

12 et 13 mars 1982

81^e CONGRES DE LA C.M.F.

• Voir en page 32

Journal de la

Confédération Musicale de France

N° 346

DECEMBRE 1981

ORGANE MENSUEL DES 49 FEDERATIONS,
DES 6.000 SOCIETES ET ECOLES
ET DES 600.000 MUSIENS FEDERES

La C.M.F. est reconnue d'Utilité publique par décret du 2 janvier 1957 et agréée par le ministère de la Culture et le ministère de la Jeunesse et des Sports. Elle est affiliée à la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique et membre du Comité National de la Musique.

Numéro de la commission paritaire 34407

« Toute musique n'a de valeur que si elle est précédée et suivie de silence »

Éditorial

Pédagogie musicale

NOUS vivons une époque où les expériences musicales sont nombreuses et souvent inefficaces, expériences tentées ailleurs et qui s'avèrent « ratées », mais que reprennent consciencieusement ceux qui ne sont jamais sortis de leur appartement et découvrent ce que d'autres, avant eux, avaient essayé en vain...

Nos enfants deviennent des cobayes et, souvent, se demandent ce que l'on attend d'eux.

N'importe qui fait n'importe quoi et se prend souvent pour un maître à qualité !...

Il faut être modeste, et lorsque l'on cherche et que l'on veut découvrir, il faut se renseigner et vivre dans le monde pour savoir que des gens intelligents ont œuvré dans le sens où l'on voudrait évoluer.

J'entends tellement de propos autour de moi que je crois nécessaire d'évoquer ce problème de pédagogie musicale, en me gardant bien de donner des conseils, ne voulant pas passer pour un pédant, mais simplement, j'ai fait des constatations au fil d'une vie consacrée à la musique et à tout ce qui la concerne.

D'abord, qu'entend-t-on par « apprendre la musique » ? Il me semble que, avant tout, il faudrait se familiariser avec elle et posséder une initiation musicale, afin de guider nos jeunes écoliers et ceux qui, intéressés, pourront envisager d'apprendre la musique. Il ne s'agit pas de les « raser » avec des formules et des principes qui, il faut le dire, ne sont pas alléchants surtout lorsqu'ils sont mal enseignés.

Je crois que l'impact est nécessaire auprès des parents. Notons, en passant, que la plupart des maîtres de la musique sont nés dans des familles où l'on pratiquait, souvent en amateur, la musique. Ce fut le cas pour Bach et Mozart qui étaient issus de familles se consacrant entièrement à cet art.

• Suite page 10

sommaire

- p. 2 : Suite et fin de l'article sur les instruments de percussion.
- p. 8 et 9 : Concours d'excellence 1982.
- p. 11 : Georges Krenger, organiste.
- p. 14 : Petites annonces.
- p. 15 : Un Vaclusien, Félicien David.
- p. 16 : Jules Verne et la Musique.
- p. 20 à 31 : Informations régionales.

Le Président, le Conseil d'Administration et le Secrétariat Administratif de la Confédération Musicale de France présentent à tous les musiciens et à leur famille leurs meilleurs vœux pour un joyeux Noël et une bonne et heureuse année.



(Un colloque a été organisé par l'Institut National d'Education Populaire (I.N.E.P.) à Marly-le-Roi, les 2, 3 et 4 octobre 1981.)

Etant convié à celui-ci, je n'ai pu y assister me trouvant à Budapest pour le C.I.M., et j'ai demandé à Bernard Dupaquier qui connaît parfaitement tous les problèmes concernant la vie musicale d'une petite cité — il préside aux destinées de la vie musicale de Saint-Claude (Jura) — de m'y représenter.

Outre ses qualités d'organisateur, c'est un musicien averti, nanti de qualités pédagogiques innombrables et possédant une connaissance certaine de la vie associative.

Voici son rapport qui, nul doute, intéressera nos Présidents, Directeurs et Responsables, en leur prouvant, une fois encore, que leurs intérêts sont défendus, comme c'est le cas, en ce moment, aux Assises de la Musique qui se tiennent à Paris. J'y représente la Confédération, et nombreux sont ceux qui y prennent part.

La musique dans la commune

Autant de communes (villages, villes moyennes ou plus importantes), autant de problèmes différents sur la forme mais peut-être pas sur le fond ! C'est sans doute pour répondre à cette question que l'Institut National d'Education Populaire a organisé les 2-3-4 octobre dernier un colloque national sur le thème « La Musique dans la Commune ».

A la suite de ces journées, riches d'informations, d'échanges et de contacts humains, j'ai été très honoré d'être choisi pour y représenter le président A. Amelér. Il m'appartient maintenant d'informer les lecteurs des propos qui furent échangés.

Hélas les colonnes du présent journal ne suffiraient pas s'il fallait rendre compte dans le détail de tous les exposés et des longs débats issus de chaque intervention. Seuls les thèmes principaux seront ébauchés, espérant toutefois en dégager par un minimum d'informations, l'essentiel des problèmes évoqués. Devant l'immensité des sujets abordés, les participants se quitteront nourris d'idées nouvelles et intéressantes, mais conscients de s'être interrogés ensemble sur une autre question « La Commune face à la Musique ? » car tel est véritablement le fond du problème national.



Bernard DUPAQUIER
vioniste

Directeur du Conservatoire Municipal de Musique (école agréée du Ministère de la Culture) ; Directeur de l'Harmonie municipale de Saint-Claude ; Directeur de l'Harmonie du Haut-Jura (Saint-Claude, Bois-d'Amont) ; Directeur de l'Orchestre de Musique de Chambre du Conservatoire ; Chef du district Musical de Saint-Claude (U.D.E.C.M.) ; Trésorier de l'Union départementale des Conservatoires de Musique du Jura.

Mais tout d'abord, que représente l'I.N.E.P. ? Quel est son but ?

L'Institut National d'Education Populaire (I.N.E.P.) est un établissement public national placé sous l'autorité de tutelle du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. Par ses actions de formation, de recherche et d'information, l'I.N.E.P. apporte une aide matérielle pédagogique et technique à tous ceux qui agissent dans les domaines du loisir éducatif, de l'éducation populaire et de l'animation socioculturelle.

Situé à Marly-le-Roi (30 minutes de Paris - Saint-Lazare) dans un parc de 12 hectares, l'I.N.E.P. a pour principaux buts :

- de proposer des actions de formation (stages),
- de conduire des recherches dans les domaines socioculturels, loisirs éducatifs, éducation populaire.
- d'organiser et animer des colloques,
- de publier les études réalisées par les chercheurs de l'I.N.E.P. dans « les cahiers de l'animation », etc.

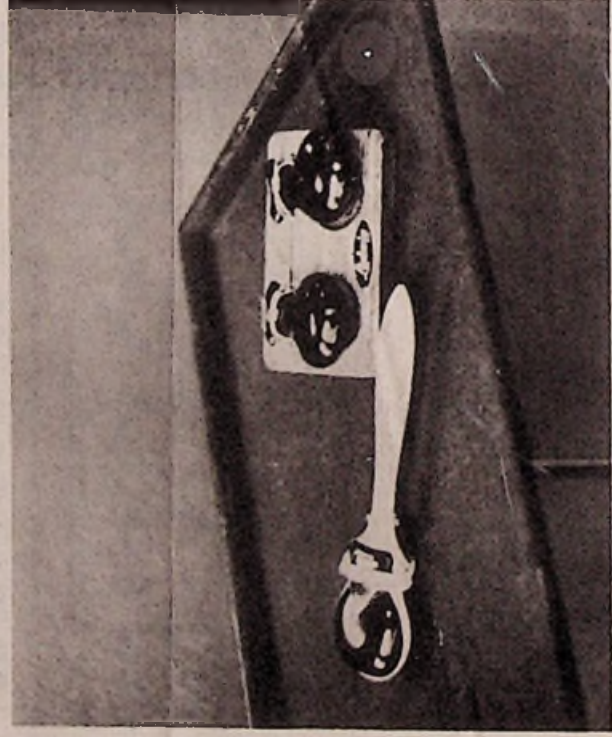
Pour cela, des installations matérielles, un équipement satisfaisant.

• Suite page 12

Les instruments

Par René CUENOT
Professeur au Conservatoire national
de région de Dijon

BOIS A SONS INDETERMINES



Ces instruments utilisés dans les musiques symphoniques et contemporaines, sont des instruments à corps solides, dont le son est créé par la vibration des corps eux-mêmes, nous les classerons dans la famille des **idiophones**.

LES CASTAGNETTES

Elles étaient déjà utilisées dans l'Egypte ancienne et en Grèce, dérivées des anciennes cymbales à doigt. Mais leur origine serait plutôt phénicienne, ce qui explique que leur diffusion dans le bassin méditerranéen, Andalousie, Baléares, Italie du Sud. Ce sont deux coquilles de bois dur, bombées et creusées, réunies entre elles par un cordon. La dimension des coquilles fixe la hauteur des sons. A l'orchestre, les coquilles sont fixées sur un socle ou à l'extrémité d'un manche de bois. Elles permettent d'exécuter toutes sortes de rythmes.

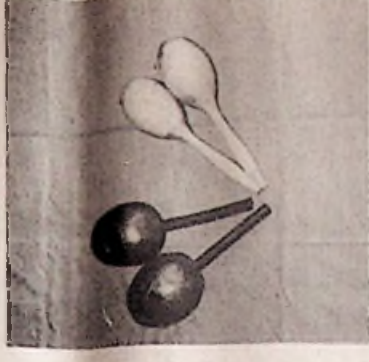
GUIRO

Le guiro est un instrument d'origine latino-américaine qui se compose d'une calebasse creuse à surface dentelée que l'instrumentiste gratte à l'aide d'une petite baguette. On obtient différents sons en fonction de la taille de la calebasse et du rapprochement des dentelures. Stravinski l'a employé dans "Le Sacre du Printemps", D. Milhaud dans "Le Bœuf sur le Toit", etc.



MARACAS

Les maracas paraissent être d'origine indienne et aussi africaine. Leur existence en Améri-



LE FOUET

Il se compose de deux lames de bois reliées à une extrémité par une charnière et munies de poignées sur en faciliter la prise. Le claquement caractéristique du fouet s'obtient en frappant les deux planchettes l'une contre l'autre.

M. Ravel l'a utilisé dans son "Concerto en sol pour piano et orchestre"; Adan "le Postillon de Longjumeau", etc.



H.M.M.O.

ORCHESTRE D'HARMONIE

DEUX MARCHES RUSSES.....	Niveau Facile/Moyen-Facile
DEUX MARCHES DE MOZART.....	Niveau Facile/Moyen-Facile
HOMMAGE A LOUIS AMSTRONG.....	Niveau Facile/Moyen-Facile
RAKOCZY MARCH.....	Niveau Facile/Moyen-Facile
THEMES FROM PORGY AND BESS.....	Niveau Facile/Moyen-Facile
FEELINGS.....	Niveau Facile/Moyen-Facile
CONCERTO POUR TROMPETTE (Haydn).....	Niveau Difficile
SUPERMAN.....	Niveau Moyen
SUITE ALGERIENNE.....	Niveau Moyen-Avancé
COLE PORTER PORTRAIT.....	Niveau Moyen
RICHARD RODGERS EN CONCERT.....	Niveau Moyen
PORGY AND BESS SELECTION.....	Niveau Moyen-Avancé
GEORGES GERSHWIN PORTRAIT.....	Niveau Moyen
FLUTE ROYALE.....	Niveau Moyen
SYMPHONIE n° 5 (1 ^{er} et 2 ^e mouv.).....	Niveau Moyen-Avancé
SYMPHONIE n° 5 (Scherzo et finale).....	Niveau Moyen-Avancé

NOUVEAUTES

SALUTE TO SOUSA.....	Niveau Moyen
(Un pot pourri des plus célèbres marches de Souza)	
LES RESCAPES DE L'ARCHE PERDUE.....	Niveau Moyen

GRANDE FORMATION DE JAZZ

SOLITUDE.....	Niveau Facile
TAKE THE A TRAIN.....	Niveau Moyen-Avancé
STARDUST.....	Niveau Facile
A STRING OF PEARLS.....	Niveau Moyen-Facile
IN THE MOOD.....	Niveau Moyen
A NIGHT IN TUNISIA.....	Niveau Moyen-Avancé
PORGY AND BESS SUITE.....	Niveau Moyen-Avancé
MOOD INDIGO.....	Niveau Facile
SOPHISTICATED LADY.....	Niveau Facile
SATIN DOLL.....	Niveau Moyen-Avancé

Les arrangements originaux de **COUNT BASIE**
STAN KENTON, L. BELLSON, W. HERMAN, etc.

Demandez notre documentation gratuite en précisant bien vos fonctions et le genre que vous souhaitez recevoir parmi les rubriques :

1. Orchestre d'harmonie ;
2. Orchestre de jazz et variétés (petite ou grande formation) ;
3. Orchestre à cordes et orchestre symphonique
4. Solos et ensembles divers
5. Chorales.

HENRY MAY MUSIC ORGANIZATION
60, rue Racine, 59100 Roubaix. Tél. : (20) 70-79-31

LES CLAVES

Ce sont deux petites baguettes de bois très sonores, cylindriques (ébène ou palissandre). Elles mesurent environ 18 cm de long et 3 cm de diamètre. On les joue en posant une clave sur une main, en ayant bien soin de former une caisse de résonance (elle doit reposer sur le bout des doigts et le pouce) avec l'autre clave tenue, de l'autre main on frappe la première. Il en résulte un son caractéristique et très sonore qui passe même les orchestrations les plus conséquentes.

LA CRECELLE

Cet instrument ancien, d'origine obscure dont on sait qu'il était employé dans les monastères orthodoxes au Moyen Age est constitué actuellement comme instrument d'orchestre, d'un cadre immobile, en métal, dans lequel sont fixées les lames de bois ve-



classique-moderne



MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
Documentation sur demande :
HENRI SELMER - 18, rue de la Fontaine-au-Roi
75-PARIS XIème - Tél. : 023.09.74

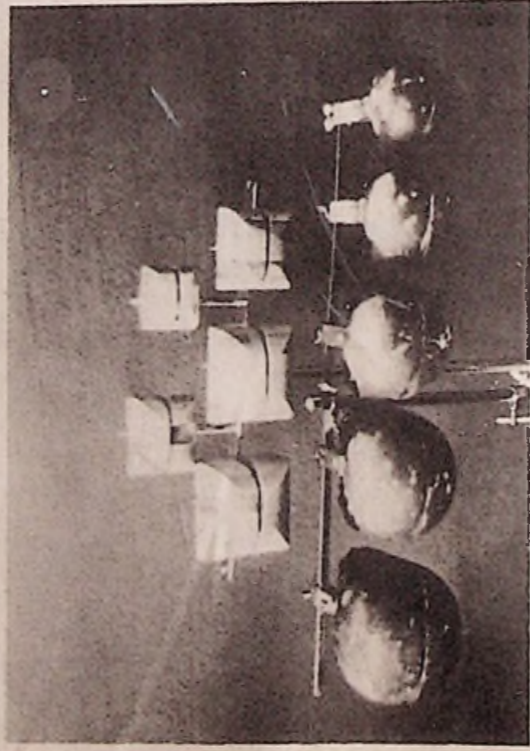
de percussion

que remonterait à l'arrivée des esclaves. Elles ont la forme de petits hémisphères de différents modèles et sont garnies de grains (plomb, riz, etc.) et fixées sur un manche de bois court. On les joue en les secouant ou en les faisant tourner. (G. Pierre, « Impression de music-hall », O. Messiaen, « Petites lithurgies », J. Ibert « Diane de Poitiers », A. Jolivet, A. Amellér, etc.)

TEMPLE-BLOCK (ou bloc chinois)

Le temple block est originaire d'Extrême-Orient où il était utilisé dans les temples pour les cultes

bouddhistes. C'est un bloc de bois de camphrier creusé intérieurement, avec une large fente reliant deux grosses ouïes latérales. Certains sont admirablement sculptés par des artisans orientaux. Il en existe de différentes tailles allant du grave à l'aigu pour s'étendre sur une tessiture de deux octaves. Ces instruments sont fixés sur un pied. On les joue de préférence avec des baguettes de caoutchouc ou de vibraphone. De nos jours, les compositeurs en font un usage très généralisé par nombre de deux, trois ou cinq. Berg, Varèse, S. Baudó, M. Jare, F. Dupin, A. Amellér, etc.



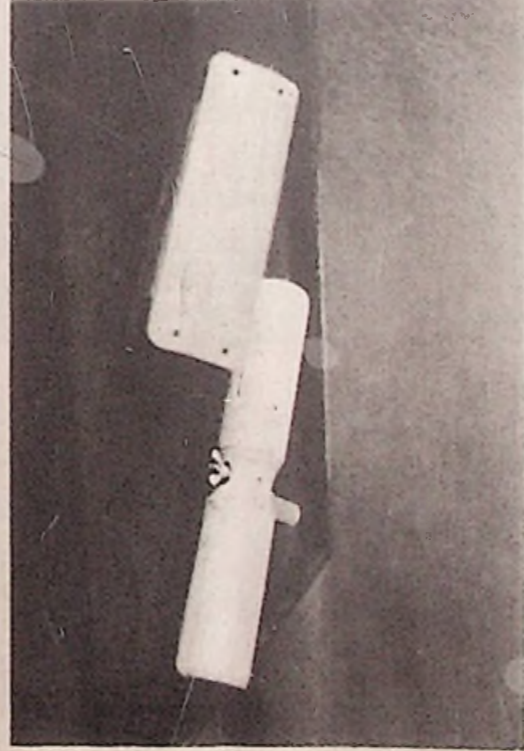
WOOD-BLOCK

Le wood-block ou bloc de bois est un instrument primitif, importé de Chine. Il a été utilisé aux Etats-Unis et en Europe dans le jazz et la musique légère.

Il se compose d'un bloc de bois dur, rectangulaire, dans lequel est pratiquée une fente étroite et profonde vers le haut, sur toute sa longueur, ce qui lui donne une amplification sonore. Différentes tailles correspondent à des hauteurs de sons variés. Il en existe

aussi des cylindriques. Ils se composent d'un cylindre de bois dur, évidé à chaque extrémité. Les deux trous n'ont pas la même profondeur, ce qui permet d'obtenir deux sonorités différentes.

Beaucoup de compositeurs l'ont employé : Ravel, Gershwin, D. Milhaud, etc. Il est souvent utilisé dans la musique contemporaine. Il existe un xylophone de Wood-Block chromatique (trois octaves). On peut en tirer de curieux effets. (Marius Constant, « les Quatorze Stations ».)



Cinq siècles par les vents

J'ai eu récemment l'occasion d'entendre un disque, enregistré par l'excellente formation militaire du 5^e Régiment d'Infanterie, sous la baguette du chef Jean-Frank Anselme et du sous-chef Patrick Mauray.

Très bonne gravure : les œuvres de Lully, Chomel, Lesueur sonnent bien, et j'ai apprécié la célèbre Marche du Sacre du Prophète, de Meyerbeer.

La seconde face, plus légère, va de C. Bolling jusqu'à Devogel, en passant par Darling, Joplin et Pope.

Une courte préface que j'aurais souhaitée plus développée, rappelle les heures glorieuses de la musique du Cinquième, sous la direction du musicien E. Barat.

Ce disque, édité par Corélia, B.P. n° 3, 2, hameau du Four-Blanc, 91780 Chalo-Saint-Mars — sera utile à de nombreuses formations qui trouveront là un bon exemple. A. Amellér.



TUBO (ou chocalho)

Fait partie de la famille des percussions latino-américaines. C'est un tube métallique ou en bois rempli de perles ou de grains de plomb, fermé à chaque extrémité, que l'on secoue en roulement ou en rythme. Le son est très différent de celui des maracas. Il est utilisé dans l'orchestre symphonique. Boulez en utilise plusieurs dans « Rituel ».

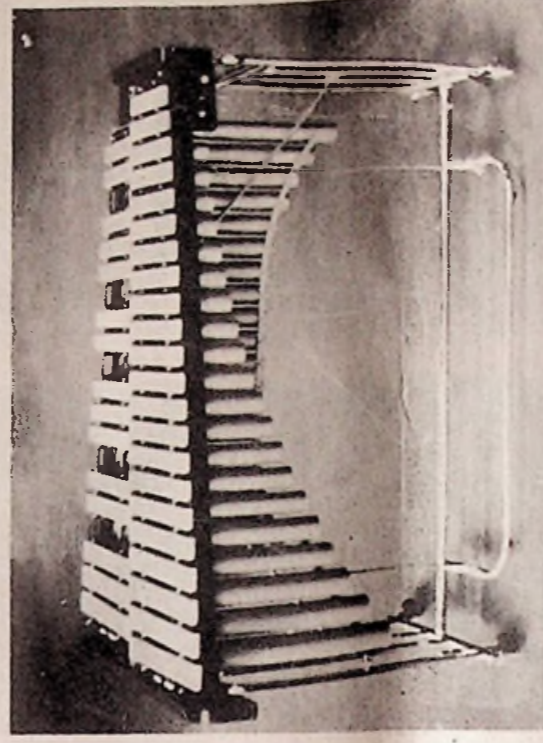


LES METAUX A SONS DETERMINES

LE VIBRAPHONE

Le vibraphone fait son apparition en France en 1922, importé d'Amérique par les orchestres de jazz et de variétés. Il était surtout joué par le célèbre Lionel Hampton. Mais en réalité c'est un très vieil instrument descendant des métallophones de Java et de Bali.

Le vibraphone actuel se compose d'un châssis métallique surmonté de deux cadres de bois sur lesquels reposent des lames en métal doux. Les tubes inférieurs résonateurs suspendus en dessous sont munis à leur surface supérieure de palettes reliées entre elles par une tige mue par un moteur électrique fixé sur le côté droit du châssis qui leur imprime un mouvement de rotation.



DISQUES



Le plus important catalogue de nouveautés en disques d'harmonies de batteries-fanfars et d'instruments à vent

LES ORGUES DE NOTRE-DAME DE PARIS GRANDES ORGUES et ORGUES DE CHŒUR

578070. Grandes orgues de Notre-Dame de Paris, œuvres classiques, par Pierre Moreau, titulaire adjoint : Troisième sonate de Mendelssohn, Fugue sur le nom de Bach, de R. Schumann, Prélude et fugue sur le nom de Bach, de F. Litz, Troisième choral, de C. Franck 58,00 F

577985. Grandes orgues de Notre-Dame de Paris, œuvres contemporaines, par Pierre Moreau, titulaire adjoint : Fantaisie paraphrase pour la Pentecôte, de P. Moreau, Cantilène de la symphonie romane, de C.M. Widor, Elevation pour la messe du temps pascal, de P. Moreau, Choral, de J. Jongen, Clameurs et choral, de C. Tournemire, Consummatum est, de C. Tournemire, Noël Flamand, de P. Froidebise, Toccata pour le jour de Noël, de P. de Maleingraud 58,00 F

577980. Chant grégorien et orgue mystique à Notre-Dame de Paris, Chœur grégorien, direction J. Revert, P. Moreau grandes orgues, J. Marichal orgue de chœur : Office du Saint-Sacrement, de Tournemire, Laudis Sion, Pange lingua, Panem Coeli, Fantaisie paraphrase, de Tournemire 58,00 F

578005. Orgue et Trompette à Notre-Dame de Paris (1), par Jacques Marichal et Jean-Jacques Gaudon : Aria extrait de la 4^e Suite de J.-S. Bach, Suite du VII^e ton de Boyvin, Concerto en sib de Haendel, Sonate en ré majeur, de Tassarini, Wenn wir in höchstem Noten Sein, de J.-S. Bach, Sonate de concert, de Telemann 58,00 F

580192. Orgue et Trompette à Notre-Dame de Paris (2), par Jacques Marichal et Jean-Jacques Gaudon : Sonata prima et seconda, de G.-B. Viviani, Choral « Wachet auf », de J.-S. Bach, Concerto en mineur, de G.-P. Telemann, Concerto en ré majeur, de J.-F. Pasch, Choral fantaisie « Komm heiliger Geist », de J.-S. Bach, Concerto en ré majeur, de G.-P. Telemann 58,00 F

300144. Noël aux orgues de Notre-Dame orgue de chœur, Jacques Marichal : Noël grand jeu et duo, de L.-C. d'Acquin, Noël pour l'amour de Marie, de N. Lebeque, Variations sur un vieux Noël, de J. Noyon, Variation sur un Noël breton, de J. Bouvard, Aria et gigue, de J.-B. Loeillet, Choral « Nun komm heiliger Geist », de J.-S. Bach, Trio sur « allein Gott », de J.-S. Bach 54,40 F

FRAIS D'ENVOI POUR TOUTE COMMANDE..... 15 F

PRIX GARANTIS JUSQU'AU 31 MARS 1982
CATALOGUE GRATUIT SUR DEMANDE

B.P. n° 3, 91780 CHALO-SAINT-MARS. Tél. : (6) 495-41-93



Les instruments

• Suite de la page 3

d'où vibration amplifiée dans les tubes et prolongation du son. Un étouffoir fixé en dessous des lames, composé d'une barre de métal recouvert de feutre et que l'on actionne par une pédale. En lâchant cette pédale, la barre se lève et le feutre vient appuyer sur les lames, ce qui étouffe le son. On frappe sur les lames avec des baguettes de grosseurs différentes à têtes recouvertes de laine. On utilise deux, trois ou quatre baguettes pour les accords. Le vibraphone a une étendue de trois octaves. Il est joué en soliste dans les formations de jazz. A l'orchestre symphonique et à l'orchestre lyrique il a pris une place importante parmi les percussions. Il a sa partie surtout dans la musique de ballets et dans de nombreuses pièces symphoniques modernes, entre autres on le trouve dans « Cinéma », d'Aubert ; « Diane de Poitiers », de J. Ibert ; « Phédre », de G. Auric ; « Concerto pour percussion et orchestre », de Jolivet et « Fée de l'actienne », de H. Tomasi.

La sonorité très pure du vibraphone, à part les soli, n'est pas très puissante pour être employée à l'orchestre symphonique.

Elle ressort davantage avec un accompagnement léger qui lui laisse son rôle de soliste.

LE JEU DE TIMBRES (« Glockenspiel »)

Au IX^e siècle les moines d'Orient utilisaient l'ancêtre du glock (cymbala) alors, constitué par des clochettes de cuivre et de zinc de forme hémisphérique et que le ou les instrumentistes jouaient à l'aide de petits marteaux.

Le glockenspiel actuel vient directement du métallophone asiatique et polynésien. Il est composé de lames d'acier (disposées en un système chromatique comme pour le xylophone), de tailles décroissantes reposant sur des isolateurs en feutre. Le percussio-

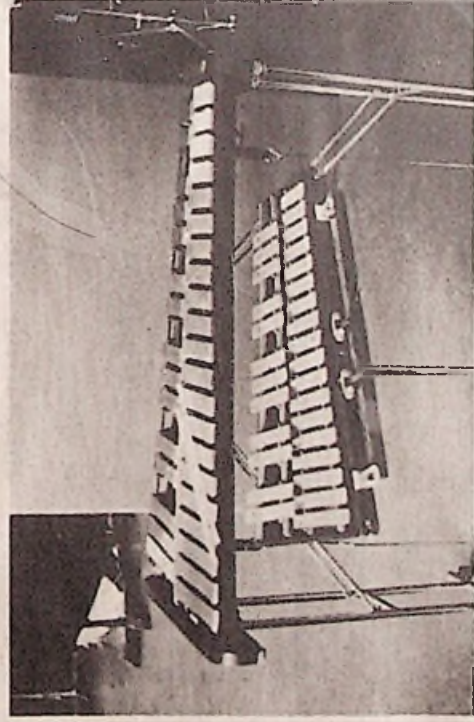
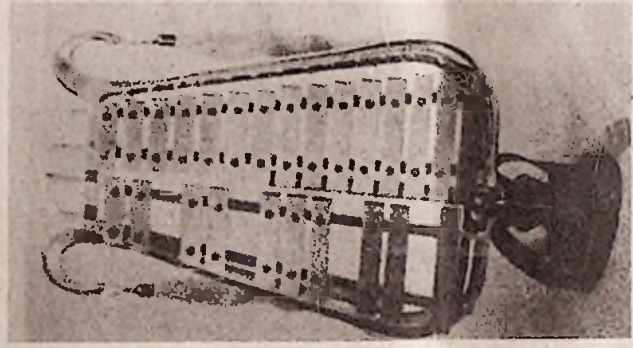
niste frappe les lames avec des baguettes à tête de laiton ou ébène. L'étendue de l'instrument et de son octave et demi (fa à do).

Les constructeurs ont apporté récemment une amélioration constituée par un système d'étouffoir à pédale, identique à celui utilisé sur le vibraphone.

Il existe un glock à clavier dont le mécanisme est similaire à celui du piano, ce qui permet une plus grande rapidité dans l'exécution et une étendue plus large à l'instrument de trois à six octaves.

C'est Haendel qui utilise le premier le glock dans l'oratorio « Saul » (1738). Ensuite Mozart (« la Flûte enchantée »). Par la suite de nombreux compositeurs utilisèrent et utilisent encore le jeu de timbres pour sa sonorité élevée et brillante, proche de celle des cloches.

Dans la même famille, on peut citer la lyre. C'est un glockenspiel en forme de pyramide disposé sur un bâti et particulièrement destiné aux musiques militaires, musiques de parade, etc.

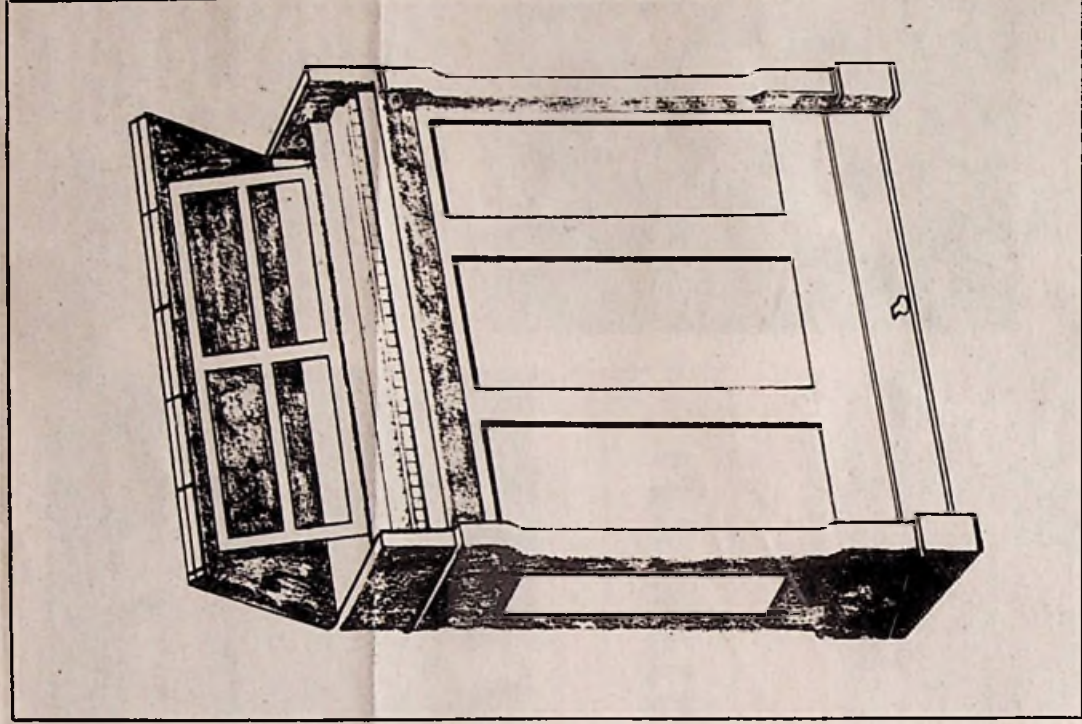


SECTION FRANÇAISE DE L'ISME

La Section Française de la Société Internationale pour l'Éducation Musicale a publié des informations recueillies auprès des sections nationales des pays membres de l'ISME (International Society for Musical Education), sur les programmes d'éducation musicale, dans le cadre de l'enseignement général des écoles d'État.

Ces renseignements concernent l'Allemagne fédérale, l'Angleterre, l'Argentine, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, les Philippines, la Pologne, le Portugal, la République démocratique allemande, la Suisse, la Tchécoslovaquie, la Tunisie, l'U.R.S.S. et la Yougoslavie.

Les renseignements peuvent être demandés à Mme Blanche Leduc, Présidente de la Section Française de l'ISME, 13, rue du Docteur-Morère, 91120 Palaiseau. Tél. : 014-02-91 ou en cas d'absence 260-48-61, poste 34.



LE CELESTA

Au sens strict du terme, le celesta est un instrument à percussion, mais en pratique, il n'est pas considéré comme tel. A l'orchestre, il est confié aux pianistes et non aux percussionnistes.

C'est un instrument à clavier mis au point par A. Mustel (1886). Il ressemble au glockenspiel à clavier. C'est une sorte de piano dont les cordes sont remplacées par des lames métalliques avec des résonateurs de bois. Les marteaux sont recouverts de feutre. Le son, pauvre en harmonique, à une résonance brève, est d'une grande pureté. Son étendue est de cinq octaves.

Les Français et les Russes furent les premiers à l'utiliser (Tchaïkovski, « Casse-Noisette », « Danse de la Fée »).

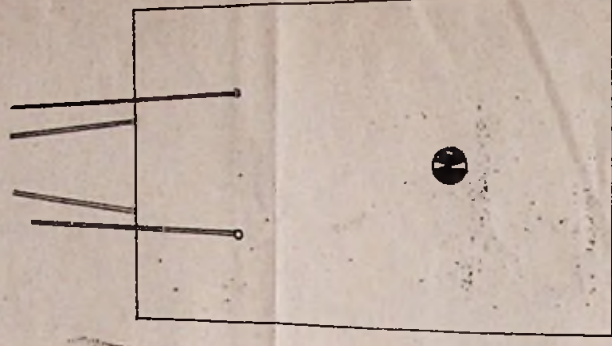
LES CLOCHES

L'origine des cloches est très ancienne. On trouve des traces de son utilisation en Asie, datant d'environ quatre mille ans. Il en existe une infinie variété. Les plus beaux ensembles de cloches de bronze viennent de Chine, mille ans avant Jésus-Christ. Leur forme, leur mode d'accordage, leur décoration font penser qu'après des siècles d'élaboration on était parvenu à un maximum de perfection. C'est à partir du XIII^e siècle que les cloches prennent leur forme définitive.

Berlioz utilise deux cloches d'église dans le « Dies Irae » de la « Symphonie fantastique » (sol-do). A part quelques grands orchestres qui les utilisent aujourd'hui, ces deux cloches sont remplacées par deux tubes en cuivre d'environ 3 cm à 5 cm de diamètre, dont la sonorité est assez semblable (on ne peut attendre la même qualité sonore d'un tube de quelques kilos et d'une cloche fondue de plusieurs tonnes).

Actuellement, on dispose à l'orchestre d'un jeu de tubes cloches de l'étendue d'une octave et demi (do-fa) ou deux octaves (fa-fa). Ces tubes sont montés sur un

grandes mesurent environ 90 cm sur 65 cm et pèsent 30 kg. Leur sonorité est beaucoup plus vraie que celle des tubes.



LES « CENCERROS »

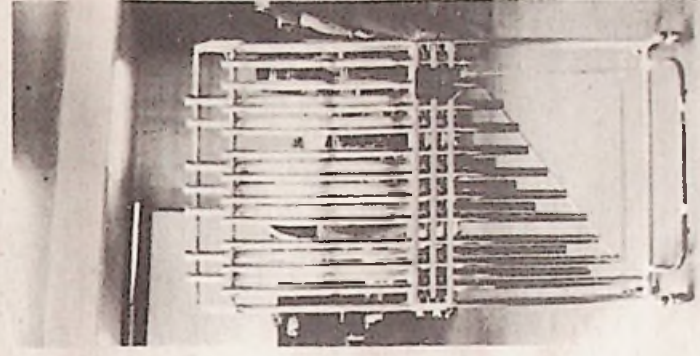
Les cencerros sont des véritables cloches à vaches dont on a enlevé le battant. On fabrique des cloches à vaches en France, mais la meilleure qualité semble venir de Bavière. Les plus grosses cloches à vaches dont le poids dépasse parfois 5 kg sont portées par les doyennes du troupeau dans les Alpes.

Le nom de « cencerros », nom espagnol, leur a été attribué par Messiaen. Pour les besoins de l'orchestre elles sont disposées en gammes chromatiques par des châssis, l'étendue varie entre deux octaves et demi, trois octaves, très rarement quatre octaves.

Les cencerros se jouent avec des baguettes de vibraphone, ou des baguettes de différentes duretés (bois feutré, caoutchouc), baguettes de timbales.

Les cencerros apparaissent déjà dans les « Symphonies » n° 6 et n° 7 de Mahler, Messiaen, plus que tout autre compositeur, largement contribué à populariser les cencerros, en mettant particulièrement en valeur leur sonorité caractéristique (sept Kai Kat, et expecto ressurrectionem mortuum).

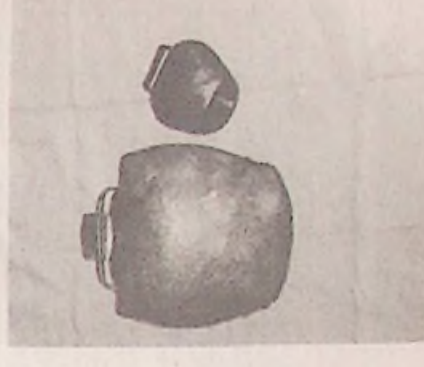
support et disposés chromatiquement. Un système d'étouffoir permet l'arrêt instantané du son. On les joue avec des maillets de bois dur, d'un côté bois, de l'autre côté cuir ou feutre. On peut même utiliser des baguettes de vibraphone.



LES CLOCHES A PLAQUES

Ces cloches à plaques métalliques, rectangulaires de différentes dimensions, dans un métal à base de bronze. Elles viennent d'Asie et sont employées depuis le XX^e siècle en Europe pour remplacer la cloche fondue. A Hambourg, Harry Harms a réalisé un jeu de deux octaves pour Pierre Poulez et d'autres compositeurs. Elles sont montées sur un cadre à un ou deux niveaux et frappées avec une mailloche enveloppée de feutre.

Il existe actuellement des plaques de bronze de qualité qui couvrent trois octaves. Elles produisent un son superbe. Les plus



LES METAUX A SONS INDETERMINES



maintient la cymbale sur le cône et l'autre actionnant l'archet sur le bord de la cymbale.

3° Cymbales Charleston

Cet instrument a fait son apparition dans les années 1920. Elle est beaucoup utilisée dans les orchestres de jazz, variétés, etc.

Les ensembles jazz, Nouveaux-Orléans l'utilisaient dans les charleston (d'où son nom).

C'est un ensemble de deux cymbales montées sur un pied, l'une, celle du bas est fixée à la face interne tournée vers le haut, et l'autre qui se trouve au-dessus est actionnée par une pédale. Un ressort ramenant sa cymbale du haut à son point de départ. On la joue ouverte ou fermée avec des baguettes de caisse claire ou des balais.

Les cymbales antiques (sons déterminé ou indéterminé) et les cymbales à doigts (son indéterminé). Elles n'ont que 5 à 8 cm de diamètre et sont en général utilisées par paire.

Les crotales sont un peu plus lourdes. Leur bord mesure 0,5 cm d'épaisseur et leur diamètre varie entre 6 et 13 cm. Elles ont une sonorité très claire se rapprochant de celle d'une cloche.

C'est Berlioz qui a probablement utilisé le premier les crotales à l'orchestre dans le Scherzo de la Reine, Mab de Roméo et Juliette (si bémol et fa) Debussy à la fin du (prélude à l'après-midi d'un faune) mi et si.

Il existe aujourd'hui un jeu de crotales chromatiques de 2 octaves (do à do) on le joue de préférence avec des baguettes de glockenspiel (boule de bronze).

Les compositeurs contemporains font souvent appel à la gamme chromatique des crotales.

LES CYMBALES

Les ancêtres de la cymbale se- raient de petits disques de bronze à bord recourbés et à la bosse centrale découvert au nord-ouest de l'Inde et datant du troisième millénaire avant J.-C. Elles ont ensuite gagné l'Extrême-Orient où elles étaient utilisées autant pour les réjouissances populaires que dans la célébration des cultes. Elles sont apparues par la suite en Grèce et en Egypte où elles avaient un rôle dans le culte des divinités. La cymbale parvint en Europe occidentale à travers les routes de l'Empire romain. Au Moyen Age le son en était doux et résonnant, mais l'église les condamna et l'usage s'en perdit. Ce n'est qu'en 1700 que les musiques militaires adoptèrent définitivement. En 1779 Gluck pour la première fois l'utilise dans les chœurs d'Ephigénie en Tauride. Leur emploi est assez long à se généraliser. Les compositeurs ne les utilisant que dans un sens descriptif. Berlioz les considère comme exceptionnelles. Actuellement elles occupent une place primordiale dans le domaine de la percussion. De plus, leur emploi s'est généralisé dans tous les styles de musique (militaire, musique d'harmonie, symphonique, jazz ou pop etc.).

La cymbale est un disque légèrement convexe avec une partie plus saillante en son centre (Dome) dans laquelle est percé un trou par lequel passe une lanière de cuir qui permet de tenir l'instrument et qui peut servir à fixer la cymbale sur un pied. Elles sont fabriquées d'un alliage de

divers métaux à base de bronze, de cuivre et d'étain. Le diamètre est variable de 15 à 61 cm. La hauteur de son d'une cymbale dépend de son épaisseur, son diamètre et de son poids. Tout orchestre doit disposer d'un choix très diversifié de cymbales. Elles jouent un rôle capital au sein du pupitre de percussion.

Un les classe en différentes catégories :

1° Cymbales frappées

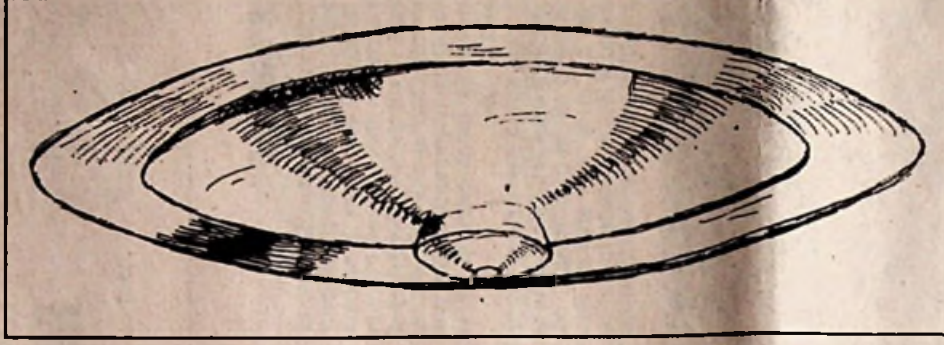
Se joue en les entrechoquant l'une contre l'autre le plus brièvement possible. En faisant glisser l'arête d'une cymbale sur la face interne de l'autre pour obtenir un excellent pianissimo, un autre effet, un roulement rapide des deux cymbales froitées l'une contre l'autre.

2° Cymbales suspendues

Montés sur un pied on la joue avec différentes baguettes : baguettes de caisse claire, de timbales, de vibraphone, baguettes à tête de caoutchouc, etc., balais, etc. Elle permet d'obtenir d'autres effets qu'avec les cymbales à main (roulements, crescendo, diminuendo, rythmes, accents, etc.) avec la même baguette de bois, on peut obtenir trois timbres différents en la jouant sur le bord, au milieu du rayon et sur le dôme. On peut en obtenir des effets spéciaux en grattant la cymbale du dôme avec une pièce de monnaie (La Mer, de Debussy) ou encore avec un archet de contrebasse, une main

5° Cymbales chinoises

Le bord de cette cymbale est retourné. Le dôme central cyindrique. Sa sonorité est courte et cassante, à un caractère lugubre, frappée calmement avec une baguette douce peut se rapprocher du gong.



6° Les Crotales (cymbales anti-ques)

On les appelle différemment.

Cymbales antiques, crotales et cymbales à doigts. Instruments très anciens que l'on trouve dans les bas-reliefs assyriens et égyptiens.

Les crotales étaient à l'origine des castagnettes métalliques qui ressemblaient à des cymbales miniatures qu'utilisaient les danseuses qui les frappaient avec grâce il y a 2.000 ans. Ces instruments sont en cuivre, en bronze, d'un métal très pur. Les crotales actuelles produisent un son déterminé.

LE GONG

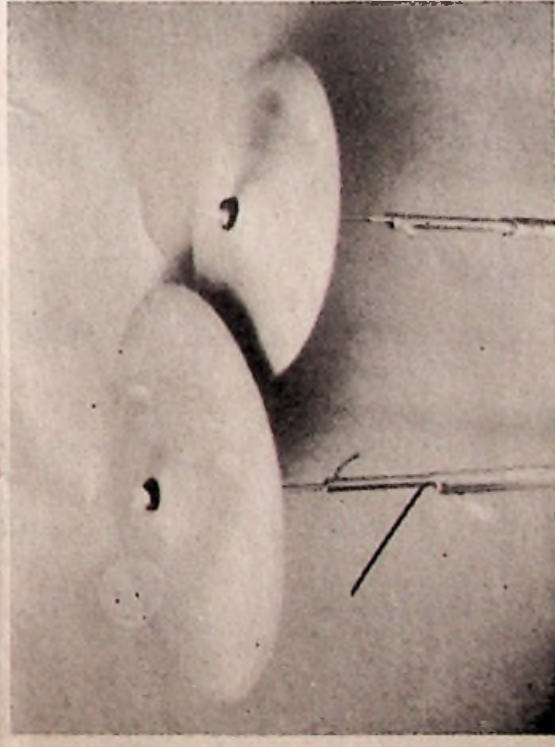
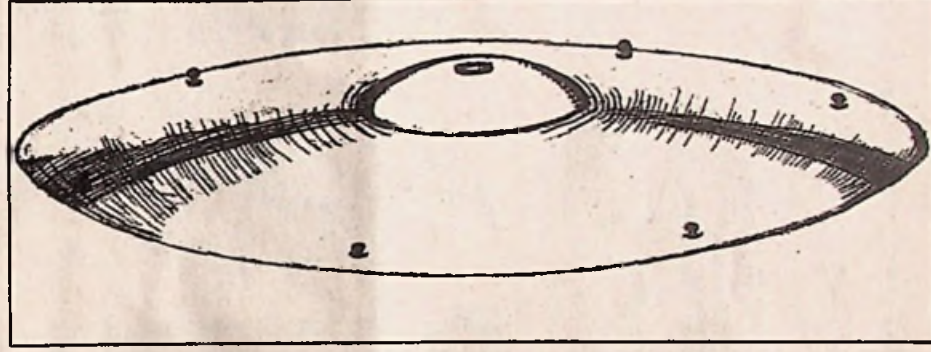
Instrument d'origine orientale. Ont probablement fait leur apparition en Chine dès le VI^e siècle. On pense toutefois qu'ils étaient déjà utilisés en Inde et au Moyen-Orient depuis des temps très anciens. Il a évolué vers l'Est sous l'influence de la culture grecque.

Le gong était utilisé par les différentes peuplades, pour les services d'ordre religieux (cérémonies rituelles ou funéraires). Certains sont l'objet de gravures artisanales d'une rare beauté.

La forme du gong varie considérablement selon son pays d'origine.

Il est constitué d'un disque métallique à base de bronze (certains constructeurs utilisent dans l'alliage des métaux précieux tel

• Suite page 6



Les instruments de percussion

• Suite de la page 5

que l'or ou l'argent) dont les bords sont plus ou moins relevés et peut comporter en son centre un marteau sur lequel on frappe à l'aide de mailloches de dimensions diverses, tiges de métal, baguettes de vibraphones, etc. Les gongs peuvent être de dimensions variables, allant de 10 cm à plus d'un mètre de diamètre. Les plus grands possèdent un son très riche et très majestueux. Contrairement au Tam-Tam, le gong peut être accordé. Dans l'opéra comique de Puccini « Madame Butterfly » il y a une partie de gongs accordés. Il existe actuellement un jeu de gongs accordés couvrant 3 octaves.

Le gong fut employé pour la première fois en France par Gossec, pour les funérailles de Mirabeau, en 1791, au Théâtre de l'Opéra en 1804 dans « Ossian » de Lesueur. Il servit pour le retour des cendres de Napoléon 1^{er} le 15 décembre 1840.

Les compositeurs contemporains en font un grand usage.

LE TAM-TAM

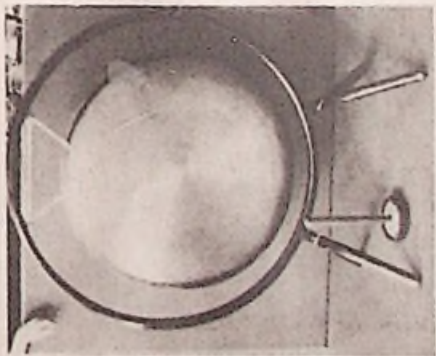
Dans la musique occidentale on définit le Tam-Tam de la façon suivante :

C'est un disque métallique légèrement convexe que l'on suspend à un support et que l'on frappe au centre à l'aide d'une mailloche.

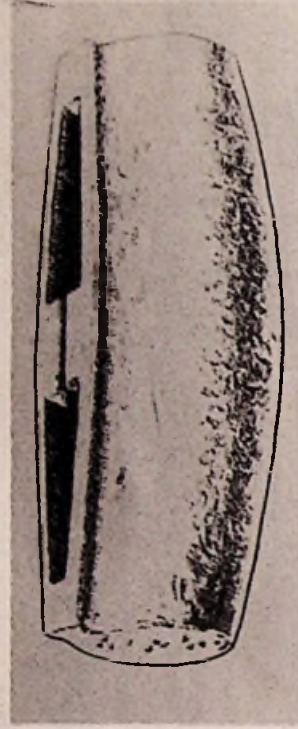
Le Tam-Tam d'origine chinoise ou Malaise découle directement du gong. Il est généralement constitué d'un alliage à base de bronze, de cuivre et d'étain. De par sa forme et sa constitution, il peut être apparenté à une cymbale contrebasse. Il donne un son indéfini et profond conservant sa profondeur dans la force. Les Tam-Tams peuvent être réunis en un jeu de deux, trois ou quatre de différents diamètres (60 cm à 1,50 m) joués par un ou plusieurs percussionnistes.

Tout comme pour les cymbales on peut utiliser le Tam-Tam pour des effets spéciaux à l'aide de différents accessoires (archet, tige métallique, etc.).

H. Berlioz annonce dans son



grand traité d'instrumentation que le Tam-Tam « ne s'emploie que dans les compositions funèbres et les scènes dramatiques où l'horreur est portée à son comble ». Il est cependant utilisé couramment en musique contemporaine avec d'autres ambitions. La taille idéale d'un Tam-Tam pour un orchestre symphonique se situe entre 95 cm ou 1 mètre de diamètre pour obtenir une fondamentale très grave et résonnante.

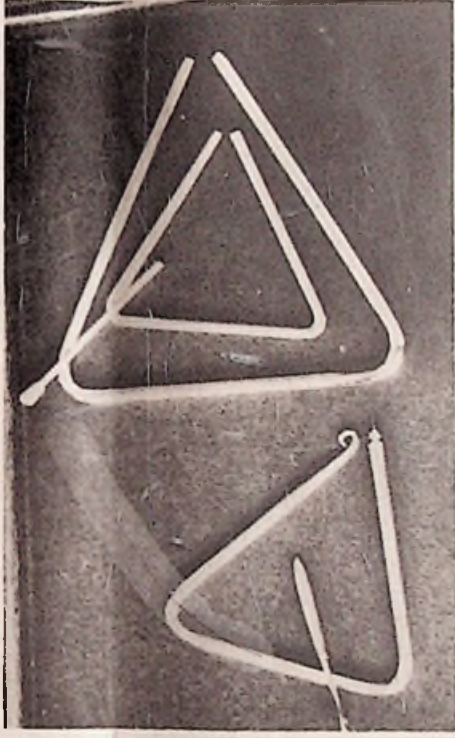


En Afrique, le Tam-Tam est un lambour de bois creusé dans le tronc d'un arbre et comportant une fente dans sa partie supérieure. Les indigènes l'utilisent pour communiquer entre eux ou dans l'accompagnement de leurs danses. Sous cette forme, ce lambour de bois est cependant utilisé par quelques compositeurs actuels (C. Orff, L. Nono, K. Stockhausen).

MÉTAUX A SONS INDÉTERMINÉS (idiophones)

une batte métallique, peut se jouer également avec deux battes. Un orchestre doit posséder plusieurs triangles de différentes tailles pour obtenir des sons de hauteur différentes mais indéterminés.

Le triangle a été introduit à l'orchestre au XVIII^e siècle sous l'influence de la musique des janissaires et apparut d'abord dans les « turqueries » du théâtre lyrique (« Enlèvement au Sérail, de Mozart). Il est depuis couramment utilisé dans les différents styles musicaux par trois ou quatre triangles.



LES GRELOTS

Ce sont de petites boules de bronze de taille variable dans lesquelles une petite bille d'acier se déplace librement lorsqu'on les secoue. Elles sont reliées à une courroie en cuir.

De nombreux compositeurs les ont utilisés, Mozart est le premier à les employer dans ses « Danses allemandes » il utilise des grelots accordés (do, mi, fa, sol, la). G. Charpentier « Impresions d'Italie », Mahler « Symphonie n° 4 », etc.

ASSISES NATIONALES DE LA MUSIQUE

Sept commissions ont constitué les travaux de ces Assises, et la Confédération Musicale de France a participé activement aux commissions n°s 1 et 2 pour lesquelles nous étions tout particulièrement concernés.

C'est le Président André Amellér qui a assisté aux travaux, et participé à la rédaction du rapport final de ces deux commissions.

Une grande réunion s'est tenue au Palais des Congrès, à Paris, le 14 décembre, sous la Présidence de M. Jacques Lang, Ministre de la Culture, de M. Maurice Fleuret, Directeur de la Musique et de nombreuses hautes personnalités.

Le Président André Amellér a assisté à ces Assises pour y représenter la C.M.F.



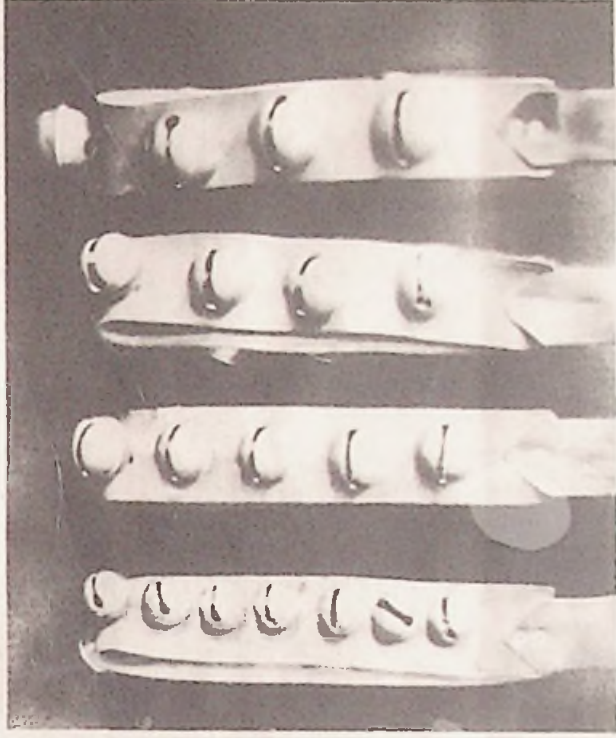
LA COW BELL (ou cloche à vache) (ou bloc métal)

Nom anglais de la petite cloche à vache. Elle se compose d'un petit bloc de métal creux (cuivre, bronze, acier) on la joue seule ou par groupe de deux ou trois. Elles sont souvent employées dans le jazz et dans la musique moderne. Se joue avec des baguettes de caisse claire, de xylophone, de vibraphone dur, etc. Étant plates, le son est très court.

LE FLEXATON

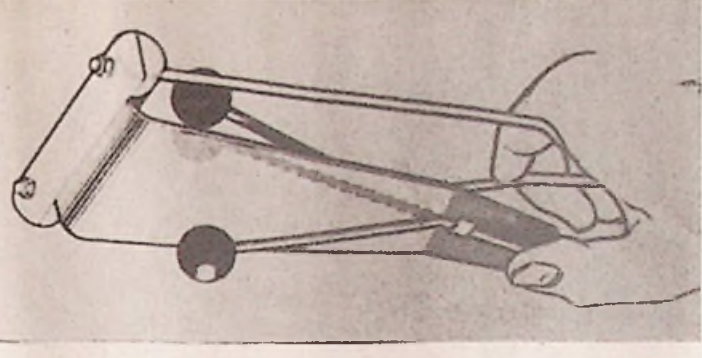
Venu d'Amérique du Nord vers 1920 avec les orchestres de jazz dans lesquels le flexaton servait surtout pour des effets de glissando et de vibrato.

Il se compose d'une plaque d'acier mince et souple fixée à



une extrémité d'un cadre et de baguettes de bois ou de caoutchouc montées sur un ressort et qui frappent alternativement de chaque côté de la plaque. C'est la pression exercée par le pouce sur la baguette qui détermine la hauteur du son.

Il a fait son apparition dans la musique symphonique avec Schönberg, Berg et dans le concerto de piano de Khatchaturian où il partage avec les violons la ligne mélodique du second mouvement.



L'ENCLUME

Instrument métallique qui doit imiter le son du marteau sur l'enclume. On utilise des tubes d'acier, rails de chemin de fer, etc.

Il existe encore de nombreux accessoires utilisés en percussion.

J'ai cité ci-dessus les plus connus et les plus utilisés.

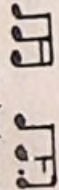
En conclusion, on peut dire que la percussion a pris un essor très important durant ces dernières années et que les compositeurs contemporains en enrichissent le répertoire de jour en jour.

Je souhaite que cet historique sur la percussion vous éclaire et vous aide à comprendre sa place dans les différents genres de formations orchestrales.

BIBLIOGRAPHIE

- LAROUSSE : « La Musique », deuxième volume ; « La Percussion », par M. Tourte.
- BORDAS : « Science de la Musique ».
- François DUPIN : « Lexique de la Percussion ».
- Jean-Paul VANDERICHET : « Les Instruments de Percussion ».
- James HOLLAND : « La Percussion ».

PRECISIONS ET ADDITIFS SUR LE PROGRAMME PARU DANS LE JOURNAL DE DECEMBRE 1976

DIVISIONS	SOLFEGE		THEORIE
	CHANTE	RYTHMIQUE	
PREPARATOIRE 1 ^{re} année	En Do Maj. en 2/4 avec blanches, noires, 1/2 pauses et soupirs.	Mesure à 2/4, blanches, noires, croches, 1/2 pause, soupirs.	Figures de notes et de silences jusqu'à la croche et le 1/2 soupir. Altérations dièse, bémol, bécarre et leurs effets. Mesures à 2/4, 3/4 et 4/4. Barres et double-barres de mesure.
PREPARATOIRE 2 ^e année	Mesures à 2/4, 3/4 et 4/4 en Do Maj. avec courtes modulations en La min., Sol Maj., Fa Maj., rondes, blanches, blanches pointées, noires et croches.	Mesures à 2/4, 3/4 et 4/4. Rondes, blanches, noires, croches et silences correspondants. Blanches pointées. Liaison.	Révision du précédent plus toutes les figures de notes et de silences. Le point. La liaison. Armure de clé et altérations accidentelles. Signe de renvoi da capo. Reprise. Point d'arrêt. Intervalles simples Maj. et min. justes jusqu'à l'octave. Nuances. Notes conjuguées et disjointes. Succession des dièses et des bémols.
ELEMENTAIRE 1 ^{re} année	Mesures à 2/4, 3/4 et 4/4. en Do Maj., La Min., Sol Maj., Fa Maj., avec modulation aux tons voisins. Ajouter la noire pointée et le triolet de croches.	Révision du précédent plus triolet de croches, de groupes de doubles croches et silences correspondants.	Révision du précédent plus triolet, duolet, etc. Toutes les qualifications et compositions des intervalles simples. L'enharmonie, tonalités Maj. et min. jusqu'à 2 altérations à la clé ; la syncope ; le contretemps. Mesures à 6/8, 9/8 et 12/8. Temps forts et temps faibles. Le ton, le 1/2 ton diatonique et chromatique. Composition de la gamme majeure. Les noms des degrés de la gamme.
ELEMENTAIRE 2 ^e année	Révision du précédent plus Mi min. et Ré min.	Révision du précédent avec rythmes un peu plus compliqués. Ex. : une croche suivie de deux doubles croches.	Révision du précédent plus renversement et redoublement des intervalles. Tonalités Maj. et min. jusqu'à trois altérations à la clé, la gamme mineure harmonique. Le trille. Le double-point.
MOYEN 1 ^{re} année	2/4, 3/4, 4/4 jusqu'à deux altérations à la clé, Maj. ou min.	2/4, 3/4, 4/4. Rythmes un peu plus compliqués. Ex. : 3 	Révision du précédent plus tons voisins. Toutes les mesures. Le tétracorde. Intervalles redoublés. Toutes les tonalités. Double dièse ; double bémol. Gruppoito. Notes tonales et notes modales. Enchaînement des gammes. Termes italiens usuels.
MOYEN 2 ^e année	2/4, 3/4, 4/4 et mesures composées correspondantes. Quelques mesures de clé de Fa. Deux altérations à la clé.	Triolets brisés, deux double-croches suivies d'une croche. Syncope. Contre-temps.	Révision du précédent plus tons synonymes ou enharmoniques. Groupes irréguliers. Introduction de rythmes ternaires dans le binaire ou le contraire. Gammes chromatiques. Comma.
PRE SUPERIEUR	Révision du précédent jusqu'à trois altérations à la clé.	Révision du précédent. Rythmes un peu plus compliqués.	Révision du précédent plus la transposition et agréments divers. Mesures à 5 et 7 temps simples et composées. Gammes mineures mélodiques. Triple point. Intervalles sous-diminués et sur-augmentés.
SUPERIEUR	Toutes les mesures utilisées jusqu'à 4 altérations à la clé. Quelques mesures de clé d'Ut 4 ^e ligne.	Toutes les mesures et rythmes plus compliqués (5/4, 7/4, 9/4, 5/8, 7/8, 15/8, 15/16 etc.).	Toute la théorie. Les accords parfaits Maj. et min. et de 7 ^{me} de dominante. Instruments transpositifs.
EXCELLENCE	Cinq altérations à la clé. En plus, quelques mesures de clé d'Ut 3 ^e ligne pour 1981.	d ^o	plus accords de 7 ^{me} (diminuée). Triton. Renversement des accords parfaits Maj. et min. et de 7 ^{me} de dominante.

990F seulement sonnez trompettes!!!



WELTKLANG gamme majeure, prix mineurs

Outre cet instrument, Weltklang propose une gamme très complète d'instruments à vent : Soubassophone Sib, Contrebasse Sib, Basse Sib à 4 pistons, Basse Sib à 3 pistons, Baryton Sib, Bugle Sib, Saxophone soprano Sib, Cor d'harmonie FA et Mib, Saxophone baryton Mib, Saxophone ténor Mib, Saxophone alto Mib, Cornet Sib et Trombone à coulisse Sib.

Welklang est distribué exclusivement par



Demusa
Exportateur : DEMUSA
RDA Klugenthal



Couesnong
37 avenue d'essômes - 02400 château thierry - Tel : (23) 83 56 75

BATTERIES-FANFARES

CONCOURS D'EXCELLENCE 1982

REGLEMENT

Article premier. — Un concours de solfège et d'instrument pour les tambours, clairons, trompettes, etc., est organisé chaque année par la Confédération Musicale de France.

Art. 2. — Les épreuves auront lieu à Paris, le 14 mars 1982, au Conservatoire National Supérieur de Musique, 14, rue de Madrid, Paris-8^e.

Art. 3. — Sont admis au concours : les candidats âgés de moins de 25 ans ayant obtenu dans chaque épreuve (solfège et instrument) organisée par nos Fédérations Régionales de 18 à 20 points dans la Division Supérieure et suivant le programme de « la C.M.F. ».

Art. 4. — L'inscription au concours doit être obligatoirement transmise par la Fédération Régionale à laquelle est inscrite la société fait partie le candidat, la date limite des inscriptions est fixée au 15 février 1982.

Art. 5. — Tout candidat n'ayant pas obtenu au concours d'excellence deux premiers prix pourra

être admis à concourir l'année suivante.

Art. 6. — Les épreuves de solfège sont obligatoires. Pourront, seuls, en être dispensés les candidats qui ont obtenu un premier prix l'année précédente.

Art. 7. — L'épreuve d'éducation musicale comprend :

- 1) Une lecture chantée.
- 2) Le candidat aura à répondre par écrit à quatre questions de théorie musicale (voir « Théorie moderne du Fanfariste », de A. Trémine, Editions Robert Martin).
- 3) Diction musicale (sur les cinq notes du clairon).

Art. 8. — L'épreuve d'instrument comprend :

- 1) L'exécution d'une sonnerie choisie par le jury.
- 2) L'exécution d'un morceau imposé.
- 3) L'exécution d'une lecture à vue instrumentale.

Art. 9. — Le vote par jury aura lieu par points suivant le barème ci-dessous :

Epreuve d'éducation musicale :
— de 0 à 20 pour le solfège chanté ;

— de 0 à 10 pour la théorie ;
— de 0 à 20 pour la reconnaissance des sons ;

Epreuve instrumentale :

— de 0 à 10 pour le morceau imposé ;
— de 0 à 5 pour la lecture à vue instrumentale ;

Art. 10. — Attribution des récompenses pour l'épreuve instrumentale :

— 17 à 20 points : premier prix ;
— 13 à 16 points : deuxième prix ;
— 10 à 12 points : troisième prix.

Attribution des récompenses pour l'épreuve d'éducation musicale :

— 42,50 à 50 points : premier prix ;
— 33 à 42,25 points : deuxième prix ;
— 25 à 32,75 points : troisième prix.

N.B. — Des feuilles d'adhésion Batterie-Fanfare sont à la disposition des Fédérations qui devront les réclamer à la C.M.F.

* Solfège chanté pour les clairons, trompettes, cors, basses, etc. Solfège rythmique pour les tambours.

LES ÉDITIONS ROBERT MARTIN

106, Grande-Rue-de-la-Coupée - 71009 MACON CEDEX

fournissent les morceaux imposés dans les examens de la C.M.F.

Concours d'Excellence 1981

THEORIE

Fédération : _____ Nom, prénom : _____
Ville : _____ Instrument joué : _____
Société : _____

1. La note la \sharp étant la sus-dominante d'une gamme Majeure :

1° Quelle est l'armure de clé de sa gamme enharmonique ?
Réponse :

2° Quelles sont les notes modales de sa gamme relative mineure ?
Réponse :

3° Quelle est la note enharmonique de la note sensible de cette gamme mineure ?
Réponse :

4° Ecrivez les notes des accords de quinte diminuée que l'on rencontre dans cette gamme mineure.
Réponse :

5° Devant quelles notes et dans quel sens seront modifiées les altérations accidentelles si l'on transpose à vue un morceau, étant dans la tonalité de cette gamme Majeure, une seconde augmentée en dessous ?
Réponse :

6° Ledit morceau étant écrit en clé de Fa 4^e ligne, quelle clé faudra-t-il employer dans le cas de cette transposition à vue ?
Réponse :



2. Ce fragment étant de trois mesures :

1° Placez les chiffres indicateurs.

2° Placez les barres de mesure.

3° Ecrivez les chiffres indicateurs de sa mesure correspondante.
Réponses :

4° Quelle est l'unité de temps de cette mesure correspondante ?
Réponse :

PROGRAMME ET MORCEAUX IMPOSÉS

CLAIRONS

1. Une sonnerie choisie par le jury (pages 56, 57, 58, méthode « Nouvel enseignement pratique du clairon »).
2. Morceau imposé : « Caprice » pour clairon solo de André Trémine, édition Philippe Lecarlem.
3. Lecture à vue.

CLAIRONS-BASSES

1. Morceau imposé : Solo n° 2 de J. Decamps, éditions J. Decamps.
2. Lecture à vue.

TROMPETTES

1. Une sonnerie choisie par le jury, pages 21, 22, 23, méthode « Nouvel enseignement pratique de la trompette de cavalerie », tome II.
2. Morceau imposé : « Etude caractéristique n° 10, page 38, tome II, « N.E.P. de la trompette de cavalerie » de A. Trémine.
3. Lecture à vue.

TROMPETTES-BASSES
TROMPETTES-CORS
ET TROMPES DE CHASSE

1. Morceau imposé : Solo n° 1 pour cor Mi b, de P. Bréard, éditions P. Bréard et « Polacca » de J. Decamps, éditions J. Decamps pour les trompettes-basses.
2. Lecture à vue.

CLAIRONS A PISTONS
ET CLAIRONS-BASSES
A PISTONS

1. Exécution de toute « la Mar-seillaise », arrangement de A. Trémine, pour batteries-fanfaires, éditions J.-M. Champel.
2. Morceau imposé : « les Fanières en fête », éditions R. Martin.
3. Lecture à vue.

TAMBOURS

1. Exécution de l'une des dix marches (pages 10, 11 et 12 « Nouvel enseignement pratique du tambour » tome II), éditions R. Martin.
2. Morceau imposé : « Drum's », de Philippe Vignon, éditions Ph. Vignon.
3. Lecture à vue.

BATTERIES-FANFARES

Cet examen n'a rien à voir avec le Concours d'Excellence de la C.M.F.

Des examens d'instructeurs tambours et clairons sont organisés chaque année par la Confédération Musicale de France.

Les épreuves auront lieu à Paris.

Sont admis à concourir tous les fanfaristes sans distinction d'âge, capables d'exécuter le programme.

L'inscription à l'examen sera obligatoirement transmise par la Fédération Régionale à laquelle est inscrite la société dont fait partie le candidat, la date limite des inscriptions est fixée au 1^{er} février.

Les candidats qui auront subi avec succès toutes les épreuves se verront décerner un diplôme d'instructeur.

PROGRAMME

INSTRUCTEUR CLAIRON
OU CLAIRON MAITRE

1. Technique de l'instrument.
2. Questions théoriques (voir toute la théorie de la méthode « Nouvel enseignement pratique du clairon », éditions R. Martin).
3. Exécution d'une sonnerie réglementaire (voir toutes les sonneries dans la méthode « N.E.P. du clairon »).
4. Morceau imposé : « Caprice » pour clairon, de A. Trémine, éditions Ph. Lecarlem.
5. Déchiffrage à vue d'une partie manuscrite de clairon.
6. Faire travailler pendant dix minutes un élève ou un groupe d'élèves.

INSTRUCTEUR TAMBOUR
OU TAMBOUR MAITRE

1. Technique de l'instrument et détail de tous les coups.
2. Questions théoriques (voir toute la théorie dans la méthode « Nouvel enseignement pratique du tambour », tome I, éditions R. Martin).
3. Exécution de l'une des cinq marches tambour des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e groupes, pages 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de la méthode « N.E.P. du tambour » tome II.
4. Morceau imposé : « Divertissement », de J. Quinchon, éditions Denis Quinchon.
5. Déchiffrage d'une partie manuscrite de tambour.
6. Faire travailler pendant dix minutes un élève ou un groupe d'élèves.

INSTRUCTEUR TROMPETTE
OU TROMPETTE MAITRE

1. Technique de l'instrument.
2. Questions théoriques (voir toute la théorie de la méthode « Nouvel enseignement pratique de la trompette de cavalerie », éditions R. Martin).
3. Exécution d'une sonnerie réglementaire (voir toutes les sonneries dans la méthode « N.E.P. de la trompette », tome II).
4. Morceau imposé : « Etude caractéristique n° 10 de la méthode « N.E.P. de la trompette », tome II, page 38.
5. Déchiffrage à vue d'une partie manuscrite de trompette.
6. Faire travailler pendant dix minutes un élève ou un groupe d'élèves.

ADRESSES DES EDITEURS

Robert Martin, 106, Grande-Rue-de-la-Coupée, 71009

Macon.

Renato-Deslaurler, 25, rue Michel-le-Comte, 75 Paris-3^e.

Combre, 24, boulevard Poissonnière, 75 Paris-9^e.

Margueritat, 290, avenue Victor-Hugo, 94120 Fontenay-sous-Bois.

J. Decamps, 11, avenue Georges-Lafenestre, 75014 Paris.

Philipp Lecarlem, 6, place Duburg, 33800 Bordeaux.

F.G.S.P.F., 5, rue Cernuschi, 75017 Paris.

Philippe Vignon, route de Machezal, 42114 Chirassimont.

Georges Besson, « La Motte », 03300 Cusset.

J.-M. Champel, B.P. n° 2, Neuville-sur-Ain, 01160 Pont-d'Ain.

Dents Quinchon, 10, clos Benoist, 77100 Nanteuil-les-Meaux.

CONCOURS D'EXCELLENCE 1982

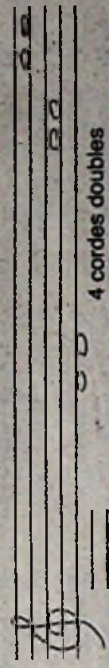
Instrument	Titre	Auteur	Editeur
CHANT	Mélodie Un lied 1 numéro des histoires naturelles Un air d'opéra ou opérette	Faure Au choix du professeur Ravel	Leduc Durand
PIANO	Clavecin bien tempéré (2 ^e livre) a) Fugue n° 7 en mi b majeur Prélude n° 8 b) Un reflet dans le vent	J.-S. Bach O. Messiaen	Leduc Durand
VIOLON	Concerto Andante et Final	Max Bruch	Durand
ALTO	Concertstück	G. Enesco	Enoch
VIOLONCELLE	Concerto - 1 ^{er} mouvement	E. Lalo	Au choix
CONTREBASSE A CORDES	1 ^{re} sonate (Andante et Final)	André Amellér	Durand
HARPE	Impromptu	A. Roussel	Durand
FLUTE	Monologues Pour flûte seule n° 1	Serge Lancelen	Hirnrichsen (Max Eschig)
FLUTE A BEC	« Air à l'italienne » et « Réjouissance », extraits de « Suite en la mineur pour flûte alto et cordes » de et « Fragments » de Une version courte de 8 fragments minimum	Telemann Makoto Shinozuka	Schott Londres TMR 3
HAUTOBOIS	Concerto Adagio et Ronde	J. Murgler	Lemoine
CLARINETTE	Capriccio	Cl. Arrieu	Amphion
BASSON	Concerto en mi mineur Andante et Final	Vivaldi (révision M. Allard)	Billaudot
SAXOPHONE Alto Mi b	Sonate Op. 115 n° 2 et 3	Jean Absil	Lemoine
SAXOPHONE Tenor Si b	Pièce concertante	G. Lacour	Billaudot
COR D'HARMONIE	Sonate pour cor et piano	Cl. Pascal	Durand
CORNET BUGLE	Nocturne et Rondo	Semler Collety	Eschig
TROMPETTE	Trompette française	André Amellér	Leduc
TROMBONE	Introduction et Allegro	G. Hugon	Transatlantiques
BARYTON SI b	Diversissement classique	R. Trullard	Arpeges
TUBA TENOR	Tuba concert	André Amellér	Eschig
GUITARE	Sonate	Turina-Segovia	Schott GA 132
MANDOLINE	Marche turque	Mozart	Le Médiateur
MANDOLE	Tarentelle de concert	Maciocchi	B.G. Adofé
ACCORDEON TRADITIONNEL	Impressions des Tziganes	Peter Frey	Helbling
ACCORDEON DE CONCERT	Prélude et variations	Jiri Matys	S.E.M.I.
PERCUSSION	Rhythmic	E. Bozza	Leduc

CONCOURS DE COMPOSITION LINO FLORENZO

Concours de composition ouvert aux compositeurs français concernant une œuvre :

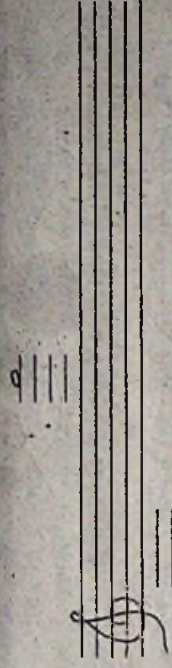
- a) pour mandoline seule ;
- b) pour mandoline seule.

Accord de la mandoline



4 cordes doubles

Les sons sont produits à l'octave inférieure de leur écriture.



Tessiture qui sonne à l'octave inférieure.

Œuvres d'une durée d'environ trois minutes, écrites pour le degré élémentaire.

Un prix récompensera les œuvres choisies qui seront éditées et programmées aux Examinations Fédérales.

Les manuscrits devront parvenir sous pli cacheté confidentiel, accompagné d'une légende ou d'un numéro, à la Confédération Musicale de France, 121, rue La Fayette, 75010 Paris, avant le 31 mars 1982 (dernier délai ; aucune dérogation ne sera acceptée).

LYON MUSIQUE

des musiciens au service des musiciens

Direction : Paul PROUD

1^{er} prix unanimité du Conservatoire de Lyon
ex-musicien

de la Musique des Equipages de la Flotte

Directeur d'Harmonie

5, cours Gambetta - 69003 LYON

Tél. : 860-54-07

« TOUTE LA MUSIQUE »

Instruments et librairie musicale

ATELIER DE REPARATION
SPECIALISTE DES INSTRUMENTS
A VENT

ADRESSES DES EDITEURS ET ERRATA

SEMI : 5, rue Lincoln, 75008 PARIS.
Tél. : 359-06-22.

I.M.C. : chez Eschig.

MEDIATOR (LE) : chez B.G. ADOFE.

M. HAUSSER : Voir chez DIEBOLT.
HELBLING : HOHNER HELBLING, 19, rue des
Halles, 67000 STRASBOURG.

TRUILLARD : distribué par ARPEGES, 24, rue
Etex, 75018 PARIS. Tél. : 229-21-31.

— JAKU, 20, rue Lamartine, 54190 Villerupt.

— RENATO, chez Deslaurier, 25, rue Michel-le-Comte, 75003 Paris.

— LE MEDIATOR, 118, avenue Joffre, 93800 Epinay-sur-Seine. Tél. : 826-93-06.

FLUTE

NIVEAU	TITRE	AUTEUR	EDITEUR
MOYEN 1	LE COIN DES JEUNES n° 1 « Violaine » et n° 4 « Myrthe »	P. PAUBON	LEMOINE

ELEMENTAIRE 2 : il faut lire, sonate en sol majeur de Telemann. Les deux premiers mouvements, cantabile et allegro. L'édition I.M.C. chez Eschig (n° 3009) au lieu de sonate en fa mineur comme précédemment indiqué.

CONCOURS DE COMPOSITION C.M.F.F.

Patronné par les Editions Gérard Billaudot, un concours est ouvert pour les compositions d'œuvres destinées aux Examinations Fédérales :

- Niveau préparatoire : flûte.
- Niveau élémentaire : cor.
- Niveau moyen : trompette - cor.let - saxophone alto Mi b et ténor Si b.

Ces œuvres doivent être présentées avec un accompagnement simple de piano et auront une durée d'environ 2 minutes.

Chaque œuvre classée première sera immédiatement éditée par les Editions Billaudot.

Les manuscrits devront parvenir, sous pli affranchi, confidentiel, accompagné d'une légende ou d'un numéro, à la Confédération Musicale de France — 121, rue La Fayette, 75010 Paris, avant le 31 mars 1982, (dernier délai (aucune dérogation ne sera acceptée)).

Pédagogie musicale

• Suite de la page 1

Je voudrais citer les « méthodes » du célèbre professeur de violon japonais Suzuki qui enseigne ce très difficile instrument aux enfants et aux parents qui les accompagnent. Ces derniers comprennent alors plus rapidement, par exemple, les détails de tenue de main gauche ou d'archet, et peuvent ainsi, à la maison, corriger les défauts dans lesquels tombent les enfants.

Je suggère que cette initiation musicale — elle existe déjà, il faut le noter — se fasse dès l'école maternelle.

La présentation d'instruments par des professeurs, mais accompagnés de très jeunes élèves qui jouent l'instrument présenté, plaît toujours et de plus, c'est très important pour l'exemple.

Cette initiation doit être faite avec des mots simples, et non pas des termes techniques comme j'ai pu l'entendre parfois : « perce cylindrique ou perce conique », etc., qui dépassent l'esprit d'enfants de 4, 5 ou 6 ans !

Enfin, une nécessité absolue : les parents devraient assister à cette présentation, car les enfants aiment évoquer ce qu'ils ont vu et entendu. Lorsque, après l'école, ils rentrent à la maison où la maman prépare à dîner, le père s'affaire pour savoir si son linge est prêt pour le lendemain, le chien demande à sortir... alors, comment voulez-vous que le bambin se risque à parler du cor ou du basson ? Ses propos n'auraient pas d'écho, les parents vaquant à leurs occupations et de plus, étant ignorants de ces problèmes nouveaux pour eux. L'enfant qui aura trouvé un auditoire coopératif saura davantage les raisons de son intérêt, le sachant partagé, rectifiant parfois une interprétation, ou se faisant préciser ce qu'éventuellement, il aurait pu mal comprendre.

Ce sera bénéfique pour tous, et l'enfant se prononcera peut-être de lui-même pour le choix d'un instrument. Notons que cela est assez rare, les parents imposant le leur, souvent borné au seul piano, hérité de la grand-mère... et de plus inaccordable. Ils pèchent par ignorance quand ils pourraient l'éviter.

Il faut sortir des sentiers battus, et je suis persuadé que ce sont les moyens les plus simples qui seront les plus pertinents.

André AMELLER.

Au festival de Lille



Luciano Berio a été vivement félicité par Rolf Liebermann, compositeur célèbre et ancien administrateur de l'Opéra de Paris, ainsi que par M. Maurice Fleuret, Directeur de la Musique au ministère de la Culture... Voir notre article en page rubrique « Fédérations régionales ».

(Photos - La Voix du Nord -)

ENSEIGNEMENT MUSICAL EN YUGOSLAVIE

par Louis Levrangi

M. L. Levrangi, qui est membre de notre Commission Artistique, directeur de l'Ecole de Musique de Volron (Isère), nous a fait parvenir un article très intéressant sur l'enseignement musical en Yougoslavie, d'après les propos qu'il a recueillis lors de sa visite de l'Ecole de Musique de Sibeniik.

Un enseignement musical de qualité est dispensé dans le cadre de l'enseignement général.

Il se répartit de la façon suivante :

Les quatre premières années de l'enseignement primaire (1^{er} cycle) deux heures d'éducation musicale par semaine, dis-

pensées par le Maître ou la Maîtresse qui ont suivi une formation spécialisée.

A partir de la 5^e année (2^e cycle) deux heures hebdomadaires sont dispensées par un Professeur spécialiste.

A partir de la 9^e année, une heure seulement dispensée par un Professeur spécialisé.

Néanmoins, à partir de ce niveau d'études (3^e cycle) les activités musicales font partie des matières à option et les élèves souhaitent travailler l'instrument de leur choix ont toutes les autorisations pour quitter l'établissement et suivre les cours à l'Ecole de Musique pendant les horaires scolaires réservés aux matières à option.

Enseignement spécialisé à l'école de musique

L'enseignement musical spécialisé est dispensé à l'Ecole de Sibeniik.

• Une année d'éveil musical pour les 5-6 ans.

• Un cycle primaire de 6 ans concernant l'étude du Solfège et l'étude de l'instrument (2 heures par matière).

• Un cycle secondaire de 4 ans se divisant en 2 phases :

— La première phase comprend l'étude du Solfège et de l'instrument auxquels s'ajoute la culture musicale (audition d'œuvre et histoire de la musique).

— A la deuxième phase s'ajoute l'Harmonie et le contrepoint (classe d'écriture) et la participation aux Classes d'orchestre.

• Un 3^e cycle d'études supérieures, où s'ajoutent la Direction d'orchestre ou de chœur et l'analyse musicale.

A l'issue de ces études, les élèves souhaitent s'orienter dans la branche professionnelle doivent poursuivre à l'Académie de Zagreb où après un cycle de 4 ans, ils obtiennent les diplômes leur permettant d'exercer (les Professeurs de l'Ecole de Musique de Sibeniik sont tous diplômés de l'Académie de Zagreb).

Au sein de l'Ecole de Musique, des Chorales regroupant les cours de Solfège, de

musique, de chant, de solfège, de chorale, de la Chorale qui se produira dans les manifestations plus importantes de la vie culturelle.

Les instrumentistes sont regroupés au sein d'un Orchestre à cordes, d'un Orchestre d'Harmonie, ou de petits ensembles.

1) Cette Ecole accueille les enfants dès la tendre enfance mais n'offre pas la possibilité de démarrer en route (refus d'inscription des adolescents ou d'adultes).

2) Elle est très sélective et à l'issue des examens de fin d'année, les élèves n'ayant pas obtenu les résultats escomptés sont rayés des effectifs.

La structure de l'Ecole est la suivante :

Un Directeur

Un Responsable des Services administratifs plus le secrétariat.

Des Professeurs. (Je n'en connais pas le nombre).

Les disciplines enseignées : Piano, Guitare, violon, Violoncelle, Contrebasse, Accordéon et tous les instruments à vent.

Le premier cycle regroupe 350 élèves et il y a en 150 répartis entre le 2^e et 3^e cycle.

Des projets de rencontre ont été formulés. Ainsi, nous aurions la possibilité d'accueillir un ensemble à cordes d'une quinzaine d'exécutants ainsi que des petits ensembles. Nous avons parlé de la dernière semaine d'Avril pour cet échange.

L. LEVRANGI.

**Abonnez-vous,
faites abonner
vos sociétés !**

BALSAN

prestige de l'uniforme

Avec ses 30 REPRESENTANTS

Dans ses 9 MAGASINS

BALSAN habilie partout en France de nombreuses sociétés de musique réalise un **VETEMENT DE HAUTE QUALITE** dans un choix de très belles draperies suivies.

SUR SIMPLE DEMANDE : devis avec échantillonnage et études chiffrées gratuits pour : tenues, casquettes, chemises, cravates, etc.
SUR PLACE : **PRISE DE MESURES** par notre équipe de représentants-tailleurs.

ESSAYAGE A LA LIVRAISON
PARFAIT BIEN-ALLER GARANTI.

Pour tous renseignements :

MANUFACTURE DE VETEMENTS BALSAN
84, avenue de la Manufacture
36000 CHATEAURoux

Tél. : (54) 34-38-35

BIOGRAPHIE DE GEORGES KRENGER

Organiste et Professeur de Musique
à Nuits-Saint-Georges

Extrait des Mémoires de la Société d'Archéologie de Beaune

Année 1907

1908

BEAUNE

IMPRIMERIE BEAUNOISE

21, rue Mauluis

1908

Parmi tous les organistes qui se sont succédés à Saint-Symphorien, ce fut M. Krenger qui laissa les meilleurs souvenirs de l'art musical dans notre cité.

Né à Guebwiller (Haut-Rhin) le 16 décembre 1816, M. Krenger vint s'installer à Nuits en 1838 ; il épousa plus tard Mlle Schindler et mourut le 16 juin 1877.

M. Krenger était né dans la musique ; son grand-père fut le premier organiste de Guebwiller, et voici quelques passages puisés dans un ouvrage allemand (1) : « L'église paroissiale de Guebwiller fut construite par Casimir de Rathsamhausen, prince abbé de Wurtemberg et Luders (mort en 1786). Elle fut consacrée le 8 septembre 1785. Un très bel orgue avait été construit par le facteur Flabini, d'origine italienne, installé à Ruffack. Le premier organiste s'appelait Huser.

Le goût de la musique se répand de plus en plus à Guebwiller. On en fait tout chez M. Boucart, qui donne chez lui des séances régulières.

Le 7 octobre 1830 une société musicale est fondée sur l'initiative de Boucart, qui en est nommé Président.

Ce jour-là, après l'élection du Président et du bureau, un concert est donné, il débute par une symphonie de Haydn ; mais la partie la plus intéressante de ce concert est un quatuor à cordes joué par quatre enfants : Thomas Herrgott, 1^{er} violon (10 ans), J.-B. Diss, 2^e violon (12 ans), Joseph Redler, alto (12 ans), Georges Krenger, violoncelle (13 ans).

Le violoncelliste Georges Krenger, petit-fils du premier organiste Huser, était un garçon plein de talent et de vivacité. Doué d'une nature sympathique, il fut pendant plusieurs années secrétaire de la Société de Musique. Sa belle voix de soprano et la facilité avec laquelle il apprenait les instruments les plus divers le faisaient partout rechercher comme un aide précieux. Cependant il travaillait particulièrement le violon. A peine était-il un jeune homme qu'il donnait des concerts dans notre pays et même au-delà du Rhin. Aujourd'hui encore, ceux qui l'ont entendu parlent de son jeu plein de goût. Ses efforts inépuisables attirèrent sur lui l'attention et il fut appelé à Nuits (Côte-d'Or) pour y être organiste et professeur de musique. C'est là qu'il exerça encore son art. Bientôt il créa une société de musique florissante, avec laquelle il remporta maintes fois des prix dans les grandes villes de France. Son nom est connu, ses compositions musicales sont estimées ; l'œuvre 30 vient d'être imprimée.

Les qualités du cœur l'emportent encore chez notre compatriote sur celles de l'artiste. Il n'est pas seulement l'orgueil de ses vieux parents ; sa générosité discrète soutient plusieurs membres de sa famille. C'est de lui qu'on peut dire : « Travailler sans relâche par la musique à élever son esprit et ses mœurs. »

Tel est le témoignage que pouvait rendre de loin l'historien de la ville de Guebwiller à l'artiste qu'elle avait produit.

Mais seuls les Nuitsiens, qui ont été les contemporains et en si grand nombre les élèves de Georges Krenger, peuvent dire quelle influence considérable il exerça autour de lui tant par la distinction de sa personne, l'élevation de ses sentiments, et son talent musical, que par son heureux caractère, riche mélange de tendresse et de vivacité, et la fidélité de ses affections.

Aussi tenait-il une large place dans la population nuïtonne ; tous le connaissaient, tous l'aimaient aussi bien dans les classes élevées que dans les classes plus humbles. Il avait conquis, par la supériorité de son talent et la distinction de ses manières, le droit de parler à tous avec une grande familiarité qui ne blessait personne, et dont à l'occasion on pouvait s'égarer, tant étaient heureuses les saillies de sa conversation. Aucun de ses élèves n'a oublié les surnoms pittoresques dont il ornait chacun, avec un à-propos merveilleux, selon son caractère, son extériorité, sa condition, ses vertus ou ses défauts, ou bien un trait particulier de sa vie.

C'est avec raison que Nuits entourait le « Chef » d'égarés et d'honneurs pendant sa vie ; il n'y eut jamais, dans cette ville, de musicien aussi vraiment artiste et aussi complet (2).

Georges Krenger savait faire aimer la musique, depuis l'école, où il enseignait le solfège, jusque dans les cérémonies de l'Eglise et dans les salons, où il dirigeait l'art musical.

Tous ses élèves se souvenaient de sa grande patience à enseigner et à inculquer les notions élémentaires de la musique comme aussi à former chez eux l'oreille musicale et le sentiment véritablement artistique (3).

Outre le violon, son instrument favori, il jouait avec une grande perfection des instruments à clavier, piano ou orgue. Il avait sur la clarinette une merveilleuse sonorité ; sur chacun de ces instruments il avait atteint une perfection rare tant pour la virtuosité que pour la délicatesse de l'expression et la finesse de l'exécution.

Mais où il excellait, et sur ce point, il faut dire qu'il ne peut pas être surpassé, c'était dans l'exécution des Andante des grands maîtres, de Mozart en particulier. Il a laissé chez tous ses élèves et ses auditeurs des impressions profondes. Son âme vive, généreuse, élevée, vibrante dans son violon. C'était à en verser des larmes, tant l'expression était intense et pénétrante.

Dans le désir de vulgariser ces pièces, dont le caractère religieux allait si bien à son âme sincère et élevée, Georges Krenger s'occupait de les transcrire pour le piano et l'orgue de salon, instruments plus connus du grand nombre. Il a laissé dans ce genre un grand

nombre de morceaux encore très recherchés de nos jours.

A l'enterrement de Jules Mercier, le célèbre violoniste dijonnais, M. Krenger reçut les félicitations de Vieuxtemps sur ses transcriptions.

Ses œuvres gracieuses pour le piano, toutes dédiées à ses élèves, ont eu le plus grand succès dans les salons, et maintes fois elles ont été transcrites pour les musiques militaires. Les entendre jouer par le maître était une bonne fortune pour les intimes.

Sa fille, Mme Marinet (Thérèse Krenger) fut, sur le piano, son élève la plus méritante. Les deux talents réunis formaient un ensemble, piano et violon, qui a été rarement réalisé à ce degré de perfection.

Nuits devint, pendant les quarante années de G. Krenger, un vrai foyer de vie musicale.

En plus de la Société de musique de la ville (4), dont a parlé l'historien de Guebwiller, M. Krenger était le créateur et le centre de groupements artistiques, où l'on cultivait et jouait couramment la musique classique des grands maîtres.

C'était la formation dernière de ses élèves. Là le maître se livrait pendant de longues heures et allumait un feu sacré qui ne devait point s'éteindre avec lui.

La Maîtrise de la cathédrale de Dijon dirigée par ses élèves, les frères Moisseinet, de Nuits, depuis 1895, regarde M. Krenger comme son inspirateur et son premier éducateur.

Le 1^{er} juillet 1906, cette Maîtrise qui a pour mission de restaurer le chant grégorien et la musique d'église dans notre région, venait à Nuits pour y recevoir solennellement le nouvel évêque de Dijon, Mgr Dadoile.

A cette occasion, un programme illustré était publié et annonçait l'ordre des offices et des chants.

Le dessinateur avait donné dans ses traditions nuïtonnes ; la couverture représentait l'orgue de Saint-Symphorien, de Nuits, et dans un cartouche le portrait de Georges Krenger.

Or, nous lisons dans l'explication de ce programme par « la Semaine religieuse » (30 juin 1906) :

« La dernière page est un hommage rendu à Georges Krenger, l'organiste nuïton qui a bien quelque droit à n'être pas oublié dans la fête du 1^{er} juillet. C'est lui qui a semé. Telle pièce, « l'Ave verum », de Mozart, qui figure au programme sera donnée avec l'interprétation du vieux maître, dont les directeurs actuels de la Maîtrise s'honorèrent d'avoir été les disciples. »

A sa mort, la ville de Nuits offrit à la famille Krenger le terrain où il repose :



Emile BERGERET.

(1) « Musikalische Geschichte der Stadt Guebwiller », Mulhausen, gedruckt bei J.-B. Risler et Komp, 1868.

(2) La réputation de M. Krenger s'étendit bien au-delà de l'enceinte de la cité nuïtonne.

M. Ch. Widor, le célèbre organiste, vint un jour la salle des répétitions de la Maîtrise de Dijon.

Apercevant le portrait de G. Krenger : « Ah ! dit-il vivement à ceux qui l'entouraient, M. Krenger ! Mon père le connaissait beaucoup et m'en parlait souvent ; et le me souviens que, me reconduisant un jour à Paris pour y achever mes études et passant à la gare de Nuits, il manifesta le regret de ne pouvoir s'arrêter pour y saluer M. Krenger. Il appela un des agents de service et le pria de vouloir bien porter à M. Krenger et sa carte et l'expression de son regret d'être obligé de gagner directement Paris. »

(3) Dans les premières années qu'il habitait Nuits, M. Krenger entendit un contre-dansier d'une campagne voisine qui était venu faire danser pour les fêtes de la Saint-Denis qui se faisaient encore à Nuits : il écouta le son de son violon et s'approchant du musicien il lui demanda à échanger son violon pour un autre et pour une somme d'argent qu'il lui offrit. C'était un excellent violon (Amati) qui avait été donné par le roi Charles IX à l'Abbé de Clugny et vendu à la Révolution. M. Krenger fit malheureusement restaurer le violon à Strasbourg et le luthier râcla les dorures et fit disparaître les armoiries qui étaient sur le violon.

(4) Le Musée de Nuits possède les médaillons ayant appartenu aux sociétés musicales de Nuits, chorale et fanfare, sous la direction de M. G. Krenger.

On n'y compte pas moins de douze pièces, parmi lesquelles plusieurs premiers prix et seconds prix.

Autisme Courtois Paris

Le triomphe de la Qualité

Photo Gerard NICOLA

Instruments de Musique
P. GAUDET
8, rue Nancy 75010 Paris
607.77.85

Documentation sur demande

La Musique dans la commune

• Suite de la page 1

sant et un encadrement de plus de 100 personnes permettent de conduire à bien les objectifs recherchés.

Parmi les personnalités présentes en qualité d'intervenants : Mme Josette Aubry, inspectrice Générale de l'Instruction publique ; Raphaël Passacuet, animateur de chant-choral ; Didier Debril, animateur musical à Lille ; Jean-Claude Foulon, chargé de mission responsable des affaires culturelles de la Ville de Grenoble ; Alain Brunet, délégué départemental de la Musique dans le Drôme. Parmi les personnes participant au débat : des délégués départementaux de la Musique, des Directeurs de Conservatoires nationaux et municipaux, des responsables animateurs de Centres Musicaux Ruraux, des représentants du M.A.M. (mouvement d'action musicale, des élus municipaux de plusieurs villes et des représentants des grandes associations nationales tel le club Léo-Lagrange.

Pour présider les séances et animer les débats, Remy Dujardin, chargé des recherches à l'I.N.E.P., assisté de Chantal Guérin, ont par leurs connaissances profondes du problème, attiré l'attention des participants vers la réelle valeur de ce colloque particulièrement fructueux pour chaque responsable qui dirige ici et là une action culturelle en général.

Comment parler de la Musique dans la commune sans aborder le problème de la Musique en milieu scolaire, tel a été le but de Mme J. Aubry, inspectrice générale de l'Instruction Publique.

Est-ce que l'éducation musicale

à l'école est une gageure ?

Pour répondre à cette question Mme Aubry a dressé un constat des structures existantes et

année bon nombre d'élèves instrumentistes déjà initiés, venant acquérir des connaissances meilleures.

Si l'Education Nationale peut donner à la totalité des élèves scolarisés les connaissances musicales de base, les Conservatoires seraient libérés de plusieurs classes d'élèves débutants et avec le même budget, ces heures seraient affectées à la création de classes instrumentales supplémentaires. Ainsi quantité d'instrumentistes méritants accéderaient aux classes instrumentales de nos écoles et Conservatoires de Musique.

Mme Aubry nous a rassurés à cet égard, que les objectifs attendus en milieu scolaire se réaliseraient progressivement grâce à de nouvelles dispositions et par des actions d'animations plus nombreuses et ponctuelles. En effet, le droit à la culture musicale pour tous passe par une action prioritaire en faveur de l'Education musicale à l'école.

Dans l'hypothèse de cette réussite où l'éducation musicale à l'école ne sera plus une gageure, les Conservatoires retrouveront leur valeur intrinsèque nécessaire au second plan de l'éducation musicale de l'enfant, qui avec son instrument, sa voix ou son corps souhàite devenir un interprète digne de ce nom, capable de mieux servir les compositeurs.

Les centres musicaux

ruraux de France

Un secours qualitatif, mais onéreux pour les communes.

En répondant à certains critères précis, les Centres musicaux ruraux peuvent pallier à l'absence de l'enseignement musical dans le Primaire : ils offrent une possibilité d'enseignement et d'animation musicale permanente en milieu scolaire, sous réserve toutefois d'une convention passée entre la Fédération des Centres musicaux ruraux et la Commune qui assurera pleinement le financement de l'opération, selon le nombre et la fréquence des interventions.

Agréée par le ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, des Affaires Culturelles et de l'Agriculture, la Fédération des Centres Musicaux ruraux de France se propose d'assurer cet enseignement de la Musique à travers des actions de sensibilisation, utilisant les méthodes modernes et actives en pédagogie musicale : Orff, Willems, Martenot, Kodaly...

Les animateurs en fonction ont reçu une formation spéciale assurée par la Fédération des C.M.R. qui a créé son propre Centre de Formation Pédagogique en 1953. Pour y accéder, les candidats doivent être titulaires du Bac et du

niveau du cours supérieur de Solfège des Conservatoires nationaux. Les études sur 3 années portent sur un approfondissement des connaissances mais surtout sur une information très complète des méthodes de pédagogie musicale sur la connaissance de l'enfant et de son comportement. Un diplôme officiel sanctionne les trois années d'études. A noter qu'actuellement 500 Municipalités travaillent en accord avec les C.M.R. pour la réalisation d'actions permanentes dans les établissements scolaires primaires. C'est-à-dire 150.000 élèves environ sont concernés.

L'enseignement musical spécialisé

Considéré comme générateur de progrès certains, en dix ans l'enseignement musical dispensé dans les Ecoles de Musique et Conservatoires a pris un tel essor qu'il devient impossible de satisfaire toutes les demandes en raison des problèmes financiers posés. Cette situation générale devient préoccupante et appelle des solutions rapides.

Cet enseignement musical spécialisé ne doit pas être le « substitut » mais le « complément » de l'éducation musicale à l'école. Son but est de former des musiciens amateurs d'un très bon niveau parmi lesquels 2 % seulement deviendront professionnels (selon les statistiques). N'oublions pas qu'environ un million d'enfants et adolescents fréquentent ces établissements spécialisés. On comprend aisément que cela ne va pas sans poser de gros problèmes, et en particulier celui du financement de ces établissements. Selon des critères bien définis l'Etat intervient auprès de certaines écoles et dans le meilleur des cas à 20 % du montant global du budget, c'est-à-dire que la commune finance 80 % de l'opération. Seuls les Conservatoires nationaux de Région et Ecoles Nationales reçoivent cette participation de l'Etat, c'est-à-dire environ 90 établissements contre 900 qui ne perçoivent rien. Ceci explique bien que ce sont les collectivités locales qui financent l'enseignement musical spécialisé en France.

Savez-vous qu'il existe encore dans certaines régions d'importantes lacunes au niveau de l'enseignement spécialisé, et que cette forme de « désert » est incompatible avec la forte poussée de demandes actuelles.

Par exemple :
— trois régions ne disposent pas encore de Conservatoire National de régions,
— 49 départements ne disposent pas d'écoles Nationales de Musique,
— 19 départements ne possèdent

dent pas d'écoles municipales agréées par l'Etat.

A l'issue des longs débats concernant l'enseignement de la Musique dans les établissements spécialisés, les élus locaux présents ne cachent pas leurs inquiétudes devant l'ampleur des budgets auxquels ils doivent faire face pour répondre favorablement aux demandes. Par contre, chacun reconnaît la valeur et la nécessité des écoles spécialisées qui fournissent grâce au sérieux de leurs structures, des musiciens dont la valeur technique et musicale vient chaque jour en milieu amateur ou professionnel satisfaire et relever le niveau musical français.

Si les pouvoirs publics semblent conscients du problème posé, souhaitons qu'ils soient très sensibles à la valeur des résultats déjà acquis, pour engager plus loin les modalités d'une action satisfaisant les nombreuses demandes.

Dans son rapport du 11-2-1981 le Conseil économique et social a fait l'objet d'une proposition répondant en partie à ces inquiétudes : «... Il y a lieu de réviser les conditions de financement de l'enseignement musical spécialisé qui, comme nous l'avons vu, repose pour l'essentiel sur les municipalités. » Dans ce domaine une formule a été avancée à maintes reprises : un tiers à la charge de l'Etat, un tiers à la charge des régions ou départements, un tiers à la charge des communes. Une telle formule de financement semblable équilibrée en même temps que de nature à favoriser un enseignement musical largement décentralisé et démocratisé. Les pouvoirs publics devraient donc s'orienter dans ce sens et veiller à ce que toutes les formes et genres musicaux fassent l'objet de l'enseignement musical spécialisé... tant sous la forme Chorale qu'instrumentale... »

Un exemple à connaître : La culture à Grenoble

M. Jean-Claude Foulon, chargé de mission, Directeur des affaires culturelles de la Ville de Grenoble, a brillamment commenté l'ampleur de l'action culturelle menée à Grenoble. L'enveloppe globale du budget de la culture atteint 33 millions de francs. A l'intérieur de celle-ci 18 millions sont affectés à la vie musicale et plus précisément 12 millions pour le Conservatoire National de région qui compte 36 professeurs et 20 adjoints d'enseignement. Les 32 disciplines enseignées regroupent 1.800 élèves environ. Autour de cet établissement 4 écoles de quartier officient en qualité d'annexes. De plus, un service d'interventions musicales en milieu scolaire permet à tous les enfants des écoles de bénéficier d'une initiation musicale permanente. 9.000 enfants sont concernés. Ce sont des agents Municipaux recrutés pour cet enseignement précis, qui assurent régulièrement ce travail.

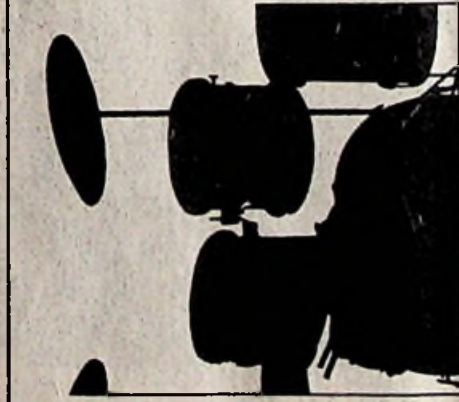
Au niveau de l'animation professionnelle, la ville dispose d'un ensemble instrumental à cordes formé de musiciens permanents, recrutés sur concours et placés sous le régime des employés Municipaux.

Avant de laisser libre cours à notre réflexion sur l'enseignement musical spécialisé des remarques s'imposent et leur intérêt mérite de s'interroger à propos des rapports existants ou non entre professeurs et musiciens amateurs de formations locales diverses. La question se pose ainsi : Y a-t-il vraiment volonté de coopérer ? Pour plusieurs départements départementaux de la Musique, cette question n'a pas échappé aux observations qu'ils font çà et là, devant le souci de rendre leur fonction plus efficace.

Il semble qu'en ce domaine du rapport des forces entre « amateurs et professionnels », tout ne soit pas encore dans le meilleur des mondes. Pour analyser objectivement ce domaine, il est nécessaire de dissocier l'activité musicale vécue par les amateurs autour d'un Conservatoire National de région dans une ville supérieure à 100.000 habitants, et celle réalisée dans une petite ville pourvue au mieux d'une Ecole Nationale ou Ecole municipale

POUR L'ETUDE DE LA PERCUSSION

Boursault Lajudie. ETUDE PROGRESSIVE DE BATTERIE méthode en 3 volumes : I, I bis, II, abaque	63,70
Chauvière. LE TAMBOUR, LA CAISSE CLAIRE, manuel d'enseignement en 1 volume	44,50
Delécluse. METHODE DE CAISSE CLAIRE..... METHODE COMPLETE DE VIBRAPHONE, en 2 volumes :	55,60
Volume I.....	59,00
Volume II.....	44,50
Dupin. METHODE RAPIDE DE XYLOPHONE en 2 cahiers : 1 ^{er} cahier.....	146,10
Humair. DRUMS BOOK pour batterie : Volume I. Indépendance et rythmes croisés	68,70



Catalogue complet sur demande
chez votre marchand habituel, ou chez
ALPHONSE LEDUC, 175, rue Saint-Honoré, 75040 PARIS CEDEX 01

agréée par l'Etat. Dans le premier cas, l'importance de la ville permet, de par ses structures quantitatives et qualitatives, aux forces existantes de travailler séparément sans nuire à l'activité musicale en général tant sur le plan de la Diffusion que celui très ingrat de l'enseignement. Le Conservatoire National de région peut d'un côté, par ses structures, son personnel qualifié, et un effectif important d'élèves, se suffire à lui-même.

De l'autre côté, une Société (Harmonie, Chorale ou autre) peut pleinement satisfaire sa propre vie associative et baser sa politique sur les deux départements indissociables et complémentaires de l'enseignement et de l'animation.

Dans ce premier cas, où les choses se fixent individuellement de part et d'autre, les formations amateurs parviendront en l'absence d'une coopération claire-ment définie, à maintenir et sauvegarder leur propre activité, compte tenu de l'existence d'un important potentiel humain dont chaque individu trouvera là où il le souhaite la réponse à ses propres aspirations artistiques.

Dans le second cas d'une ville de moyenne importance, la réalité est tout autre, et sans coopération définie en rapport des forces et des intérêts artistiques, la (ou les) formations amateur existante(s), risquent de payer à brève échéance, l'absence d'un dialogue constructif. Les informations reçues au cours de nos débats confirment la présence d'exemples encore trop nombreux où l'activité se divise et l'intérêt que chacun porte au même idéal s'en trouve affaibli, parfois même porteur d'une jalousie inavouée qui ne devrait pas être.

— Alors me direz-vous, existe-t-il une solution ?

Un appel a déjà été lancé en ce sens par le Président André Ameller dans son Editorial de Septembre 1981, afin que les Conservatoires Municipaux agréés (au moins) précisent et définissent dans leur contrat d'embauche, l'obligation pour les professeurs recrutés d'assurer les répétitions et concerts au sein de la formation orchestrale existante (Harmonie ou Orchestre). Pour cela il est souhaitable, en particulier lors d'une création nouvelle, de placer à la Direction de cette formation le Directeur de l'Ecole ou Conservatoire ou l'un de ses professeurs ayant les compétences requises. L'avantage de cette structure permettra rapidement l'ouverture d'un dialogue entre responsables et conduira à la garantie d'une présence des élèves, alors bien encadrés par les professeurs qui apporteront à l'ensemble de la formation une nou-

velle dimension qualitative. L'union fait la force, mais encore faut-il le vouloir ! Quelques établissements ont déjà mis en place des structures analogues nécessaires à combler cette lacune, souhaitons que les exemples se multiplient.

Il semble que les délégués départementaux de la Musique soient souvent sollicités en qualité de médiateurs devant les dilemmes qui se présentent entre amateurs et professionnels. Leur bonne volonté n'est surtout pas à mettre en cause, mais elle risque d'être vaine s'ils ne trouvent pas déjà auprès des chefs d'établissements spécialisés les appuis fructueux pour ouvrir le dialogue et souffler le feu dans l'intérêt de tous et de la Musique d'abord.

Bien entendu, il n'est pas question de renvoyer à leur foyer les Chefs amateurs de Sociétés qui dirigent et animent parfois de façon exemplaire une formation là où fonctionne un Conservatoire ou une école agréée, dans une ville moyenne. Raison de plus pour chercher l'ouverture, dresser l'inventaire des valeurs, analyser la situation et progressivement réaliser sur le terrain une action musicale concrète résultant de l'union des forces existantes.

Il serait audacieux d'oublier qu'il existe bien heureusement en France de nombreuses régions bénéficiant d'une Fédération particulièrement active dont les responsables ont parfaitement compris qu'une progression constante et par là même un avenir meilleur, ne seront pas possibles sans une véritable ouverture entre Sociétés, Fédération Régionale et Conservatoires ou Ecoles agréées.

La présence et la politique du Maître Ameller à la Présidence de la Confédération Musicale de France sont des preuves tangibles de cette ouverture dont les premiers bénéficiaires s'estiment pleinement satisfaits et convaincus.

La confédération Musicale de France

Le déroulement du colloque sur « La Musique dans la Commune » n'aurait pas atteint tous ses objectifs sans une intervention détaillée sur l'existence, le fonctionnement et les buts de la Confédération Musicale de France, connue et appréciée des personnes présentes.

Toutefois, il semblerait trop précieux de m'attarder volontairement sur toutes les actions, projets, réussites et grandeur croissante de la C.M.F. lorsqu'on s'adresse à des lecteurs très informés à cet égard et convaincus

Fabrication d'accessoires pour instruments de musique

Baudrier - Tirant - Cordage Poignée de clairon, etc.

PLANSON G.

Route des Couperettes-Verdilly
02400 CHATEAU-THIERRY

☎ (23) 69-02-12

Si vous n'avez pas encore réglé vos abonnements en retard, au journal de la C.M.F., veuillez le faire avant le 31 décembre 1981.
Merci.

de la grande nécessité de l'existence de cet organisme, reconnu d'utilité publique, au service de la Musique et des Musiciens.

Retenons que les participants furent heureux d'apprendre la création du Diplôme d'aptitudes d'animateur de Sociétés Musicales (D.A.S.M.) qui vient d'obtenir une reconnaissance officielle de sa valeur au niveau national.

La se trouve sans doute une partie de la solution face aux dilemmes que nous évoquions précédemment et qui reposent bien souvent sur un problème fondamental des « connaissances » dont la reconnaissance envers chaque individu reste à présent un vain mot encore mal défini.

Une parenthèse m'a permis de présenter et d'évoquer l'intérêt du Centre Albert-Ehrmann de Toucy, et de porter à la connaissance de tous ses structures d'accueil, et les possibilités diverses qui s'offrent et s'adaptent judicieusement à toutes les nécessités de rencontres artistiques.

Par expérience personnelle il m'était facile de faire l'éloge de ce centre musical au service des musiciens désirant se rencontrer pour connaître les satisfactions inoubliables d'un séjour où la musique ravive les esprits, développe les techniques et fortifie ceux qui veulent progresser.

Le chant choral par Raphaël Passaquet

Si l'enseignement instrumental spécialisé a fait l'objet d'une attention particulière et d'aides ponctuelles et croissantes face à la demande, le Chant Choral tant sur le plan de l'enseignement que celui de la pratique amateur n'avait peut-être pas encore reçu les encouragements et aides mérités.

Il est vrai qu'on note après guerre une longue période où les Français ont quelque peu perdu le goût de la pratique vocale de groupe, sans doute pour avoir oublié de chanter à l'école, à la maison et en famille.

Dès 1975 une commission spécialisée, présidée par Serge Nigg, inspecteur de la Musique, s'est penchée sur l'analyse des problèmes spécifiques de l'enseignement du chant pour qu'il retrouve une place plus honorifique.

En 1980 on crée le certificat d'aptitudes de direction Chorale. Depuis on multiplie les stages de formations de chefs de chœurs et le 14 août 1980, M. Jean-Philippe Lecat, alors ministre de la Culture, annonce à Vaison-la-Romaine la création d'écoles de musique fondées sur le chant Choral, afin de renouer avec la tradition Française des maîtrises. Des aides spécifiques sont alors accordées aux Maîtres de Bourges, Angers, Dijon, Nantes, Paris, Reims, Rennes, Rouen, Autun.

Dans le domaine de l'enseignement, l'Education Nationale n'arrive plus à maîtriser son affaiblissement et constate l'absence de chorales à l'école. L'instituteur est à nouveau sollicité, hélas il ne peut tout faire, du Français, aux Maths, à la gymnastique et à la Musique, pour laquelle généralement il n'a reçu aucune formation.

Les amateurs de chant choral devront se tourner vers les manécanteries, chorales mixtes ou chœurs d'hommes. Ces différentes formations se rattachent généralement au mouvement « A Cœur joie » qui avec ses 22.000 adhérents reste le plus important regroupement Français de chant choral.

Ce mouvement d'éducation musicale tel qu'il se définit est en mesure, par ses structures, d'accueillir un choriste tout au long de sa vie : enfant à partir de 5 ans dans les « cantinelles », puis dans les « canitières », adolescent dans les « canitières », et adultes dans les chorales.

Ne l'oublions pas, la chorale est comme toute autre Société (harmonie par exemple) une véritable cellule familiale, vivante et humaine.

Raphaël Passaquet, animateur de chant Choral et responsable de l'animation chorale au niveau « Bourgogne », a clairement retracé pour nous la vie passée et présente du chant choral, s'appuyant sur des faits historiques précis, générateurs du mouvement que nous observons aujourd'hui et qui permet à des milliers de choristes de se retrouver à l'occasion de rencontres internationales annuelles. Marcel Carneloup, Président du mouvement « A Cœur joie » exprime ainsi sa pensée du chant choral : « En accordant les voix des hommes, en

les unissant, nous rapprochons les cœurs et ainsi nous plaçons la civilisation dans le cœur de l'homme. »

Le cas de la Drôme

Alain Brunet, délégué départemental de la musique dans la Drôme, a fait part, par ses témoignages, d'expériences et d'initiatives heureuses.

Nous avons retenu de son exposé intéressant l'exemple d'une animation Départementale en milieu scolaire touchant 20.000 enfants dans le département.

Ces interventions régulières sont assurées par des musiciens ayant la formation requise, reconnue conjointement par le Ministère de la Culture et celui de l'Education Nationale. La Commune et le Département assurent ensemble le financement de cette action.

Comme d'autres délégués départementaux Alain Brunet doit souvent servir de médiateur et conseiller auprès des communes, Conservatoires ou autres organismes qui rencontrent quelques difficultés pour la réalisation de leurs projets.

« Musique dans la Commune », « Musique » tout simplement, voilà identifiée celle des valeurs qui a pour but d'unir, d'apaiser et conduire l'homme vers plus de joie, de fraternité et de simplicité.

Qu'elle soit dans la commune, à l'école, au Conservatoire, au Concert ou ailleurs, pour quoi la Musique reste-t-elle encore pour certains un rêve inaccessible ?

C'est pour répondre à cette question que des responsables à différents niveaux se sont réunis les 2, 3, 4 octobre derniers afin de confronter leurs expériences, leurs idées et mettre en commun leur bonne volonté, pour que très vite ce rêve devienne réalité.

Que l'Institut National d'Education Populaire soit remercié pour cette heureuse initiative, et soutenons qu'il fasse avancer, sur la voie du progrès et des constatations, cette pensée merveilleuse du célèbre et grand violoniste Yehudi Menuhin : « La Musique lie une population et lie les Peuples au-delà de leur langage. »

Bernard DUPAQUIER.

Des instruments pour harmonies et fanfares

Des nouveaux instruments à vent sont proposés aux harmonies et fanfares.

Révisés et réglés avant d'être mis en vente, leur prix et leur qualité redonneront le sourire aux trésoriers !

« GRAAL »

CORNETS ET TROMPETTES :

- Cornet Sib verni livré en étui luxe 650 F
- Cornet Sib argenté livré en étui luxe 700 F
- Trompette UT et Sib verni livrée en étui luxe 855 F

Tous les instruments sont garantis 1 an.

GROS CUIVRES :

- Alto MIb verni livré en étui luxe 1.100 F
- Alto MIb argenté livré en étui luxe 1.300 F
- Baryton Sib verni livré en étui luxe 1.300 F
- Baryton Sib argenté livré en étui luxe 1.700 F
- Basse Sib verni livrée en étui luxe 1.500 F
- Basse Sib argentée livrée en étui luxe 1.700 F

SAXOPHONES :

- Saxophone Alto MIb verni livré en étui luxe 1.850 F
- Saxophone Ténor Sib verni livré en étui luxe 2.300 F



Bellecour Musique, 3, place Bellecour Lyon 2 Tél. (7) 892-92-56

CONCOURS

Ville d'EVIAN-LES-BAINS (Haute-Savoie) (6.178 habitants), recrute par concours : Directeur école de musique chargé également de la direction de l'harmonie municipale.
Candidature et curriculum vitae à adresser dans les meilleurs délais à M. le Maire, 74501 EVIAN-LES-BAINS CEDEX.

La ville de GRANVILLE (Manche), recrute, pour le 1^{er} janvier 1982, un professeur de trompette pouvant enseigner tous les cuivres. Emploi à temps complet.
Envoyer curriculum vitae à la mairie de GRANVILLE, 50400 GRANVILLE.

OFFRES D'EMPLOIS

Ecole municipale de musique
RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR
La ville d'ALBERT (80300) recrute un directeur de l'école municipale de musique, poste à pourvoir le 1^{er} janvier 1982.
Fonctions :
— Direction de l'Harmonie municipale.
Conditions de recrutement :
— Etre titulaire d'un prix d'instrument obtenu dans une Ecole nationale de musique ou dans un Conservatoire national de région.
— Posséder la connaissance et l'expérience de direction d'orchestre ; les candidatures sont à adresser à :
M. le Maire d'ALBERT (80300). Renseignements complémentaires : Secrétariat général de la mairie d'ALBERT. Tél. : (22) 75-20-25.

DRAPEAUX
A. S. ROBERT
26 600 TAIN-L'HERMITAGE
Drôme. Tél. 08.24.87



POUR
**SOCIÉTÉS
BANNIÈRES
PAVOISEMENT**
et Tous Articles
de Fêtes
Catalogue sur demande

PETITES ANNONCES

Payables d'avance conformément au tarif ci-après :

NOUVEAU TARIF A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 1981
de 1 à 5 lignes..... 70 F
de 6 à 10 lignes..... 130 F
de 11 à 15 lignes..... 200 F
de 16 à 20 lignes..... 280 F
+ de 20 lignes, la ligne supplémentaire..... 7 F

Ces prix s'entendent T.V.A. et toutes taxes comprises. La ligne comporte 32 lettres, signes ou espaces.

Les personnes intéressées par les annonces portant la référence « Ecrire au journal sous n°... » doivent adresser leur correspondance sous enveloppe timbrée sans mention d'adresse au journal de la Confédération Musicale de France, 121, rue La Fayette, 75010 PARIS, en mentionnant le numéro de l'annonce.

Les enveloppes non timbrées ne seront en aucun cas transmises.

OCCASIONS

Cherche basse si b, 4 pistons, occasion, faire offre abbé Poubian, presbytère Le Traillan/Médoc, 33320 Eysines. Tél. : (56) 35-14-08.

Guide chani, à vendre Hohner Organana 12, peu servi, cor d'harmonie d'étude Weiklang, fa mi b, neuf (jamais servi). Prix intéressant. Ecrire au journal sous n° 74.

Vends contrebasse 1/4, très bon état, marque Eberhard Meinel, prix à débattre. S'adresser à Mme VERCHERE, B.P. 2001, 01102 OYONNAX. Tél. : (74) 77-36-13.

Avis de recrutement d'un professeur de musique itinérant dans la Nièvre. Compétences souhaitées : formation musicale : diplômes de Soifège et d'instrument à vent, bonne connaissance des méthodes d'Evell à la Musicale, expériences d'animations musicales.
Mission de la personne recrutée :
— Prise en charge d'un secteur rural : Soifège et cours d'instrument ;
— Animations musicales ;
— Conseiller musical technique.
Date d'engagement : 1^{er} février 1982.
Les candidatures, constituées d'une lettre manuscrite indiquant les motivations du candidat et d'un curriculum vitae, devront parvenir avant le 20 décembre 1981 à : ADDIM 58, Préfecture de la Nièvre, 58019 Nevers Cedex. Tél. : (66) 57-40-25 poste 415.

Ville de 3.500 habitants cherche pour petite Harmonie, chef de musique, capacité soifège, instruments à anche et embouchure. Joindre curriculum vitae. Emploi agent de ville à pourvoir rapidement, possibilité de logement.
LACROIX Bernard, rue de l'Orme, 88350 LIFFOL-LE-GRAND. Tél. : (29) 94-61-23 du lundi au vendredi.

Ville de SAINT-VALÉRY-EN-CAUX (Seine-Maritime), 5.000 habitants, bord de mer, recrute pour école municipale de musique, harmonie et enseignement écoles primaires : professeur de bois, emploi communal, temps complet, possibilité de logement.
Ecrire à la mairie de SAINT-VALÉRY-EN-CAUX, boîte postale 47, 76400 SAINT-VALÉRY-EN-CAUX.

La ville de MAZAMET recherche UN **EMPLOYÉ MUNICIPAL** (personnel ouvrier), susceptible d'assurer également les fonctions de CHEF DE MUSIQUE d'une batterie-lantare, division supérieure.
Ecrire avec C.V. et références professionnelles et musicales à M. le Maire de MAZAMET, 81200, en précisant l'emploi sollicité.

La Musique ex B.D.!...
Ils sont tous ces musiciens



3 volumes
85F.

FRANCIS VAN DE VELDE PRÉSENTE L'HISTOIRE DE LA MUSIQUE EN BANDES DESSINÉES. TROIS VOLUMES DE 48 PAGES EN COULEURS CHACUN. FORMAT 290 x 220 MM.

Cette B.D. pour les enfants à partir de 7 ans ou les adultes retrace avec humour et clarté l'évolution des formes musicales depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Devenus héros de B.D., quelque deux cents compositeurs participent à cette aventure.

PRIX SPÉCIAL POUR LES LECTEURS DU JOURNAL DE LA CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE LES 3 VOLUMES. 85 F FRANCO DE PORT

BON DE COMMANDE
à retourner à : Editions F. Van de Velde 12, rue Jacob 75006 Paris.
Je désire recevoir les 3 volumes de l'histoire de la Musique en bandes dessinées pour la somme de 85,00 F franco de port.

M. Mme _____ Ville _____
Adresse _____
Code Postal _____
Seules les commandes accompagnées d'un règlement libelle au nom des Editions F. Van de Velde seront honorées.

TOUCY-JEUNESSE

OMISSION

Dans le compte rendu du stage d'accordéon présenté dans le journal de novembre 1981, nous vous rappelons que M. Francis Bueher a assisté au stage en qualité de Directeur Adjoint, remplaçant M. Vorburger pendant les six derniers jours du stage.

RÉPARATIONS REMISE A NEUF DE TOUS INSTRUMENTS CUIVRE BOIS-

Nickelage - Argenture - Vernis
Fabrication - Occasions
ARTISAN SPECIALISE R. MAZEREAU
39, rue N.-D.-de-Lorette
PARIS-9^e
Fourmisseur
de la Garde Républicaine

En avant la musique !...

Un habitant de Pontarlier, vient d'être condamné à 45 jours de prison et 335 F d'amende et mise à l'épreuve pour cinq ans par le tribunal de police du Val-de-Travers (Suisse) pour avoir dirigé une fanfare en état d'ébriété. Au cours d'un déplacement de la formation en Suisse, l'attention d'un gentleman avait été attirée par les gestes quelque peu désordonnés du chef de fanfare tandis qu'il dirigeait ses musiciens. Une prise de sang fut ordonnée et devait s'avérer très positive.

Si vous n'avez pas encore réglé vos abonnements en retard au journal de la C.M.F., veuillez le faire avant le 31 décembre 1981.

Merci.

Histoire de la musique en bandes dessinées... 21



... AVEC DE MAGNIFIQUES JARDINS POUR LE PLAISIR DES YEUX ET LA PROFESSEUR GALANTE.





par A.-F. TRINQUIER
Président de la Fédération des
Sociétés Musicales et Chorales
de Vaucluse.

Encore Cadenet ! me direz-vous et pourtant, je n'ai ni château ni propriété urbaine ou rurale dans ce beau pays de Provence, pas très loin de la Durance (fleuve des Alpes françaises du sud, né au mont Genève) où il fait bon vivre, des Amis certainement et une Fanfare « Les Enfants d'Arcole » avec comme Président un homme charmant Alexandre Zanetti... mais revenons à mes deux Personnages Estienne, Le Tambour d'Arcole, et plus près de nous son compatriote, Félicien David, un Compositeur pas tout à fait comme les autres.

Un Vauclusien, un compositeur Félicien David

C'était en juillet 1976 un comité d'honneur fut créé à Cadenet pour les Fêtes du centenaire de sa mort sous la Présidence d'Honneur de S.A.R. Madame La Duchesse d'Orléans — Monsieur le Préfet de Vaucluse — André Chamson de l'Académie Française — Monsieur Darius Milhaud — Messieurs Zino Francescatti — Serge Nigg, Inspecteur Principal de la Direction de la Musique, de l'Art lyrique et de la Danse, Pierre Villette, Directeur du conservatoire Darius-Milhaud à Aix-en-Provence, etc., et votre serviteur (ma modestie dut-elle en souffrir).

Le lundi 5 juillet 1976 en soirée sur les terrasses du foyer rural un concert d'une très haute tenue musicale avec une présentation de Félicien David sur des notes de Monsieur R. Locke, Professeur de musicologie à l'Eastman School of Music — Université de Rochester N.Y. (Etats-Unis).

Le 8 décembre 1844 fut joué « salle du conservatoire de Paris » pour la première fois, une œuvre qui fit la gloire d'un jeune compositeur jusqu'alors peu connu. L'œuvre était « Le Désert », une « ode-symphonique » de Félicien David. Né le 13 avril 1810, à Cadenet (Vaucluse), il avait déjà traversé une jeunesse difficile avant de conquérir un triomphe inattendu à l'âge de 34 ans.

Fils d'un orfèvre, Charles Nicolas David et de Marie-Anne, Française Arguier elle-même, fille du syndic de la Corporation des orfèvres d'Aix, le jeune Félicien David ne manifesta aucune intention d'embrasser la profession de son père.

Par contre, son frère aîné, Charles, allait s'engager dans une direction voisine, celle de la peinture de miniatures. Le Museum Calvet à Avignon conserve plusieurs charmants ouvrages du frère de Félicien David.

Le petit Félicien ne se montra pas insensible à la musique jouée par son père, habile violoniste amateur. Un Laurusien voisin, M. Garnier, hautboïste de l'Opéra de Paris, décéla, dit-on, les dons de l'enfant.

La mère de Félicien mourut en couches d'un septième enfant lorsqu'il avait 4 ans ; et son père la suivit un an et demi plus tard en 1816.

Félicien fut recueilli par la famille de sa mère à Aix qui inscrivit l'enfant mélomane à la maîtrise de Saint-Sauveur, où il reçut de l'abbé Michel et de Marius Roux un enseignement musical élémentaire.

On dit même qu'il commença déjà à l'âge de treize ans à

composer des motets et des hymnes et même de petits quatuors à cordes.

Quand sa voix mûra, il fut placé, âgé de quinze ans, au Collège Jé suite de Saint-Louis, où il prit connaissance de la musique d'Opéra de compositeurs tels que Mozart, Haydn et Cherubini, car les Pères ne dédaignaient pas de chanter des œuvres profanes, et même d'Opéra sur des paroles liturgiques. En 1828, le gouvernement de Charles X ayant fermé tous les établissements de la compagnie de Jésus, David, bon violoniste, chanteur capable, mais encore trop jeune et inexpérimenté pour aborder la carrière musicale à laquelle ses talents le destinaient, fut interrompu dans ses études.

Après un stage au théâtre d'Aix où il dirigea « l'orchestre » des vaudevilles (spectacles populaires sans aucun intérêt musical) et un autre chez un avoué, il fut appelé à la maîtrise de Saint-Sauveur comme maître de Chapelle.

Il n'y resta pas longtemps. En 1830, ses amis persuadèrent son oncle Arguier de lui assurer une pension mensuelle de cinquante francs pour lui permettre de « monter » à Paris pour y poursuivre ses études.

L'illustre Luigi Cherubini, ne fut nullement impressionné par les motets du jeune musicien provençal, mais il l'admit aux classes de fugue et d'orgue. Mais, malheureusement pour le pauvre Félicien, l'oncle oublia la pension promise et le compositeur fut obligé de donner des leçons de piano pour subsister, et d'abandonner définitivement ses études.

La coïncidence voulut que Félicien David vécût à Paris à l'époque de la vogue du mouvement Saint-Simonien. Ce mouvement marqué certes par un rituel et des costumes originaux (voir celui que David porte dans son portrait du Musée de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) peint en 1832 par son ami Saint-Simonien Raymond Bonheur) se distinguait sur le plan plus sérieux par ses idées avancées sur l'industrie, l'organisation du crédit pour encourager l'investissement, l'exploitation pacifique et coopérative des ressources du globe, l'affranchissement de la femme et l'amélioration des conditions de vie de la classe ouvrière.

Frustré de l'affection qu'apporte habituellement une famille, à un entourage amical, il était naturel que Félicien David trouvât un refuge sentimental dans ce mouvement aux mœurs phalangiennes.

Saint-Simon Claude Henri (comte de), philosophe et économiste français, né à Paris (1760-1825) de la famille de Louis de Rouxroy, duc de Saint-Simon, Chef de l'École politique et sociale des Saint-Simoniens.

Doctrines de Charles Fourier, philosophe et économiste français, né à Besançon, le système de Fourier ou Fourierisme, prévoit la formation de phalanges, groupes humains harmonieusement composés en vue de procurer à chacun de leurs membres le bien-être par le travail librement consenti.

Ce qui attirait le plus le jeune compositeur était sans doute l'idée Saint-Simonienne du rôle

social de l'artiste. Le Saint-Simonisme fut en effet le premier mouvement social profane qui comprenait l'effet de propagande d'une bonne chanson (idée qu'avaient déjà exploitée de grands évangélistes, tels que Saint-Grégoire, Luther et Calvin). David « prit l'habit » au début de 1832 et composa pour le mouvement des chansons et des œuvres plus développées. Les Chansons servaient pour les nombreuses missions de propagande aux ouvriers, mais ce sont plutôt les chœurs qui ont retenu l'attention en raison de leur qualité musicale. David les écrivit pour les quarante membres de la « Re traite de Ménilmontant », groupe de fidèles qui vivaient en communauté dans la « Maison du Chef », le Père Enfantin, dans ce qui est aujourd'hui le 20^e arrondissement de Paris. (On peut écouter un des meilleurs chœurs Saint-Simoniens de David, la Ronde des Saint-Simoniens chantée par la Chorale populaire de Paris sur un petit disque : Chant du Monde, LDY 4171, Chants de la Liberté français.)

Mais fin 1832, le Père Enfantin fut emprisonné pour outrage à la morale publique (en raison de ses idées sur l'amour libre) et les « fidèles » dont David, se virent obligés de fuir Paris pour poursuivre leur prosélytisme en province et puis en Egypte.

Un groupe de Saint-Simoniens, dont Félicien David, s'embarqua pour l'Orient. Après avoir visité Constantinople, caboté le long des côtes d'Asie Mineure, visita la Judée, la cohorte arriva à Alexandrie où Ferdinand de Lesseps se trouvait être consul de France.

La « Mission d'Egypte » ne fut pas un succès immédiat pour Enfantin. Il avait l'idée de faire percer l'isthme de Suez pour faciliter le commerce entre les nations. Son idée prophétique ne se réalisa que 34 ans plus tard sous la direction de de Lesseps. Quant à Félicien David, il trouva en Orient une source authentique et inépuisable d'inspiration pour ses œuvres.

A son retour en France, il fit publier des morceaux de piano sur des airs arabes, mais ces mélodies orientales n'eurent guère de succès. Il se retira pendant quelques années, au cours desquelles il se livra à la composition d'œuvres inspirées par les plus grands maîtres : Haydn, Mozart et Beethoven.

Vers les années quarante, ses romances le feront connaître du grand public. Mais il lui fallut attendre « Le Désert » pour atteindre la consécration. Dans cette ode-symphonique ainsi qu'il définit lui-même ce genre nouveau, Félicien David juxtaposa des passages récitatifs de vers avec des airs, des chœurs et des mouvements pour orchestre seul.

L'ensemble dépeint le cheminement d'une caravane dans un pays arabe, une description des sabliers, la marche de la caravane, un orage, un hymne à la nuit étoilée, le lever du soleil, le chant du muezzin (l'appel musulman à la prière) et la reprise de la marche. La « couleur locale », l'exotisme musical, puisés aux sources du folklore trouvent leur initiateur.

Dans ce cadre descriptif simple, David sut relever des détails piquants avec une science orchestrale presque inconnue. Et il exploita encore une fois les mélod-

ŒUVRES DE FELICIEEN DAVID

- Œuvres importantes

1828-30 : Œuvres de jeunesse : motets, hymnes, romances et quatuors à cordes ;

1832-33* : Chœurs et chansons pour le mouvement Saint-Simonien ;

1833-35* : Morceaux pour piano écrits à Smyrne et en Egypte, publiés en 1836 sous le titre : *Mémoires orientales* ;

1836-43 : Symphonies, noneto pour cuivres, romances, quatuors à cordes ;

1844* : Le Désert, ode-symphonique ;

1846 : Moïse au Sinai, oratorio ;

1847* : Christophe Colomb, ode-symphonique ;

1848 : L'Eden, « mystère » (c'est-à-dire oratorio) ;

1849 : Le Jugement dernier, musique de scène ;

1852* : La Perle du Brésil, opéra-comique ;

1857 : Trois trios pour piano, violon et violoncelle ;

1859 : Herculanum, opéra ;

1862* : Lalla-Roukh, opéra-comique ;

1864 : La Captive, opéra-comique ;

1865 : Le Saphir, opéra-comique ;

Après 1865 : Trois quatuors à cordes ;

1866* : Cinquante Mémoires (la plupart écrites antérieurement).

dies qu'il avait récoltées en Orient, mais à présent avec un énorme succès auprès du public. Hector Berlioz — Théophile Gautier, tous louèrent en David le grand génie de l'avenir. David reçut les ovations sans enragement. Il écrivit à un ami aixois, avec une modestie totale.

« Dieu aidant, j'espère n'être pas inférieur à moi-même dans mes nouvelles œuvres. J'ai souvent pensé à mon pays au milieu de ces triomphes, car il n'y a pas de bonheur pour moi sans celui de mes bons parents et de mes bons amis. »

David entreprit une tournée en province avec son Désert. Il en profita pour rendre visite à ses amis aixois, et venir en pèlerinage dans son village natal de Cadenet.

Enfantin, le chef du mouvement Saint-Simonien, l'encouragea à faire une tournée en Allemagne et en Autriche, mais David ne récolta qu'un demi-succès outre-Rhin malgré l'accueil chaleureux que lui réservèrent Mendelssohn à Francfort et Meyerbeer à Berlin.

Les trois œuvres qu'il composa à son retour en France, odes-symphoniques ou oratorios, ne trouveront pas dans le grand public l'écho que le Désert continuait à provoquer. Ce n'est qu'en 1851 que David trouva enfin la place qui lui revenait dans la vie musicale avec un opéra-comique « La Perle du Brésil » dont on connaît encore à présent l'aria avec flûte « Charmant Oiseau » (disque Voix de son Maître 2 C-061-11691, récital Mado Robin).

Durant les quinze années suivantes, il ajouta à la liste de ses œuvres un grand opéra Herculanum, et encore trois opéras-comiques, dont Lalla-Roukh, d'après le poète irlandais Thomas Moore, qui contient des pages d'une beauté exceptionnelle. A 55 ans, David, découragé par le grand déclin de l'opéra français et surtout par celui de l'art du chant, se retira de la scène.

Connu de tout le monde et couvert de gloire, il se remit à la composition d'œuvres de musiques de chambre qui restent inconnues et souvent inédites jusqu'à nos jours.

Les frères Pereire (Saint-Simoniens dont la réussite financière est connue) lui assurèrent une pension, Napoléon III fit de

même. L'Académie des Beaux-Arts lui décerna un prix de 20.000 F et en 1869, il en fut élu membre, en remplacement de Berlioz. Il succéda aussi à Berlioz comme bibliothécaire du conservatoire, fonction assortie également d'une pension.

Le roi Louis-Philippe l'avait fait Chevalier de la Légion d'Honneur, l'Empereur Napoléon III l'éleva à la dignité d'Officier (ici j'ouvre une parenthèse pour André Estienne, Le Tambour d'Arcole, c'était Napoléon I^{er} qui l'avait fait Chevalier de la Légion d'Honneur).

Mais tous ces honneurs ne changèrent rien à la simplicité du compositeur, et à son tempérament charmant. Il passa ses dernières années à Saint-Germain-en-Laye chez la Veuve d'un ami, Mme Tastet. Il aimait cultiver son jardin, surtout les roses. Il mourut, doux et aimable, comme il avait été toute sa vie, le 29 août 1876. Il fut inhumé civilement : il avait en effet conservé jusque dans ses derniers jours sa foi Saint-Simonienne et son espérance dans un monde uni, sans fausses distinctions de religion, de classe et de Nation.

Très curieusement ses obsèques eurent des répercussions uniques, sans doute, dans les annales politiques, l'officier commandant le piquet de soldats chargés de rendre les honneurs militaires prescrits pour les obsèques des membres de la Légion d'Honneur, ayant refusé de se conformer au règlement en raison du caractère civil de la cérémonie, la Chambre des Députés infligea au bième au ministre de la Guerre. Le Président du Conseil de l'époque, Jules Dufaure, se vit alors contraint de démissionner.

Un tombeau monumental fut élevé dans le cimetière du Pecq, encore fleuri de rosiers qu'il chérissait tant.

Cadenet, Aix-en-Provence, Avignon, Saint-Germain-en-Laye, Paris, ont donné son nom à une rue. Sa maison natale de Cadenet porte une plaque. Son buste, par F. Truphème, se trouve au parc Rambot d'Aix-en-Provence.

Voilà, Estienne le Tambour d'Arcole et Félicien David le Compositeur, deux hommes célèbres de Cadenet, il me serait agréable de donner raison au dicton « Jamais deux sans trois » et pourquoï pas.

DEPUIS PLUS DE 25 ANNEES

LE KIOSQUE D'ORPHÉE

20, rue des Tournelles, 75004 PARIS. Tél. : 271-42-21

ENREGISTRE ET TRANSCRIT VOS ENREGISTREMENTS
SUR DISQUES HI-FI EN PETITES ET
GRANDES QUANTITES

Vous pouvez bénéficier de son EXPERIENCE et vous serez certain qu'il tirera la QUINTESSENCE de vos bandes magnétiques
Ses pressages sont de TRES GRANDE QUALITE et le matériel employé pour la gravure TRES SOPHISTIQUE.

Documentation sur simple demande

ASSURANCES

Nous vous rappelons avec insistance que les contrats souscrits par les sociétés doivent être groupés par les Présidents de Fédération ou leurs délégués et adressés avec le règlement correspondant par ces derniers à la C.M.F., après avoir été vérifiés.

La date limite d'envoi est irrévocablement fixée au 31 mars 1982).

Jules Verne et la musique :

Daniel Compère est un des plus éminents verniens de langue française. Il est l'auteur d'importantes publications sur cet écrivain, il est aussi un authentique créateur, auteur de plusieurs pièces de théâtre ainsi que de textes poétiques.

Ancien membre du Conseil de l'Université de Picardie, Vice-Président de la Société Jules Verne, membre du Conseil d'Administration de l'Office Culturel d'Amiens.

Daniel Compère est un actif artisan du renouveau culturel, littéraire et intellectuel.

Par Daniel Compère

romans de la série des Voyages extraordinaires.

Offenbach, dont nous avons déjà parlé à propos des goûts de J. Verne (*Le Musicien Picard*, n° 18), a composé la musique de deux œuvres tirées de romans verniens. La première pièce est un opéra-féerie intitulé *le Voyage dans la Lune* dont le livret est signé de Leterrier, Vanloo et Morlier. L'adaptation des romans *De la Terre à la Lune* et *Autour de la Lune* est assez libre puisque, ici, il

Dernier aspect de noire étude des rapports entre Jules Verne et la musique, des œuvres verniennes ont été l'objet de transpositions musicales. Plusieurs musiciens du XIX^e et du XX^e siècles ont en effet été inspirés par des

y a aluissege et l'accent est mis sur la satire politique et sociale. Suivant le verniste Pourvoyeur qui a analysé cette pièce plus longuement que nous ne le faisons ici, cet ouvrage est un des meilleurs d'Offenbach. (1)

Cependant, la réaction de Jules Verne à ce spectacle fut une certaine imitation : son nom n'étant pas cité, en dépit d'une filiation évidente, il se sentait plagé, ainsi que le prouve une lettre à son éditeur dont nous citerons quelques passages : « Les emprunts des auteurs à *De la Terre à la Lune* comme point de départ et au *Centre de la Terre* comme dénoûment me semblent incontestables. (...) Il y a trois tableaux que je puis incriminer : la construction du canon, le départ dans le projectile, le rejet du volcan par une éruption. (...) Que faire ? Comme vous dites, il faut pourtant défendre sa queue. Si on se laisse piller ainsi, on prendra tout, et il ne restera plus rien quand je voudrai utiliser ces romans ». J. Verne, qui a déjà à cette époque porté son *Tour du Monde en quatre-vingt jours* au théâtre avec succès, songe à adapter d'autres romans.

Deux ans plus tard, en 1877, Offenbach récidive en faisant jouer *le Docteur Ox* sur un livret de Morlier et Philippe Gille. En dépit cette fois d'une participation possible de J. Verne lui-même à cette pièce (Ph. Gille est un de ses vieux amis), *le Docteur Ox* est un échec : les spectateurs rient peu ; des situations identiques se répètent ; un grand nombre de personnages dispersent l'attention. Le tort des librettistes, selon R. Pourvoyeur, est d'avoir étiré le sujet sur trois actes, alors que le texte de Verne n'est qu'une courte nouvelle.

Quittons la France pour l'Espagne où fleurit un style d'opérette qui se nomme zarzuela. Certains zarzuelas s'inspirent en effet plus ou moins fidèlement de textes verniens. Ainsi *la Vuelta al mundo* (le Tour du Monde) de Francisco Asenjo Barbieri et M. Rogel (1875), *los Sobrinos del Capitán Grant* (les enfants du Capitaine Grant - sic) de Manuel Fernandez Caballero et Miguel Ramos Carrion (1877) et *la Guerra Santa*, (la Guerre sainte d'après *Michel Strogoff*) d'Emilio Arrieta y Corera. (2)

Saluons au passage les musiques de scène composées pour les pièces que Jules Verne porta à la scène avec la collaboration d'Adolphe d'Ennery : *le Tour du Monde en quatre-vingt jours* et *les Enfants du Capitaine Grant* (musique de Debillemont). Tout juste se souvient-on de la « Marche de Michel Strogoff » de Millot que l'on entend souvent lors des défilés militaires.

Plus près de nous, en 1964, *Michel Strogoff* fut à nouveau adapté en opérette par Jac Ledru et interprété par Paulette Merval et Marcel Mercès. On pouvait s'en passer.

Beaucoup plus intéressantes sont les rencontres entre Jules Verne et des compositeurs d'aujourd'hui, rencontres dont sont sorties des œuvres musicales originales, parfois curieuses, mais toujours riches.

Parmi les *Espaces inhabitables* (1967) de François Bayle figure un *Hommage à Robur*. Formé au Groupe de Recherches Musicales, Bayle utilise une musique electro-acoustique pour évoquer, grâce à la progression dramatique d'un oslinato, le héros solitaire, Robur-le-Conquérant.

• HARMONIES • BATTERIES • FANFARES

l'achat de vos instruments
nécessite l'application
des points suivants:

- 1/ Solidité
- 2/ Longévité
- 3/ Service après vente



3 Règles que respecte depuis 1925



8 rue des Meuniers
MANTES-LA-VILLE

7 à 11 rue St Denis
23 à 27 rue du Fardeau
ROUEN Tél:(35)98.32.75

Nous vous offrons :
Le sérieux des grandes marques
(SELMER - BUFFET CRAMPON - YAMAHA - COURTOIS)
3 Luthiers à votre service.

Une expérience de 15 ans chez BUFFET CRAMPON
(Mr. G. LEVILLAIN et J. LEVILLAIN)

voitre instrument en location vente:

sans apport initial (garanti-reprise «en cas de non persévérance»)
pour 5000F = 156F par mois

TOUS NOS INSTRUMENTS SONT GARANTIS 2 ANS PIECES ET MAIN-D'OEUVRE

TRANSPOSITIONS MUSICALES

En 1973 a été créé au Festival d'Avignon un opéra de Georges Aperghis intitulé *Pandemonium* et inspiré du *Château des Carpathes*. Il s'agit moins d'une adaptation que d'une transposition : du roman de Jules Verne on retrouve le climat fantastique, les illusions, les sortilèges. Mais le château devient Pandemonium, la capitale des enfers. L'œuvre combine aussi d'autres textes et, tout en se référant à la forme traditionnelle de l'opéra, propose une forme nouvelle de théâtre musical.

Transposition également, mais dans un style fort différent, *Journey to the Centre of the Earth* (Voyage au Centre de la Terre) de Rick Wakeman est une sorte de poème symphonique mêlant les accords classiques aux rythmes du rock. Ancien soliste du groupe pop Yes, Rick Wakeman a enregistré en 1974 cette œuvre avec l'Orchestre Symphonique de Londres et David Hemmings comme récitant.

Ne parlons pas des musiques des films tirés de romans de Jules Verne. Elles se situent fréquemment très près du niveau le plus nul. Citons néanmoins une exception, celle qu'a composée Gianni Ferrio pour *l'île mystérieuse* de Juan-Antonio Bardem et Henri Colpi (1973).

Ayant toujours apprécié la musique, Jules Verne lui a accordé une place importante dans sa vie comme dans son œuvre. Il était légitime que des musiciens lui adressent en retour l'hommage de leurs compositions.

Pour achever cette série sur Jules Verne et la musique, envo-

ions-nous avec Robur-le-Conquérant : « En ce moment, au-dessous de l'Albatros, l'air était empli d'une harmonie singulière. On eût dit d'un concert de harpes solennelles. Dans l'air planaient une centaine de cerfs-volants de différentes formes, en feuilles de palmier ou de pandanus, munis à leur partie supérieure d'une sorte d'arc en bois léger, sous-tendu d'une mince lame de bambou. Sous l'haléine du vent, toutes ces lames, aux notes variées comme celles d'un harmonica, exhalaient un murmure de l'effet le plus mélancolique. Il semblait que, dans ce milieu, on respirât de l'oxygène musical ».

Au terme de cette longue, mais passionnante étude sur Jules Verne et la Musique, j'en voudrais féliciter, en mon nom personnel certes, mais aussi et surtout en votre nom, lecteurs du « Musicien Picard » et adhérents à la Fédération Musicale de Picardie, son auteur, Daniel Compère.

Car il s'agit de l'un des plus éminents verniens de langue française, qui consacre actuellement à Jules Verne, une thèse de doctorat d'Etat ès Lettres ayant pour sujet les structures romanesques.

Il est également l'auteur d'importantes publications sur cet écrivain :

— La vie amiénoise de Jules Verne (C.R.D.P. Amiens, 1974).

— Approche de l'île chez Jules Verne (Ed. Minard, 1977).

Un voyage imaginaire :

« Voyage au Centre de la Terre » (Ed. Minard, 1977).

Il est aussi un authentique créateur, auteur de plusieurs

pièces de théâtre, dont une adaptation du « Château des Carpathes », jouée à Bordeaux en 1977, ainsi que de textes poétiques parus dans la revue amiénoise « In'hu ».

C'est tout autant un animateur de la vie culturelle locale et régionale, qui a créé en 1971 le Centre de documentation Jules Verne (23, rue Caumartin), qui organise des expositions (81 en 9 ans) et édite des documents, dont en 1978 un recueil collectif d'articles, *Visions nouvelles sur Jules Verne*, déjà analysé dans ces colonnes.

Ancien Membre du Conseil de l'Université de Picardie, Vice-Président de la Société Jules Verne, et Membre du Conseil d'Administration de l'Office Culturel d'Amiens (dont il a été le trésorier), Daniel Compère est donc un actif artisan du renouveau culturel, littéraire et intellectuel, à Amiens et en Picardie particulièrement.

Ce vernien vaincu et militant depuis 15 ans, dont les recherches se sont concrétisées par de nombreuses réalisations, ainsi qu'on l'a vu, doit voir sa série d'articles reprise prochainement dans le Journal de la C.M.F.

Qu'il soit remercié, en votre nom à tous, de son amicale et bénévole collaboration !

C.L.

(1) R. Pourvoyeur, « Verne et Offenbach », Bulletin de la Sté J. Verne, n° 20, 4^e trim. 1971.

(2) R. Pourvoyeur, « L'influence de Jules Verne sur la zarzuela », Bulletin de la Sté J. Verne, n° 24, 4^e trim. 1972.

« J'ai engagé Thierry Caens comme Trompette solo, élément de haute tenue professionnelle dont j'ai pu apprécier les qualités musicales au cours de son passage à l'Orchestre de Lyon et qui le placent au niveau des meilleurs trompettistes français sur le plan national et international. »

Serge BAUDO

THIERRY CAENS est né en 1958 à Dijon. C'est dans sa ville natale qu'il accomplira toutes ses études musicales.

A seize ans il obtiendra un 1^{er} Prix de musique de chambre et de trompette dans la classe de son père.

La même année il recevra le prix d'excellence de la Confédération Musicale de France et sera reçu dans la classe de Maurice André au Conservatoire National Supérieur de Paris.

L'année suivante le Premier prix de trompette à l'unanimité lui sera décerné puis ensuite ce sera le Premier prix de Cornet à pistons.

Parallèlement il fut reçu à l'Orchestre de Lyon comme trompette solo et il tint ce poste pendant deux ans. Actuellement il est soliste à l'Orchestre de l'Opéra de Paris.

Depuis THIERRY CAENS a participé à de nombreux concerts en France (Paris, Dijon, Orléans, Aix, Rennes, Lyon, Brest...) ainsi qu'à l'étranger (Naples, Genève, Varsovie, Francfort, Cologne...).

Entre temps il fonde avec quatre amis le *Quintette de cuivres JB ARBAN*, formation qui obtiendra un Grand prix au concours international Maurice André 79.

Que ce soit avec orchestre, piano ou orgue pour aborder les pages du répertoire baroque et contemporain, ou avec orchestre d'Harmonie pour jouer au cornet les fameuses polkas et fantaisies du début du siècle ; il n'est autre but pour THIERRY CAENS que de servir un art dans lequel la diversité des genres n'est une entrave, ni à la qualité ni à l'épanouissement.



« Télé-poche » Emission La veille à St Séverin Maurice André et ses élèves (Guy Tournon et Thierry Caens) des diamants parmi les pierres précieuses. »

« Le Jeune Thierry Caens s'il est aujourd'hui l'un des tout premiers trompettistes français, s'il court le monde et les grands orchestres européens, n'en revient il pas moins régulièrement dans sa ville natale sur laquelle il a toujours l'œil. L'autre soir il a donné à la salle des états des couleurs nouvelles en laissant libre cours à son jeu éclatant, à ses accents flamboyants, à cette façon si particulière qu'il a d'aguaiser les sons de la trompette jusqu'à l'incandescence. Une œuvre méconnue comme celle de R. Planet sert à l'évidence la virtuosité de cet émule de Maurice André. »

« Thierry Caens fait partie de la jeune génération des trompettistes qu'on s'arrache déjà partout en France. Le programme il est vrai n'avait rien d'habituel qui permettait ce soir d'entendre après le très classique concerto en Fa mineur de JS Bach la page contemporaine de R. Planet pièce subtile en Trompette de l'Orchestre de Lyon nous éblouit de toute sa sonorité. Le public de talent avait eu le privilège d'applaudir Thierry Caens lors du récent concert du Quintette de cuivres JB Arban. A côté de l'extrême savoir d'attaque de ce brillant soliste de 22 ans il faudrait parler de son instinct musical rare qui le fait passer avec autant de talent du classicisme rigoureux du maître de chapelle à la volubilité technique d'une œuvre jaz. zistique. »

« Quant au trompettiste Thierry Caens, il est assez connu pour qu'on recite les traits de son énorme talent, l'éclat d'or de sa trompette, la finesse de sa technique. Cet élève de Maurice André suit les traces de son maître. Le concerto de Torelli le prouva amplement. »

« Et Thierry Caens était là avec sa trompette et son talent de virtuose, plein de nuances et de timbres plus subtils les uns que les autres, qu'il a montré dans la sonate de Telemann. »

Répertoire

Trompette et Orchestre de chambre

Telemann, Albinoni, Stoezel, Tartini, Haendel, Vivaldi, Haydn, Hummel...
- Jolivet, Planel...

Trompette et Orgue

Telemann, Haendel, Purcell, Vivaldi, Bononcini, Bach, Albinoni...
- Jolivet, Tomasi, Delerue, Genzmer...

Trompette et Piano

Enesco, Hindemith, Hubeau, Honegger, Goodicke...

Cornet à Pistons avec Orchestre d'harmonie, piano ou quintette à vent

- Polkas, Fantaisies et airs variés du début du siècle

Ensemble de 3 trompettes

Pour Oratorios, Cantates, Messes de Bach, Haendel, Vivaldi, Monteverdi...

Quintette de cuivres Jean-Baptiste ARBAN

La musique pour cuivres de la Renaissance au Jazz en passant par Bach et Grieg.

Contact

Thierry Caens
(0) 296 40 96
19 Bd Montmartre
Paris 75002
Thierry Caens
Brochon 21220
Gevrey-Chambertin
Tél. (80) 52.45.71



THIERRY CAENS

Thierry Caens a été un élève remarquable. Doué d'une brillante technique et d'une sensibilité peu commune, je l'ai vu au fil des années modeler à sa grande personnalité tout mon enseignement et depuis les éloges qui le suivent n'ont fait que confirmer tous les espoirs que j'avais fondés sur lui. Le talent de ce jeune artiste est déjà récompensé par une belle carrière et j'espère que celle-ci lui procurera toutes les joies et satisfactions qu'elle m'a apportées.

Maurice ANDRE

F.N.A.P.E.C.

Nous avons eu le plaisir de lire le Bulletin n° 25, relatant le Congrès du 25^e anniversaire de cette Association à Marty-le-Roi.

L'Editorial de Mme Simone du Breuil nous a particulièrement touchés. Elle l'a intitulé « Passion et Gravité ». C'est un très beau message qu'elle adresse à tous ceux qui aiment la musique, pour faire face aux difficultés rencontrées quotidiennement.

Offrir aux enfants et aux adolescents la possibilité d'accéder à la musique sous toutes ses formes, c'est une conviction profonde que nous connaissons bien, à la Confédération Musicale de France.

Et l'Editorial rejoint celui du Président Amieller : en effet, c'est à nous, parents d'élèves musiciens, que revient la tâche d'ouvrir, avec la « Petite clé » la porte du merveilleux jardin de la musique et de multiplier ainsi la valeur de la vie de nos enfants. Qui, mieux que nous, peut les convaincre puisque nous sommes les plus convaincus.

M. Amieller était absent lors de ce congrès ; il avait été mandé à Mme Burelli d'y assister.

Jusqu'à présent, nous n'avons pas voulu publier un message sur le grand « pan d'ombre » qui s'est étendu sur l'assemblée plénière. En effet, Mme du Breuil venait de perdre un de ses fils, dans des conditions particulièrement douloureuses et tragiques.

Nous voudrions qu'elle sache que tous avons beaucoup pensé à elle, très émus et touchés par son courage qui doit servir d'exemple aux musiciens d'amour que nous sommes tous.

Pour vos stages

Pour vos stages, le secrétariat de la Confédération Musicale de France tient à votre disposition des fiches de réduction S.N.C.F. permettant aux élèves de bénéficier d'un tarif réduit de 20 %.

En faire la demande à la Confédération Musicale de France, 121, rue La Fayette, 75010 PARIS, en même temps que l'inscription.

LE TRIPTYQUE

Président-Fondateur : PIERRE D'ARQUENNES

Association subventionnée par
le Ministère de la Culture et de la Communication
la Ville de Paris
et par la S.A.C.E.M.

*vous prie de bien vouloir lui faire l'honneur d'assister au 131^e Concert
qui aura lieu le*

MARDI 15 DÉCEMBRE 1981, à 20 h. 45

SALLE ROSSINI, 6, Rue Drouot
(Mairie du 9^e arr.) - Métro : Richelieu-Drouot

Œuvres de

S. SCHEIDT • H. HAUFRECHT • F. SCHMITT
C. ARRIEU • P. MESTRAL • P. HARVEY
C. PICHAUREAU • R. BOUTRY • P. BONNEAU
G. LACOUR et TONY AUBIN

par

LA MUSIQUE DES GARDIENS DE LA PAIX DE PARIS

Direction : **CLAUDE PICHAUREAU**

PROGRAMME

QUINETTE DE CUIVRES

Battle Suite
Suite fur Brass Quintet

S. SCHEIDT
H. HAUFRECHT

QUATUOR DE CLARINETTES

Petites Musiques
Cinq Mouvements
Pièce courte
Quartet

F. SCHMITT
C. ARRIEU
P. MESTRAL
P. HARVEY

QUINETTE DE CUIVRES

Atony
Prélude, Choral et Fugue

C. PICHAUREAU
R. BOUTRY

SAXOPHONE SOLO et ENSEMBLE DE PERCUSSIONS

Caprice en forme de valse
(pour saxophone solo)

P. BONNEAU

Divertissement

Prélude pour saxophone seul
Intermède pour percussions seules
Improvisation pour saxophone et percussions

G. LACOUR

FANFARE EN HOMMAGE A TONY AUBIN

Cressida

T. AUBIN

LES ENSEMBLES DE MUSIQUE DE CHAMBRE
DES GARDIENS DE LA PAIX DE PARIS

Direction : Claude PICHAUREAU

Ets M.A.R.C.A. Pichard et C^o

Manufacture d'Anches et Roseaux de la Côte d'Azur



Roseaux bruts et préfabriqués
ANCHES simples et doubles
" RIVIERA Golden Cane "
Coupe Anches "CORDIER"
Accessoires - Instruments
REPARATIONS
Bec BOBBY DUKOFF U.S.A.

Atelier et bureau : 01 Le Grand-Plan, 83190 OLLIOLLES
Tél. : (94) 63-04-84

Correspondant à PARIS : MAJOR PIGALE, 3, rue Duperré
Tél. : 874-75-24

sions (grosse-caisse, cymbales, etc.), de Clairons et Clairons-Basses, de Trompettes de Cavalerie et de Trompettes-Basses, de Cor de Chasse Mib et de Contrebasses (ou Hélicon ou Soubassophone, etc.). C'est une formation autonome, car elle n'est pas obligée de s'adjoindre une harmonie. Elle a son programme typique, bien à elle. Il existe des formations légèrement différentes dans leurs compositions, soit sans les Cors, ou sans les Contrebasses, etc. Ce sont les Batteries-Fanfars incomplètes, tout comme il existe des harmonies sans Flûte ou sans Hautbois, ou sans Cor d'harmonie, etc. Dans une formation de type Batterie-Fanfare, le Tambour-Major est le chef de la Batterie-Fanfare. Il assure l'enseignement musical, les répétitions et la direction de la formation. Pour l'enseignement, il peut, bien sûr, être secondé par des Chefs de pupitre (Tambour, Clairon, Trompette de cavalerie, etc.). Le Tambour-Major doit également connaître parfaitement l'emploi et l'orchestration des instruments de Batterie-Fanfare. Il doit également avoir de bonnes connaissances d'harmonie (écriture), au moins d'harmonie consonnante.

LE TAMBOUR MAJOR



Vous avez tous eu l'occasion de voir défiler devant une société militaire ou non un Tambour-Major avec sa Canne.

Mais qu'est-ce exactement qu'un Tambour-Major, quel est son rôle, sa fonction au sein d'une formation?... Nous allons tenter de vous éclairer sur ce qu'est, ou ce que doit être un Tambour-Major, et sur son travail, qui est souvent méconnu.

Si le Tambour-Major ne laisse apparaître au public que le côté jongleur avec sa canne, c'est avant tout un Musicien. Un instrumentiste qui s'est par la suite tourné vers la direction. Oui ! Vers la direction, car le premier travail du Tambour-Major est de diriger. Diriger la Batterie, la Fanfare ou la Batterie-Fanfare.

Pour bien situer ces diverses formations, nous allons tout de suite vous en donner les différentes compositions.

Une musique de type formation militaire se compose de deux ensembles : l'Harmonie, avec ses trombones, trompettes, clarinettes, saxophones, les basses, etc., et la Batterie. Dans une formation de ce genre, le Tambour-Major est le chef de la Batterie. Celle-ci se compose de Tambours et Clairons auxquels peuvent être ajoutés des Trompettes de Cavalerie et des Cors de Chasse Mib. En plus de la direction, le Tambour-Major est chargé de l'instruction musicale. Cette instruction comprend en premier lieu l'enseignement des instruments de la Batterie, et aussi des sonneries et morceaux, notamment pour être prêt pour les répétitions avec l'harmonie. Dans une telle formation, le Tambour-Major est adjoint au Chef de Musique. Nous parlons par la suite du rôle du Tambour-Major en défilé ou en cérémonie de type Prise d'Armes.

La Batterie-Fanfare est une formation autonome. Elle est composée de Tambours, Percus-

monie), de Saxhorns-Barytons, de Basses et Contrebasses auxquels viennent s'adjoindre les Saxophones : généralement Alto, Ténor et Baryton. Dans une telle formation, le Tambour-Major est le Chef de Fanfare. Il remplit alors le rôle de Chef de Musique dans une Harmonie. Tout comme dans les formations précédentes, il assure la direction, les répétitions et l'enseignement, aidé par les Chefs de Pupitre. Dans certaines Fanfars importantes par le nombre d'exécutants, il peut y avoir un Chef de Fanfare. Dans ce cas, le Tambour-Major s'occupe plus particulièrement de la Batterie, et est adjoint au Chef de Fanfare.

Nous arrivons maintenant au travail plus connu, car plus visible, du Tambour-Major.

Dans une cérémonie de type Prise d'Armes, c'est au Tambour-Major que revient la plus grosse responsabilité. C'est lui qui, avec la Batterie, assure toutes les sonneries.

Dans un défilé, c'est lui qui, en faisant différents signaux avec sa Canne, donne les commandements aux musiciens (pour démarquer un morceau, pour l'arrêter, pour avancer, pour tourner, etc.). Le Tambour-Major doit également avoir un côté Jongleur pour faire du manège et surtout des Jests de la Canne, ce qui est toujours très impressionnant et d'un bel effet pour le public.

Nous espérons vous avoir fait, à travers ces quelques lignes, mieux découvrir ce métier ou cette fonction de Tambour-Major, qui est un travail intéressant, mais complexe, notamment par la diversité des connaissances nécessaires.

Jean-Pierre BRISSON,
Tambour-Major
de la Musique militaire
de Caen.

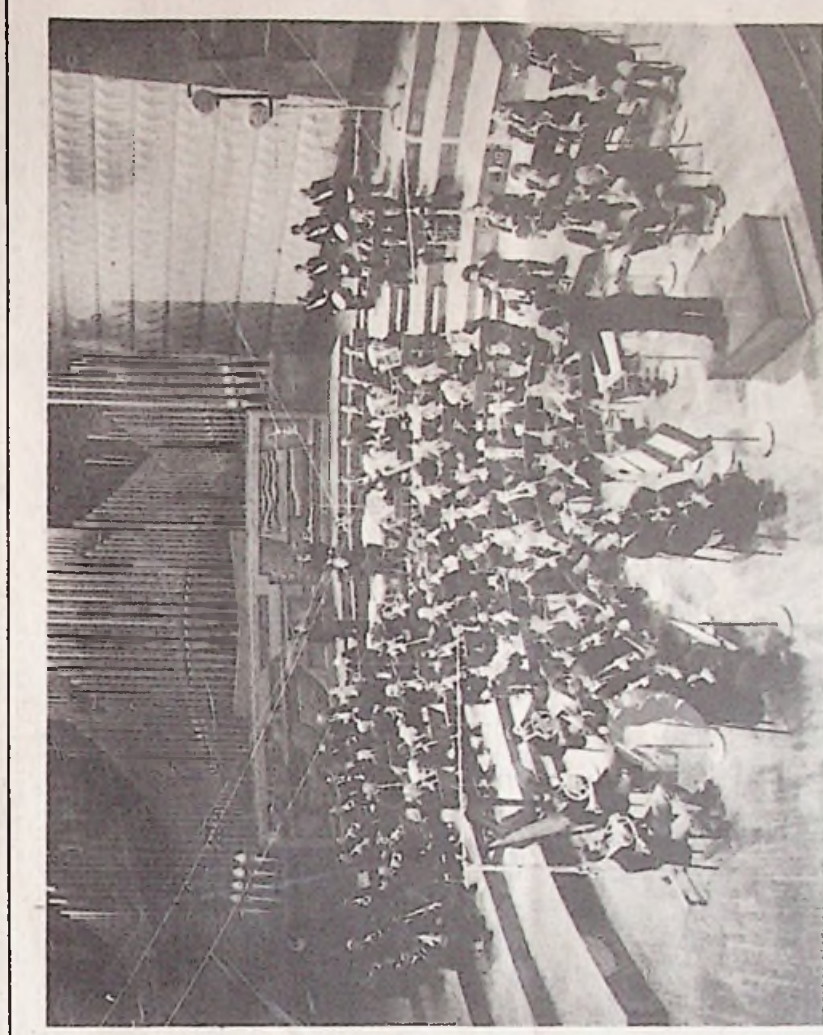
Initiation au tambour

J'ai beaucoup apprécié le petit ouvrage de Jean-Pierre Brisson concernant l'initiation au tambour. La question est simplement traitée avec quelques notions, ô combien nécessaires, de soifège rythmique et l'explication succincte de la mesure de la notation, en général, des nuances et des principaux termes de tempo.

Les clichés présentant la tenue de l'instrument sont très explicites.

Des exercices progressifs mettent en application les notions élémentaires du début, et le petit volume se termine par les principales sonneries du répertoire militaire.

En 70 pages, beaucoup de choses sont dites ; ce sont les Editions Georges Besson, à La Motte, 03300 Cusset, qui ont réalisé cet ouvrage utile et intéressant.



La célèbre Harmonie du Personnel de la R.A.T.P. se tient à la disposition des organisateurs de : concours, festivals ou concerts pour la période d'été 1982 (restent quelques dates).

Contact à : Harmonie et Batterie-Fanfare du personnel de la R.A.T.P., 44, rue des Maraîchers, Paris 75020 ; de préférence : Tél. : (1) 372-20-27.

Manifestations

CONCOURS

19 mai 1982	MULHOUSE (Haut-Rhin)	Concours de chant choral scolaire	M. Jean-Pierre MOSER, 36, rue Anna-Schoen, 68200 MULHOUSE.
22-23 mai 1982	LILLE (Nord)	Festival et concours National de Musique sous la Présidence de M. P. MAUROU, Premier Ministre	Fédération du NORD-PAS-DE-CALAIS, 24, rue A.-Desrousseaux 59000 LILLE. Tél. : (20) 52-32-82
23 mai 1982	FÖRBACH (Moselle)	Concours National de Musique et Chorale de Moselle et Meurthe-et-Moselle	M. Gérard LERCH, 25, rue Emmerweller, 57600 FÖRBACH
23 mai 1982	BEZIERS (Hérault)	Concours National de Musique	Mairie de Béziers, 34500 BEZIERS. Tél. 16 (07) 76-90-10. Poste 345.
26 mai 1982	STRASBOURG (Bas-Rhin)	Concours de chant choral scolaire	M. Jean-Louis WEBER, 3, rue de Barr, 67480 SOUFFEWEYERSHEIM.
30 mai 1982	SAINT-FLOUR (Cantal)	Concours National de Musique	M. Robert FRESSANGE, Secrétaire de la Lyre Sanfloraise, avenue du Livran, 15100 SAINT-FLOUR
6 juin 1982	ALENÇON (Orne)	Concours National	M. Jean-Louis TOUCHÉ, 88, place Bonet, 61000 ALENÇON
6 juin 1982	ARPAJON (Essonne)	Concours National de Musique	M. Patrick HERBERT, 29, route d'Egivy, 91290 ARPAJON. Tél. : (6) 083-15-79
6 juin 1982	MONTCEAU-LES-MINES (Saône-et-Loire)	Concours départemental de Musique.	M. Roger NECTOUX, 76, rue Jean-Jaures, 71410 SANVIGNES-LES-MINES.
13 juin 1982	LISIEUX (Calvados)	Concours National d'Accordéon	Mlle BROUSSIN, Place de la République, 14100 LISIEUX
13 juin 1982	LES SABLES-D'OLONNE (Vendée)	Concours International de Musique et de Chant.	M. JEANNIER, Président, 87, résidence du Palais, 85100 LES SABLES-D'OLONNE.
20 juin 1982	LORIENT (Morbihan)	Concours de Musique.	M. Georges GALINIER 2 b, bd Joffre, 56100 LORIENT.

CONGRES

27-28 mars 1982	BIZANOS (Pyrénées Atlantiques)	Congrès de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Ouest.	Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Ouest, 37, avenue du Général-Leclerc, 33200 BORDEAUX CAUDERAN.
19-20 juin 1982	VALS-LES-BAINS (Ardèche)	Congrès de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Est	Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Est, 284, rue Vendôme, 69003 LYON.
27 juin 1982	SAINT-ANDRE-SUR-VIEUX-JONC (Ain)	Assemblée Générale de l'U.D. de l'Ain	M. Marc VULIN, Président, 01270 COLIGNY.
26 sept. 1982	BLOTZHEIM (Haut-Rhin)	Congrès de l'Association des Sociétés Chorales d'Alsace	M. Albert DIERET, 23, rue de la Couronne, 68730 BLOTZHEIM.
26 sept. 1982	SAUZE-VAUSSAIS (Deux-Sèvres)	Congrès de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Ouest	M. DUBOIS, Collège Aime-Frank, 9, route de Civray, 79190 SAUZE-VAUSSAIS.
3 octobre 1982	SAINT-JULIEN-MONTDENIS (Savoie)	Assemblée Générale de l'U.D. de Savoie	M. Maurice ADAM, Président, 2, rue Paul-Verlaine, 73100 AIX-LES-BAINS.
10 octobre 1982	LAMASTRE (Ardèche)	Assemblée Générale de l'U.D. de l'Ardèche	M. Henri COMBIER, Président - Le Mas St-Jean *, 07600 VALS-LES-BAINS.
17 octobre 1982	ROMANS (Drôme)	Assemblée Générale de l'U.D. de la Drôme	M. André BRUNET, Président, 26210 SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE.
24 octobre 1982	PUBLIER (Haute-Savoie)	Assemblée Générale de l'U.D. de la Haute-Savoie	M. Paul BARATAY, Président, CHAMPANGES, 74500 EVIAN.

FESTIVALS

1-2 mai 1982	SPICHEREN (Moselle)	Festival	M. Roland SPOHR, 21, rue de l'Ecole, 57980 SPICHEREN
2 mai 1982	REDING (Moselle)	Festival	M. Gilbert GANTNER, 3, rue de Mammaring, 57400 REDING
2 mai 1982	ANGLES (Vendée)	Réservé aux formations juniors	M. BOULARD, 1, rue des Moulins, 85750 ANGLES.
8-9 mai 1982	METZ-BORNY (Moselle)	Festival	M. Guy GENRY, 7, rue de Colombey, 57070 METZ-BORNY
9 mai 1982	ST-JULIEN-L-METZ (Moselle)	Festival	M. Roland FERRY, 5, rue François-Simon, SAINT-JULIEN-LES-METZ, 57070 METZ
9 mai 1982	WOIPPY (Moselle)	Festival	M. André PIERRARD, 88, rue Henry de Ladonchamp, 57140 WOIPPY
9 mai 1982	LUSIGNAN (Vienne)	Festival (Vienne)	M. Marcel HELENE, rue de Montmorillon, 86300 CHAUVIGNY.
15-16 mai 1982	LES ECHELLES-ENTRE-DEUX-GUIERS	Festival départemental de la Savoie	M. Marcel TRICAUD, rue de Verdun, ENTRE-DEUX-GUIERS, 38380 SAINT-LAURENT-DU-PONT.
16 mai 1982	PUILBOREAU (Charente-Maritime)	Festival	M. COUDREAU, 54, rue de la République, 17000 PUILBOREAU-LA ROCHELLE.
16 mai 1982	COLMAR (Haut-Rhin)	Festival	M. Joseph MULLER, 93, rue du Vieux-Muhlbach, 68000 COLMAR.
22-23 mai 1982	FÖRBACH (Moselle)	10 ^e Festival de chant choral de la Jeunesse de Colmar et environs	M. Gérard LERCH, 25, rue de Emmerweller, 57600 FÖRBACH
23 mai 1982	SOMMEDIÈVE (Meuse)	60 ^e Anniversaire	Se renseigner auprès de M. Robert BONNE, Directeur, 2, rue du Parc de Sommediève, 55320 DIEUE-SUR-MEUSE.
30-31 mai 1982	SAINT-JUNIEN (Haute-Vienne)	Festival Interdépartemental Juniors	M. Marcel HELENE, rue de Montmorillon, 86300 CHAUVIGNY.
5-6 juin 1982	MANOM (Moselle)	Festival	M. Alain KIFFER, 68, rue de la Gange, 57100 MANOM
6 juin 1982	NEMOURS (Seine-et-Marne)	Festival Départemental de Musique	M. Robert PICARD, 57, rue du Châtelet, 77140 NEMOURS
6 juin 1982	PONT-A-MOUSSON (Meurthe-et-Moselle)	Festival	M. Jacques SERGENT, 1, rue Nicolas-Person, 54700 PONT-A-MOUSSON
6 juin 1982	COULONGES-SUR-L'AUTIZE (Deux-Sèvres)	Festival	M. SOULISSE Pierre, 14, route de Brassuire, 79160 COULONGE-SUR-L'AUTIZE - Tél. : 16 (49) 06-17-47.
12 juin 1982	STRASBOURG (Bas-Rhin)	4 ^e Animation de chant choral de la ville de Strasbourg	M. Gérard FOLTZ, 3, rue du Falkenstein, 67800 BISCHEHEIM.
12-13 juin 1982	METZ-DEVANT-LES-PONTS (Moselle)	Festival	M. René SAINT EVE, 97, route de Plappeville, 57050 METZ-DEVANT-LES-PONTS
12-13 juin 1982	VOLMERANGE-LES-MINES (Moselle)	Festival	M. Roland HAMEN, 28 A, rue des Prés MOLVANGE 57330 HET-TANGE-GRANDE
13 juin 1982	ST-JEAN-DE-LIVERSAY (Charente-Maritime)	Festival départemental	M. MARCHAND, 17280 CHAMBON.
20 juin 1982	CHAMBON (Charente-Maritime)	Festival	M. LORIEAU, 118, bd d'Angleterre, 85000 LA ROCHE-SUR-YON
20 juin 1982	LA ROCHE-SUR-YON (Vendée)	Festival Interdépartemental	M. GAURY, La Burelière, 79320 MONCOUTANT.
20 juin 1982	MONCOUTANT (Deux-Sèvres)	Festival	Mme Evelyne KLEIN, 40, rue des Ecoles 57300 HAGONDANGE
21 au 27 juin 82	HAGONDANGE (Moselle)	Festival	M. René JOLIVALT, Faubourg Rastenne, 57330 HETTANGE-GRANDE
26-27 juin 1982	HETTANGE-GRANDE (Moselle)	Festival	M. Bernard VAUTRIN, 46, avenue de Brabois, 54600 VILLERS-LES-NANCY
26-27 juin 1982	VILLERS-LES-NANCY (Meurthe-et-Moselle)	Festival	M. Claude MAUBOURGUET, 47200 MEILHAN-SUR-GARONNE. Tél. : (50) 94-31-43.
27 juin 1982	MEILHAN-sur-GARONNE (Lot-et-Garonne)	Festival Harmonies, Batt. Fanfares Majeurités, Accordéon, Folklore, Centenaire de l'Harmonie de MEILHAN.	M. ARNOULT Michel, place du Champ de Foire, 66270 LESIGNY.
27 juin 1982	LESIGNY (Vienne)	Congrès et Festival départemental	M. André BUIL, rue Henri-IV, 17360 SAINT-AIGULIN.
27 juin 15-26	SAINT-AIGULIN (Charente-Maritime)	Festival	M. Michel PIERROT, 1, rue des Alouettes, 57134 DISTROFF
3-4 juillet 1982	DISTROFF (Moselle)	Festival	M. Santiago CASTANEDO, 14, rue du Dragon, 57450 FAREBERS-VILLER
11 juillet 1982	FAREBERSVILLER (Moselle)	Festival	M. Marcel SEILLE, 21, boulevard du Sud, 09000 FOIX
26-29 août 1982	FOIX (Ariège)	Rassemblement National des Anciens de la Musique Nationale des Chantiers de la Jeunesse de Chateauguyon	M. René AVELINE, 27, rue de la Liberté, 57110 TRESSANGE
17-18-19 sept. 82	OTTANGE (Moselle)	70 ^e Anniversaire	M. Jean GRUET, 19, rue Carnot, 54260 LONGUYON
19 septembre 82	LONGUYON (Meurthe-et-Moselle)	Festival	

STAGES

13-14 mars 1982 | SAINTE-CROIX-AUX-MINES (Haut-Rhin) | Direction chorale (Maison régionale de la Musique) | M. Joseph MULLER, 93, rue du Vieux-Muhlbach, 68000 COLMAR.

Pour les Sociétés de Musique voyageant avec leur autocar

S.C.T.T.V. TRANSATOUR

L'Agence officielle de la Confédération Musicale de France propose

— un séjour à Paris de deux jours au prix de 177 F par personne (groupe de 40 personnes minimum) comprenant : une nuit à l'hôtel avec le petit déjeuner, deux repas boisson comprise, guide pour deux demi-journées de visite de Paris et du château de Versailles, promenade sur les bateaux-mouches.

Pour tous renseignements : S.C.T.T.V. TRANSATOUR, 34, rue de Lisbonne, 75003 PARIS — Lic. A 183 — Tél. : 563-83-37

FEDERATIONS REGIONALES

Les articles de cette rubrique sont insérés sous la responsabilité du Président de chaque Fédération.

Les articles adressés par les Sociétés directement à la C.M.F. ne seront pas publiés.

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser des articles bien écrits (de préférence tapés à la machine) et bien présentés, afin d'éviter les erreurs.

Pour toute photographie publiée dans cette rubrique, le cliché sera facturé à la Fédération intéressée.

BOUCHES-DU-RHONE

Société classique d'Archets

Le 19 octobre ont été célébrées en l'église Saint-Pierre et Saint-Paul les obsèques de notre cher président, M. André Coquis, Professeur Honoraire, Docteur ès lettres, Officier des Palmes Académiques, Secrétaire Général de Société de Géographie, décédé à l'âge de 81 ans.

Regretté de tous et en particulier de ses nombreux amis musiciens, M. Coquis laisse le souvenir d'un parfait président, érudit, courtois et d'une rare modestie.

A ses deux sœurs et à toutes les familles atteintes par ce deuil nous renouvelons avec notre respectueuse sympathie, nos condoléances bien attristées.

CENTRE

Statuts, Fédération des Sociétés Musicales du Centre (Bourbonnais-Nivernais).

Article premier — Il est formé, entre les sociétés musicales de l'Allier et de la Nièvre adhérant aux présents statuts, une Association musicale régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle prend le nom de Fédération des Sociétés Musicales du Centre (Bourbonnais-Nivernais). Elle a son siège à la Mairie de Vichy et est affiliée à la Confédération Musicale de France.

BUT DE L'ASSOCIATION

Art. 2 — Cette Fédération a pour but, tout en respectant l'autonomie de chaque société :

— de créer des liens d'amitié entre toutes les sociétés adhérentes, afin d'unir leurs efforts pour constituer la plus grande force possible et en tirer le maximum d'avantages ;

— de répandre et de favoriser l'art musical ;

— de prêter son concours aux municipalités ou groupements constitués qui en feront la demande, pour l'organisation de solennités musicales ;

— de s'occuper des questions d'ordre général intéressant les sociétés musicales, de rechercher et de poursuivre tout ce qui peut contribuer au développement de l'institution orphéonique ;

— de fournir aux sociétés musicales tous les renseignements dont elles peuvent avoir besoin et de prendre en mains la défense de leurs intérêts communs.

MOYENS D'ACTION DE LA FEDERATION

Art. 3 — Les moyens d'action de la Fédération sont :

- 1° l'organe mensuel de la C.M.F. et les circulaires fédérales,
- 2° ses examens d'élèves des Ecoles primaires de musique,
- 3° les diplômes et médailles d'ancienneté qu'elle accorde aux musiciens et aux chefs des sociétés d'amateurs,
- 4° le patronage et le contrôle des concours de musique,
- 5° son contrat avec la S.A.C.E.M.,
- 6° son contrat d'assurances accidents,
- 7° ses stages de formation et de perfectionnement.

COMPOSITION DE LA FEDERATION

Art. 4 — La Fédération se compose des sociétés musicales de l'Allier et de la Nièvre adhérentes aux Unions départementales. Elle admet en outre, individuellement, comme membres d'honneur, les personnes ayant rendu des services éminents à la cause orphéonique, ou dont le patronage peut être utile à la prospérité de la Fédération.

ADMINISTRATION

Art. 5 — La Fédération est administrée par un Conseil d'Administration composé de 12 membres, pris parmi les Présidents, Directeurs ou Délégués des Sociétés adhérentes, qui se réunit obligatoirement avant chaque congrès.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration dans chaque département est fixé à six.

Art. 6 — Exceptionnellement, des personnes ayant rendu et susceptibles de rendre encore des services à la Fédération pourront, quoique n'appartenant à aucune des Sociétés adhérentes, faire partie du conseil.

Le nombre des membres de cette catégorie ne devra, en aucun cas, dépasser deux, soit un par département.

M. Relin a pris sa retraite

Lorsque, dans le journal d'octobre, nous avons relaté le départ en retraite de M. Relin qui fut notre vice-président, président de notre Fédération du Centre et pendant 10 années, directeur du conservatoire de Vichy, nous n'étions pas encore en possession des très jolies photos qui ont été prises lors de cette fête en son honneur et en celui de son épouse.

Vous trouverez ci-dessous l'illustration de cette journée si émouvante.



Art. 7 — Election du Conseil d'Administration — Les membres du Conseil d'Administration, tous obligatoirement français et devant jouir de leurs droits civils et politiques, sont élus respectivement pour trois ans, au Congrès annuel de chaque Union Départementale.

Ce Conseil est renouvelable par tiers chaque année.

Les membres sortants sont rééligibles.

Les membres du Conseil d'Administration en activité à la date du présent statut restent en fonction jusqu'à la date de leur renouvellement.

Les séries sortantes sont désignées par le sort.

Art. 8 — Si un membre du Conseil cesse d'être président, directeur ou délégué, il reste néanmoins en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat.

Art. 9 — En cas de démission ou de décès d'un ou plusieurs conseillers, ceux-ci ne sont remplacés qu'au Congrès départemental suivant.

Art. 10 — Le membre nommé en remplacement d'un membre décédé ou démissionnaire entre dans la série à laquelle appartenait son prédécesseur.

Art. 11 — Les fonctions de membre du Conseil d'Administration sont gratuites, mais les frais de transports pour se rendre aux réunions du Conseil d'Administration sont remboursés.

COMITE DE DIRECTION

Art. 12 — Le Conseil d'Administration nommé, après le renouvellement du tiers sortant, un comité de direction qu'il choisit dans son sein et qui comprend :

- un Président,
- deux vice-présidents (un par département),
- un Secrétaire Général,
- un Secrétaire Général Adjoint,
- un Trésorier Général.

— un Trésorier Général Adjoint.

Art. 13 — Le comité de direction représente la Fédération vis à vis des tiers, veille à sa gestion financière et prend toutes les mesures de décisions qui ne sont pas du ressort du congrès.

Il se réunit, sur décision du Président, deux fois par an et chaque fois que l'intérêt de la Fédération l'exige.

Il est convoqué par une lettre du Président ou du Secrétaire Général indiquant l'ordre du jour.

Art. 14 — Les membres du Comité de Direction ne sont pas rémunérés, mais leurs divers frais de fonction leur sont remboursés.

Toutefois, les frais résultant des invitations faites par les sociétés restent à la charge de celles-ci.



LES 26 ET 27 JUIN 1981

CONCOURS NATIONAL DE LA CONFEDERATION FRANÇAISE DES BATTERIES-FANFARES.

Renseignements C.F.B.F. - B. P. 20 - 92420 VAUCRESSON

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

BUREAU

Art. 15 — Un bureau composé du Président, du Secrétaire Général, et du Trésorier Général s'occupe des affaires courantes.

PRESIDENT

Art. 16 — Le Président est le représentant officiel de la Fédération. Il a tous pouvoirs pour recevoir les dons ou legs affectés à cette dernière.

Il préside de droit les Congrès ou réunions, il dirige les séances et veille à l'observation rigoureuse des statuts.

En cas de ballottage dans les votes, sauf en cas d'élections, sa voix est toujours prépondérante.

En cas d'indisponibilité du Président, il est remplacé par le Secrétaire Général pour toutes les questions fédérales, et, s'il s'agit d'une réunion ou manifestation musicale départementale, le Vice-Président du département intéressé accompagnera le Président ou son représentant.

VICE-PRESIDENT

Art. 17 — Le Vice-Président départemental remplace ou représente le Président fédéral en cas d'indisponibilité de celui-ci. Il est chargé, en outre, des relations avec les Sociétés de son département et en contrôle l'actualité.

Il réunit aussi souvent qu'il est nécessaire, dans le cadre départemental, les membres du Conseil d'Administration, les Directeurs des sociétés, et organise les examens d'élèves. Il suscite la création des sociétés nouvelles. Il instruit les dossiers de récompenses.

Il est de droit le Président de l'Union Départementale.

Les frais de déplacement pour les réunions départementales ne sont pas pris en charge par la fédération.

SECRETARE GENERAL

Art. 18 — Le Secrétaire Général est chargé de toute la correspondance et de la rédaction de tous les procès-verbaux ; il convoque le bureau, le Comité de Direction, le Conseil d'Administration et les Sociétés sur l'ordre écrit du Président.

Il centralise les rapports des vice-Présidents départementaux et les communiqués qui lui sont adressés par les sociétés, notamment en ce qui concerne le Journal Confédéral, ainsi que les dossiers de récompenses.

Il seconde et remplace le Président en cas d'absence.

SECRETARE GENERAL ADJOINT

Art. 19 — Le Secrétaire Général Adjoint remplace le Secrétaire Général en cas d'indisponibilité.

TRESORIER GENERAL

Art. 20 — Le Trésorier Général est chargé des recettes et des dépenses et de la comptabilité de la Fédération. Il s'occupe du recouvrement des cotisations et du paiement des mémoires.

Il ne peut acquitter aucun mémoire sans que celui-ci soit revêtu au préalable de la signature du Président.

A chaque réunion du Conseil d'Administration il présente le compte rendu de la situation financière.

TRESORIER GENERAL ADJOINT

Art. 21 — Le Trésorier Général Adjoint remplace le Trésorier Général en cas d'indisponibilité.

Art. 22 — (supprimé).

RECOMPENSES - ASSURANCES

Art. 23 — Les questions concernant les récompenses sont traitées directement par les Sociétés avec le vice-Président départemental.

En ce qui concerne les assurances, les questions sont traitées directement par les sociétés avec le responsable de ce service.

COMMISSIONS

Art. 24 — Des commissions pourront être formées pour étudier les questions techniques, financières, de prévoyance et autres, soumises au Comité.

Le Président présidera de droit ces commissions qui nommeront un vice-Président pour le suppléer au besoin et un Rapporteur, lequel remettra son rapport au Comité de Direction.

Le nombre et le titre de ces Commissions spéciales est laissé à l'appréciation du Comité.

COTISATIONS

Art. 25 — La cotisation annuelle comprend une cotisation propre à la société et une cotisation par nombre exécutant ou assimilé.

Le montant de chacune de ces cotisations est fixé à chaque Congrès pour l'année suivante.

Les cotisations sont payables d'avance, au plus tard le 31 décembre de l'année précédente.

A partir du 1^{er} janvier, elles seront recouvrées par les soins du Trésorier aux frais de la société en retard.

Art. 26 — Toute société admise avant le mois de juillet doit les cotisations de l'année en cours.

Art. 27 — Toute société qui refuse ou omet de payer ses cotisations après deux rappels est considérée comme démissionnaire.

FONDS SOCIAL

Art. 28 — Le fonds social se compose : 1° des cotisations des sociétés adhérentes,

2° des dons manuels, legs ou subventions à la Fédération, de l'Etat, des départements et des communes,

3° de l'intérêt des fonds placés.

Toutes ces sommes sont contrôlées par le Trésorier Général, qui en opère les placements et les déplacements.

Art. 29 — Les fonds libres seront déposés à la Caisse d'épargne ou au compte chèque postal de la Fédération.

Art. 30 — L'année sociale commence le 1^{er} janvier.

ADMISSION

Art. 31 — Pour faire partie de la Fédération, il faut en faire la demande au Vice-Président départemental qui transmettra au Président avec son avis.

Toute demande d'admission implique une adhésion absolue aux présents statuts.

Les admissions sont prononcées par le Comité de Direction.

Les membres d'honneur sont nommés par ledit Comité.

EXCLUSION ET DEMISSION

Art. 32 — Est exclu de la Fédération toute société qui se conduit de façon à discréditer la Fédération ou qui ne se conforme pas à ses statuts.

Art. 33 — L'exclusion sera prononcée par le Conseil d'Administration érigé, de ce fait, en Conseil de discipline, à la majorité des voix.

Toute société aura le droit de se défendre devant le Conseil. Son Président sera prévenu par lettre recommandée, au moins quinze jours avant la date de réunion du Conseil.

Art. 34 — Toute démission doit être adressée par écrit au Vice-Président départemental qui transmettra avec avis au Président de la Fédération. Quelle que soit la date de la démission, la cotisation qui reste due pour l'année en cours.

La démission peut être décidée d'office ainsi qu'il est stipulé à l'article 27 ci-dessus.

INTERDICTIONS

Art. 35 — Les questions, discussions ou manifestations politiques et religieuses, ou toutes autres, étrangères à l'objet de la Fédération, sont formellement interdites.

DUREE ET DISSOLUTION

Art. 36 — La durée de la Fédération est illimitée. La dissolution ne peut être prononcée qu'en Congrès spécial réunissant au moins les trois quarts des délégués des Sociétés fédérées et à la majorité des trois quarts des votants.

La convocation devra faire mention de la proposition de dissolution.

Art. 37 — En cas de dissolution, les fonds et la valeur du matériel vendu à la requête du Président, après avis du Conseil d'Administration, seront employés à l'extinction du passif de la Fédération.

Art. 38 — L'assemblée qui prononcera la dissolution déterminera séance tenante l'emploi du surplus des fonds possédés par la Fédération, en se conformant au but pour lequel elle a été fondée.

CONGRES

Art. 39 — Le Congrès se réunit obligatoirement une fois par an. Le Comité de direction peut toutefois, de sa propre initiative, le convoquer extraordinairement. Il délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Les convocations sont lancées au moins quinze jours avant la date de la réunion.

Art. 40 — Seules sont discutées par le Congrès les questions étudiées par le Comité de direction et inscrites à l'ordre du jour.

Tout membre du Congrès conserve cependant le droit de question ou d'interpellation.

iation en ce qui concerne les actes du Comité de Direction.

Art. 41 — Le Congrès adopte ou rejette les propositions présentées par le Conseil d'Administration.

Art. 42 — Les Sociétés sont représentées de droit au Congrès par leur Président ou leur Chef, à moins qu'elles ne délèguent un autre de leurs membres en cas d'empêchement de l'un ou de l'autre. Celui-ci doit être alors muni de pouvoirs réguliers.

Plusieurs membres d'une même société peuvent assister au Congrès, mais un seul délégué peut prendre part aux votes, car il est entendu que chaque société représentée n'a droit qu'à une voix.

Art. 43 — Les Sociétés qui ne peuvent envoyer de délégués ont la faculté de se faire représenter au Congrès par une autre Société fédérée de leur département, à la condition de lui remettre un pouvoir régulier sur papier libre qui devra être déposé sur le bureau du Congrès avant l'ouverture de la séance.

Une société ne peut en représenter que deux supplémentaires car, pour les votes, elle ne peut pas disposer de plus de trois voix.

Art. 44 — Les membres d'honneur n'ont ni droit de vote, ni voix délibérative, mais ils sont invités aux Congrès, réunions et fêtes.

Art. 45 — Les votes ont lieu à mains levées ou au scrutin secret, selon la décision de l'Assemblée.

Art. 46 — Le Congrès seul, en Assemblée générale extraordinaire, peut apporter des modifications aux statuts. Ces modifications ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des trois quarts des votants. Les convocations en feront mention.

Art. 47 — Les modifications ainsi apportées aux statuts ne pourront être mises en vigueur qu'après avoir été publiées et notifiées conformément à la loi.

Art. 48 — Toute proposition rejetée par un Congrès ne pourra être remise en discussion avant l'expiration d'un délai de deux ans, si ce n'est par l'initiative du Conseil d'Administration.

Art. 49 — Chaque année, le Congrès désigne la ville dans laquelle se tiendra le Congrès suivant, ou bien laisse au Comité de direction le soin de faire cette désignation.

Art. 50 — Congrès de la Confédération Musicale de France. — Le président, les vice-Présidents et le Secrétaire Général représentent la Fédération aux Congrès de la Confédération Musicale de France.

D'autres membres peuvent être éventuellement désignés pour assister à ces Congrès.

Déclarés à la sous-préfecture de Vichy, le 4 novembre 1981, sous le n° 3.868. Inscription au « J.O. » du 14 novembre 1981, page 9944 N.C.

Le Président,
André RELIN.

Saint-Seine-l'Abbaye Treize musiciens décorés pour la Sainte-Cécile

La Sainte-Cécile fut fêtée, le dimanche 22 novembre, dans la joie, par toute la population en liesse, non pas comme à l'accoutumée sous les bourrasques de neige, mais au contraire sous un ciel clair et par une douce température.

A l'issue de la messe, la fanfare, les personnalités et nombreux fidèles se rendaient au monument aux morts élevés à la mémoire des vingt-deux enfants de Saint-Seine morts pour la France (18 en 1914-1918 et 4 en 1939-1945).

Allocution de M. Michel Bernard, chef de musique. « Je vous remercie, dit-il, au nom de la fanfare de Saint-Seine, d'être aussi nombreux pour témoigner votre sympathie à l'égard de nos musiciens. Nous venons de rendre hommage au cours de cette messe à sainte Cécile, patronne de tous les musiciens.

Cependant, cette fête de Sainte-Cécile, que nous célébrons chaque année, revêt aujourd'hui un caractère plus solennel. En effet, dans quelques instants, treize de nos musiciens vont se voir remettre la médaille d'honneur des Sociétés Musicales et Chorales de France, attribuée par le ministère de la Culture et qui récompense au moins vingt ans de présence effective au sein d'une société musicale ou chorale. Certains d'entre eux sont déjà titulaires de une ou plusieurs médailles de la Confédération des musiques de France ».

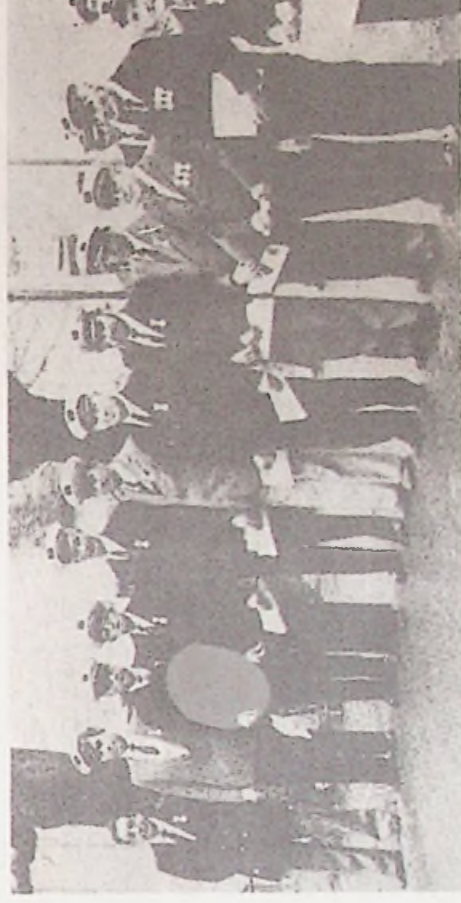
Après avoir exprimé ses remerciements aux personnalités, rendu hommage aux musiciens actifs et retraités, réunis d'un même cœur au sein de la fanfare et retracé l'histoire de la fanfare, fondée en 1866, M. Bernard de poursuivre :

« Ce que nous récompensons aujourd'hui, c'est l'application, la ténacité et la fidélité. Je reconnais en vous une admirable modestie. Si vos qualités sont aujourd'hui évoquées, c'est afin que vous sachiez combien vous êtes estimés et appréciés de vos camarades ».

• Suite page 22



M^{re} Amellier décorant notre correspondant, M. René Petitot.



Les nouveaux décorés : de gauche à droite, Abel Duthu à Henri Geoffroy. (Photos O. Viennet)

• Suite de la page 21

Les communes dont vous faites partie : Saint-Seine, Vaux-Saulés, Saint-Martin-du-Mont, représentées ici par leurs conseils municipaux, vous adressent leurs cordiales félicitations auxquelles elles associent votre famille ».

Après le dépôt d'une magnifique gerbe au pied du monument par M. Henri Geoffroy, qui totalise 60 années de présence à la société, le respect de la minute traditionnelle de silence, « La Marseillaise » jouée par tous les exécutants sous la direction de M^e Amellier, les personnalités procédèrent à la remise des décorations.

LES RECIPIENDAIRES

MM. Abel Duthu, Pierre Sirdey, Robert Chevallier et Denis Maire, (21 ans de présence).

Maurice Duthu, 26 ans ; Guy Chevallier, 29 ans, Pierre Petitot, Francis Barnardet, 31 ans ; René Petitot, notre dévoué correspondant de Saint-Seine-l'Abbaye, 33 ans de présence ; Albert Duthu, 51 ans ; Jean et Paul Chevallier, 57 ans de présence et Henri Geoffroy, 60 ans de présence à la fanfare « les Enfants des Sources de la Seine ».

LES PERSONNALITÉS

MM. Gilbert Mathieu, député ; Henri Metin, conseiller général ; Albert Duthu, maire de Saint-Seine-l'Abbaye et président de la fanfare, entouré des membres du conseil municipal ; Louis Mairet, maire d'Ahuay, vice-président des Sociétés musicales de la Côte-d'Or ; M^e André Amellier, président des Sociétés musicales de France, accompagné de M. Roche, trésorier ; les présidents des associations locales, des syndicats, les maires et représentants des communes du canton, etc.

VIN D'HONNEUR

Au cours du vin d'honneur, offert à la mairie par la municipalité, M^e Amellier prend la parole, évoque sainte Cécile et met l'accent sur les efforts faits par tous les musiciens des petites communes de France, fleuron pour la couronne des MCF, qui comptent actuellement plus de 650.000 musiciens. A son tour, M. Metin, qui regrette de ne pas avoir appris la musique, prononce quelques paroles aimables à l'adresse des musiciens et des nouveaux décorés en particulier : qu'il félicite chaleureusement et dont il apprécie le déroulement.

Cette fête de Sainte-Cécile, qui fera date dans les annales, s'est achevée par un banquet suivi du bal à la salle des fêtes dans une ambiance vraiment joyeuse.

« Le Bien Public » adresse ses plus sincères félicitations aux nouveaux décorés de la fanfare de Saint-Seine-l'Abbaye. O. V.

La diffusion de ce journal très lu est cependant insuffisante par rapport aux 600.000 musiciens que regroupent nos sociétés

Nous demandons à nos Fédérations de le diffuser plus largement afin que nous puissions atteindre au moins

30.000

LECTEURS !

ILE-DE-FRANCE

Paris

La sirène de Paris

Sirène : Etre fabuleux, moitié femme, moitié poisson qui, par la douceur de son chant, attirait les navigateurs sur les écueils (« Larousse »).

Peut-on être bon marin... et mélomane ?

Ulysse n'y croyait guère, lui qui, par ruse, échappa à leurs envoûtantes mélodies.

Si les « marins » du 14^e ont depuis des lustres abandonné les rives ombragées de la Bièvre, la « Sirène de Paris », elle, continue d'attirer, pour leur joie, les mélomanes de notre arrondissement où elle vit le jour en 1874.

En dépit de son milieu d'origine, « la Sirène » craint la pluie... C'est pour cette raison qu'elle se produit, en période estivale, à l'abri de ces kiosques « rétro » que l'on découvre, si on les cherche, dans nos jardins publics parisiens tel le Parc Montsouris.

La saison commence « en fanfare » pour se terminer... « en fanfare » par le concert de gala donné dans la salle des fêtes de notre mairie.

J'AI DIT FANFARE ? QU'EST-CE DONC QU'UNE FANFARE ?

Tiré d'un mode d'expression musicale, ce terme qualifie un orchestre constitué d'instruments métalliques à embouchure appartenant notamment à la famille des Saxhorns... laquelle regroupe les bugles, trompettes, barytons, basses et contrebasses, enrichis des trombones et cors. A cette famille est venue s'adjoindre la classe des saxophones et celle des petits instruments à anches (clarinette-hautbois).

HAUTS-DE-SEINE

Concert de Sainte-Cécile à Clichy-la-Garenne

Sous la haute Présidence de M. Gaston Roche, Maire de Clichy-la-Garenne, l'Harmonie Municipale, sous l'excellente baguette de son Directeur, Michel Prud'homme, Premier Prix du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, a donné un très beau concert à l'occasion de la Sainte-Cécile, dans la salle du Théâtre Rutebeuf.

Mme Latond, Maire Adjoint, chargée des Affaires culturelles, assistait à cette belle manifestation.

De nombreuses personnalités du Conseil Municipal et un nombreux public étaient présents.

C'est dans une ambiance très attentive et ravie, que fut applaudi un excellent programme de très haute qualité musicale.

HARMONIE

Directeur : M. Michel Prud'homme
Sous-Directeur : M. Max Fare

1. Clichy 92 M. Prud'homme
2. Marche Hongroise H. Berlioz
3. Apache Jerry Lordan
4. Huldigungsmars E. Grieg
5. Hymne à la Nature Beethoven (avec la participation de la chorale)
6. Brazil A. Barosso
7. La Grande Porte de Kiev M. Mousorgsky
8. Le Chant des Adieux Devogel

M. M. Fare, Sous-Directeur de l'Harmonie, a lui aussi dirigé avec compétence un morceau de choix.

La chorale, accompagnée par l'Harmonie, se fit entendre et obtint un vif succès.

Quant à l'orchestre symphonique dirigé par M. Charleux, il fut chaleureusement



M. M. Prud'homme dirige les choristes ; au fond, quelques musiciens de l'Harmonie

Cette adjonction fait que l'ensemble s'oriente vers une formule d'harmonofanfare, plus conforme aux goûts du public et aux possibilités de recrutement.

Pour clore cette énumération, il y a lieu de mentionner la percussion qui apporte à l'orchestre son support rythmique et sa véritable pulsation.

QUEL EST NOTRE REPERTOIRE ?

Des plus larges et des plus variés, il s'étend des grandes œuvres classiques jusqu'au jazz, en passant par l'opérette sans oublier, bien entendu, les ouvrages originaux écrits pour la Sirène par ses grands anciens.

NOTRE PATRIMOINE

« La Sirène de Paris » dispose en bien propre d'une des salles de répétition-auditorium les plus modernes et les mieux équipées de la capitale.

Cette salle, située 20, rue Dareau, est digne de recevoir les plus grandes formations nationales.

NOTRE ACTION

Promouvoir la musique de groupe et la pratiquer, pour notre plaisir et celui de nos nombreux auditeurs.

Participer à la vie artistique et intellectuelle de notre capitale.

Afin de renforcer cette action, nous faisons appel aux musiciens de tous âges, pratiquant un instrument à vent ou à percussion, et particulièrement aux jeunes élèves confirmés de nos conservatoires municipaux, qui pourront acquérir à nos côtés l'expérience irremplaçable que constitue la pratique de l'orchestre.

A bientôt !

Charles Dubus,
Vice-président.

applaudi pour l'évocation de morceaux de haute valeur artistique.

Une mention spéciale adressée à la Fanfare, que dirige M. E. Wallerau, pour son excellente tenue.

Mlle Martine Blond, chargée de présenter le programme, s'acquitta parfaitement de sa tâche, et les applaudissements, bien mérités, ne lui firent pas défaut.

Pour tous ceux qui ont assisté au Concert de la Sainte-Cécile, ce sera un magnifique souvenir.

Un Auditeur.

YVELINES

L'Alliance Musicale de Maisons-Laffitte et la Musique ont perdu un sociétaire actif et un serviteur passionné

Notre ami Robert Pincemaille n'est plus, décédé accidentellement en septembre dernier, pendant les vacances, à l'approche de ses 80 ans.

Robert Pincemaille avait appris la musique dès son plus jeune âge, à Paris, puis le violon. C'est avec cet instrument qu'il apporta son concours, pendant plusieurs années à divers orchestres parisiens.

La musique occupait une belle place dans sa vie que dès son installation à Maisons-Laffitte, en 1945, il rejoignait les rangs de l'Alliance Musicale pour y tenir la Batterie. Sociétaire dans l'âme, il remplissait en même temps les fonctions de secrétaire avec dévouement, à la satisfaction de tous. Depuis plusieurs années, il assurait également le cours de solfège à l'Ecole de Musique de l'Alliance où il se trouvait heureux parmi les jeunes à qui il savait transmettre sa passion.

Ses qualités de musicien et son dévouement lui avaient valu de nombreuses récompenses :

- Médailles de la Ville de Maisons-Laffitte ;
- Médaille d'Honneur des Musiques ;
- Médaille d'Or de l'Union des Sociétés musicales de Paris.

Il était en outre chevalier de l'Ordre des Lettres, Arts et Sciences.

L'Alliance Musicale perd en Robert Pincemaille non seulement un ami, mais aussi un sociétaire actif et dévoué, et la Musique un serviteur passionné.

Le Dimanche 11 octobre dernier, la Municipalité de Maisons-Laffitte et l'Alliance Musicale tout entière lui rendaient un dernier hommage en déposant sur sa tombe une palme, une plaque exprimant la reconnaissance de ses anciens élèves et une gerbe, tandis que l'Harmonie exécutait deux œuvres qui lui étaient chères : « Recueillement » et « la Marche Funèbre », de Chopin.

VAL-D'OISE

Estudiantina d'Argenteuil Cercle Mandoliniste

Le trio de musique de chambre de l'Estudiantina d'Argenteuil est composé de Didier Le Roux, mandoline ; Jean-Paul Bazin, mandoline et mandole et de Guy Le Roux, guitare, tous trois Prix d'Excellence de la Confédération Musicale de France.

Ce trio a donné un concert le mercredi 4 novembre 1981, à Milan, Salle du Grechetto dans le palais Sormani, Via Storzi.

Ce concert était organisé par la Ville de Milan, département Culture et Spectacle, dans le cadre des concerts de musique de chambre du mercredi soir pour la saison 1981-1982.

Le programme de ces jeunes concertistes était rigoureusement composé de pièces originales du XVIII^e siècle pour une ou deux mandolines et basse continue, réalisée soit avec la mandole soit avec la guitare. Ces pièces sont d'un très grand intérêt et les interprétations vraiment exemplaires, « les musiciens poussant la minute jusqu'à traiter la technique de la plume d'après les méthodes d'enseignement de cette époque (Leone, Denis, Bortolazzi) ».

Parmi le public on pouvait remarquer la présence de l'Adjoint à la Culture de Milan, du compositeur Luciano Chailly, du directeur artistique de l'Académie de guitare classique, le maestro Vincenzo Degni, ainsi que de nombreuses personnalités musicales.

Le programme fut présenté par Alessandro Pitrelli, concertiste des Solisti Venedeti, qui fit l'éloge de ces jeunes interprètes et de leur professeur Mario Monti, « qui a eu le mérite d'avoir conduit ses élèves à de hauts niveaux, non seulement au point de vue technique, mais surtout à celui musical et culturel ».

Le programme comprenait :

- Giuseppe Giuliani : *Caprice en Sol majeur* pour mandoline et basse continue - Andante, allegro non tanto.
- G. Leone : *Sonate n° 4 en Si bémol majeur* pour mandoline et basse continue - Andante, largo, allegro assai.
- Pietro Denis : Variations sur la Folia pour deux mandolines.

Duc G.B. Cedronio : *Trio n° 6 en do majeur* pour deux mandolines et basse continue - allegro comodo, andante, allegro.

— Emanuele Barbella : *Sonate en La majeur* pour deux mandolines - Allegro, andantino.

— Pietro Denis : *Sonata n° 1 en Ré majeur* pour mandoline et basse continue - allegro moderato, andantino, presto.

— B. Bortolazzi : *Thème et variations* - original pour mandoline et guitare.

Pour finir :

Guy Le Roux interpréta à la guitare : *La Sonate*, de Joachim Turina - Allegro, andante, allegro vivo.

Un très nombreux public - car le concert avait été annoncé par la Télévision italienne et par la presse - fit une longue ovation aux musiciens qui donnèrent en « Bis » une Pastorale anonyme du XVIII^e siècle pour deux mandolines et basse continue.

Toutes ces œuvres sont inédites et les interprètes jouèrent sur des photocopies des manuscrits ou des ouvrages de la Bibliothèque Nationale de Paris, de la Bibliothèque de l'Université d'Uppsala en Suède et de la Bibliothèque du Conservatoire de Milan.

Le dimanche 22 novembre 1981, l'Estudiantina d'Argenteuil, sous la direction de Mario Monti, a donné son concert d'automne dans la Salle des Fêtes Jean-Vilar devant une salle comble.

On pouvait remarquer, parmi l'assistance, la présence de Mme Agnès Ponce, Maire Adjointe à la Culture, de Mme Sanchez, Mme Larenaudie, M. La Buena, conseillers municipaux, ainsi que de nombreuses personnalités musicales dont M. Christian Schneider, éditeur et concertiste.

L'orchestre se composait de dix premières mandolines, dix secondes mandolines, huit mandolies, douze guitares et une contrebasse. La presque totalité de ces musiciens sont des élèves de M. Monti, possédant une technique analogue, ce qui donne un ensemble extrêmement homogène. L'Estudiantina, classée en division d'Honneur, se devait de présenter un programme à la hauteur de son classement :

Ouverture n° 4 en Si mineur, de Konrad Wolki, ouverture très brillante écrite pour O.A.P. par un éminent spécialiste.

Concerto en ré majeur, de Giovanni Hofmann, pour mandoline et orchestre, en trois mouvements : I Allegro moderato, II Adagio, III Rondo, soliste Eric Depret, un jeune musicien plein de talent qui obtint un très grand succès. Ce concerto, date de 1800 ; il a été écrit pour mandoline solo, deux hautbois, deux cors et cordes. Il fait partie de toute cette bibliographie, pour mandoline que Vinzenz Hladky a découvert à la Bibliothèque de Vienne et qu'il a publié en 1957. L'incorporation des instruments à vent dans l'orchestration, son écriture qui annonce déjà le romantisme, donnent à ce concerto une couleur différente et un autre style que ceux de la seconde moitié du XVIII^e siècle dont les manuscrits sont à la Bibliothèque Nationale : Giuliani, Leone, Cecere, Elerardi, etc. Mario Monti a conservé les parties de violon et de basse et a écrit les partitions de mandoline et de guitare en utilisant judicieusement les autres timbres.

Symphonie n° 8 (Inachevée), de Franz Schubert, arrangement M. Monti, Premier Mouvement : allegro moderato.

Trio n° 5, de Duc De Cedronio, pour deux mandolines et basse continue — I Allegro, II Andante, III Presto — mandolines : Jean-Paul Bazin, Didier Le Roux, guitare : Guy Le Roux, tous trois Prix d'excellence de la C.M.F. La basse est révisée à la guitare d'après le manuscrit inédit, daté de 1789, de la Bibliothèque du Conservatoire de Milan.

Les Tableaux d'une exposition, de Modeste Moussorgski, orchestré pour A.O.P. par Mario Monti : Promenade I, Gnomus, Promenade II, Le Vieux Château, Promenade III, Au jardin des Tuileries, Bydlo, Promenade IV, Samuel Goldenbert et Schmuyle, Catacombes de Rome, Catacombes de Paris, La grande porte de Kiev. Cette magnifique œuvre enthousiasma le public et l'orchestre dut bisser La Grande porte de Kiev.

Mario Monti remercia le public fidèle, la Municipalité et les Membres Bienfaiteurs de l'Estudiantina. Il rappela que sa classe de mandoline du Conservatoire d'Argenteuil comprend quarante élèves, ce qui devrait — non seulement assurer la continuité de l'ensemble à pleindre — mais relancer la mandoline. Rendez-vous fut pris pour le concert de printemps, le dimanche 21 mars 1982, à 15 h 30, dans la salle des Fêtes Jean-Vilar à Argenteuil.

INDRE

La Chatre

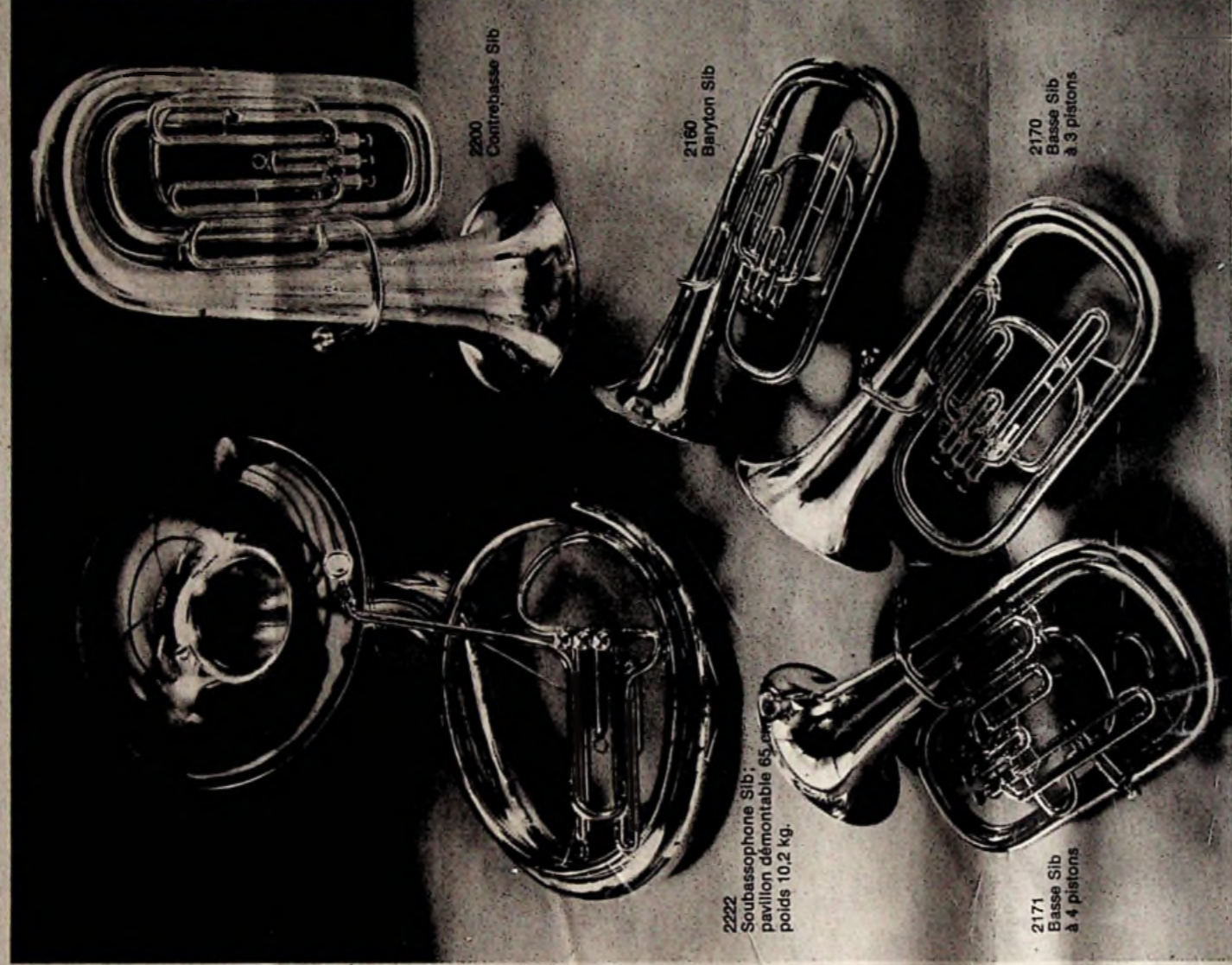
Concert des jeunes de l'Harmonie municipale

Samedi 24 octobre au théâtre municipal les jeunes de l'école de musique donnaient leur concert annuel à l'occasion de la remise des diplômes et récompenses aux lauréats des examens fédéraux.

De nombreux parents et amis de l'Harmonie, des chefs et musiciens de plusieurs sociétés du département étaient présents dans la salle ainsi que le Dr Tissandier, maire de La Chatre ; des adjoints

La Confédération Musicale de France fait un effort constant pour vous donner un très beau journal. Nous vous demandons de souscrire un abonnement, d'abonner vos amis. Vous bénéficiez ainsi des magnifiques articles que nous publions à votre intention.

WELTKLANG gamme majeure, prix mineurs



WELTKLANG est distribué exclusivement par **couesnon**

DEMUSA

Exportateur DEMUSA

R.D.A. Kligenthal

37, avenue d'Essomes - 02400 Château-Thierry - Tél. (23) 83.56.75.

et conseillers municipaux ; M. Gaultier, président de la Fédération ; M^r Bouliade-Périsois, maire conseiller général de Neuvy-Saint-Sépulchre ; M. Jacques Fradet, président des Gas du Berry, et une délégation de la société.

M. Albert Daugeron, chef de l'Harmonie et directeur de l'École de Musique, présenta tout d'abord la soirée ; rappela qu'il avait créé l'école de musique en 1962, reprise en 1971, et que, grâce à cette école, un orchestre junior avait pu être mis sur pied, comme on le voit sur cette photo.

Cet orchestre, composé de jeunes de 11 à 20 ans, réunit actuellement 43 exécutants. Il remercia les personnalités présentes, le public venu encourager les jeunes, ainsi que les professeurs de l'École de Musique : Mlle Cenjron, MM. Abel Langlois, Jean Guétre et Emile Lopez, pour leur dévouement.

M. le Maire tint à remercier l'Harmonie Municipale pour son activité, et son chef, M. Albert Daugeron, dont il regretta le prochain départ de ses fonctions. Il félicita bien sûr les jeunes musiciens, en particulier ceux qui se sont distingués cette

année aux examens fédéraux et remettait un disque aux mieux classés.

L'Harmonie Municipale se fit entendre à deux reprises et quelques rares musiciens chevronnés renforçaient les jeunes qui interprétèrent un superbe programme. A noter que, sur quinze morceaux, sept étaient de la composition de M. A. Daugeron : en intermède, il se produisit d'ailleurs dans un ensemble de cuivres, un trio de clarinettes, un duo de vieille et clarinette, et un duo de flûte et violon.

C'était, en cette soirée, un peu la fête de M. Albert Daugeron, qui donnait la mesure de ses talents : de chef, de musicien et de compositeur.

MARNE ET MEUSE

MARNE

Reims

L'Union Chorale de Reims à Provins

Invitée dans le cadre d'une grande ressource audio-visuelle « La légende oubliée », montée par l'Office du Tourisme de Provins, l'Union Chorale de Reims s'est produite récemment dans le cadre prestigieux de la Collégiale Saint-Quirice devant une très nombreuse assistance. Le programme axé essentiellement sur des pièces de la Renaissance et médiévales, particulière-

ment adaptées aux circonstances, reçut un très chaleureux accueil des auditeurs au premier rang desquels on reconnaissait M. Alain Peyrefitte, maire de Provins et madame, M. Alips, Président de l'Office de Tourisme, ainsi que de très nombreuses personnalités provinciales. A l'issue du concert, M. Peyrefitte tint à féliciter personnellement les choristes et leur directrice Mme Jacqueline Picot.

Notons que l'Union Chorale de Reims se produira une nouvelle fois à Provins le 18 avril 1982 dans le cadre du Premier Festival de Chant Choral de Provins.

MIDI

AUDE

Port-la-Nouvelle La Sainte-Cécile au Réveil Nouvellois

En ce dimanche 15 novembre, la ville de Port-la-Nouvelle était en fête avec le Réveil Nouvellois.

Avancée d'une semaine, pour des raisons internes à la société musicale, la Sainte-Cécile a eu lieu une semaine avant elle fut dignement fêtée par les musiciens du Réveil Nouvellois, qui s'organisaient jour en jour avec les tambours et clairons, mais aussi avec une quinzaine de musi-

• Suite page 24

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

• Suite de la page 23

ciens faisant partie intégrante de la Société.

Après une année musicale bien remplie, ces dévoués clikards ont consenti, au cours de l'année, à une trentaine de sorties, animant ainsi des fêtes de village, des corsos camavalesques, et participant également à des manifestations religieuses.

La Sainte-Cécile débuta cette année par un brillant concert donné par la jeune harmonie placée sous la haute direction de M. Cherpe, premier prix de basson du Conservatoire national de Lyon. Ce concert eut lieu dans l'église avec, au programme :

- Entrée : Marche de Touraine, tirée des feux d'artifice d'Haëndel.
- Communion : The Sacc Hourd (Heure Sacrée) de Kefelbey von Zenien.
- Fin d'Office : Te Deum, de A. Charpentier.

— Sortie : l'Ensemble Réveil Harmonie placé sous la direction de M. Edouard Roux : La Marche des Sapeurs, de Georges Bresson.

Dès 11 h 30, le cortège défilait dans les rues de la ville, se rendait au monument aux morts des deux guerres pour un dépôt de gerbe.

Un brillant concert eut lieu à midi sur la place Léon-Blum, au cours duquel M. Roux et ses Musiciens reçurent les applaudissements de circonstance de la part de la population et des personnalités présentes.

Tandis qu'au loin, au-delà de la promenade du bord de mer, la Méditerranée lançait ses vagues argentées sous le soleil automnal, sur la plage déserte, les musiciens et leurs invités se rendaient au Restaurant « la Rascasse » pour savourer un excellent repas. Celui-ci fut présidé par M. Roger Ropin, Maire Adjoint ; M. André Sarzi, Président fédéral et Madame : M. Jacques Miquel, chargé de Mission auprès de M. Resnikoff, délégué Régional à la Musique et Madame : M. L. Ségu, Président du Comité du festival de Musique que pour le département de l'Aude ; M. Jean Badoix, Président du Réveil Novevillois, et Mlle Angéline Sarzi, Professeur de Musique à Narbonne.

Au cours du repas, des médailles furent distribuées à quelques musiciens méritants, c'est ainsi que MM. Thierry Berton et Patrick Casale reçurent la médaille de bronze de la Fédération du Midi pour cinq ans de Sociétariat. M. Charles Portelli reçut la médaille d'honneur fédérale et la médaille de bronze de la C.M.F. pour vingt-cinq années de sociétariat, tandis que notre ami et dévoué secrétaire du Réveil Novevillois recevait la médaille argenterie de la C.M.F. pour quarante années de service. Enfin, M. Jean Badoix, Président du Réveil Novevillois, reçut des mains de M. Miquel la médaille du Cinquantenaire de la C.M.F.

Prirent la parole, à la fin du repas : MM. Ropin, Badoix, Miquel, Sarzi et Ségu, tandis que la « blanche de Li-moux » pétillait dans les verres.

Bonne journée pour la musique, félicitations à M. Roux, directeur de la Batterie fanfare, à M. Cherpe pour l'Harmonie, ainsi qu'à tous les musiciens du Réveil Novevillois.

AVEYRON

Dimanche 4 octobre 1981 : 10^e Assemblée générale de l'Union départementale des Sociétés Musicales de l'Aveyron à Pont-de-Salars

Ouverture de l'Assemblée Générale par M. Robin Raymond, Président Départemental, après avoir souligné que l'U.D.S.M.A. se réunissait aujourd'hui pour la 10^e année consécutive et qu'un important travail avait été accompli depuis sa création.

● A la suite d'un article paru dans nos colonnes fédérations régionales, Fédération du Midi (journal d'octobre), le président Sarzi faisait part de certains soucis concernant l'inscription au conservatoire de musique de Toulouse. Nous avons reçu de M. H. Bert, directeur du conservatoire, une lettre nous indiquant les raisons pour lesquelles quelques difficultés se sont, en effet, présentées, mais rien de grave et il tient à rassurer tous les parents d'élèves et les personnes qui, éventuellement, désiraient présenter des enfants à l'inscription. Nous l'avons, par courrier, rassuré, et nous faisons le point comme il nous l'a très aimablement demandé.

M. Robin Raymond rendait hommage à tous les présidents et directeurs des sociétés pour l'important travail effectué au sein de leur société respective, ainsi que pour leur étroite collaboration ayant permis le développement de l'U.D.S.M.A.

M. Robin Raymond remerciait chaleureusement M. Pichon Alain, Président du Réveil de Pont-de-Salars, pour l'organisation de cette 10^e Assemblée Générale.

Appel des Présidents et Directeurs des sociétés.

Vingt sociétés présentées sur vingt-cinq sociétés affiliées.

Zone nord : effectif de huit sociétés. Vice-Président : M. Vincent Vivas (Decazeville).

Sociétés présentes : Lyre Decazevilloise, Avenir Decazevillois, Harmonie de Marcellac, Batterie-Fanfare Villefranche-de-Rouergue, Union Musicale Villefranche-de-Rouergue, Batterie-Fanfare de Viviez, Lyre Capdenacoise, Espérance Rignacoise.

Zone centre : effectif de onze sociétés. Vice-Président : M. Galibert Joseph (Rodez).

Sociétés présentes : Diane Rouergate, La Pastourelle, Les Troubadours Ruthénois, Rodez Accordeon, Echo de la Vallée (Espalion), Réveil de Pont-de-Salars, La Lyre Naucelloise, Les Amis de la Musique (Espalion).

Sociétés absentes : Union Musicale (Rodez), Accordeon-Club Ruthénois, Accordeon-Club Espalionnais.

Zone sud : effectif de six sociétés. Vice-Président : M. Dejean Justin (Millau).

Sociétés présentes : Harmonie Millavoise, Chorale Emma Calve (Millau), Lyre Saint-Affricaine, Ensemble vocal du Causse (ex-appellation chorale A. Capella).

Sociétés absentes : Elan Millavois, Accordeon-Club Millavois.

Rapport du secrétaire général : M. Lavabre André.

Après avoir donné lecture du compte rendu de la dernière Assemblée Générale de Millau, M. Lavabre se félicita de voir que toutes les décisions prises le jour de cette assemblée avaient été mises à exécution et avaient donné satisfaction à l'ensemble des sociétés.

Le festival départemental annuel, ayant eu lieu cette année à Viviez, avait une fois de plus démontré la vitalité des sociétés musicales de l'Aveyron.

La parfaite organisation en revient à la Batterie-Fanfare de Viviez.

Cette société benjamine des sociétés musicales de l'U.D.S.M.A. nous a démontré sa valeur tant sur le plan organisationnel que sur sa parfaite maîtrise musicale.

Que M. Teulie, Maire de Viviez, soit aussi assuré de nos plus sincères remerciements pour la part active qu'il a prise à la réalisation de cette magnifique journée placée sous le signe de la musique populaire.

Compte rendu financier : trésorier, M. Delaure Guy.

Après un rapport très détaillé des comptes et examiné par une commission de deux membres du Réveil de Pont-de-Salars, Quitus est donné à M. Delaure pour la clarté et parfaite tenue des comptes.

Le rapporteur de cette commission étant M. Pichon Alain, Président du Réveil de Pont-de-Salars.

Feuilles de renseignements : La nouvelle forme mise en place à la demande de la Fédération des sociétés musicales du Midi, à savoir : remettre au Secrétaire Général, M. Lavabre, les feuilles de renseignements (deux exemplaires), le jour de l'Assemblée Générale annuelle a été, dans l'ensemble, suivie.

Les sociétés absentes ou n'ayant pas encore remis ces feuilles sont priées de le faire dans les plus brefs délais.

Cotisations : F.M.M., 200 F. C.C.P. 5578, M. Miechamp L., Trésorier Général, 5, rue d'Alambert, 34500 Béziers ; U.D.S.M.A., 120 F. établir le chèque au nom de : Trésorier U.D.S.M.A., l'expéditeur à M. Delaure Guy, Trésorier Général U.D.S.M.A., Le Mas-del-Bosc, Firmi.

Stages régionaux et nationaux : Ils se tiennent à Barbazan tous les ans, du 21 au 30 juillet, et à Toucy à des dates et conditions fixées par le journal confédéral.

Donation et prêt d'instruments de musique : Il faut bien faire la différence entre l'attribution à titre de prêt d'instruments de musique par la délégation régionale et le don d'instruments de musique par l'U.D.S.M.A.

Festival 1982 : Saint-Affrique, les 12 et 13 juin 1982.

Samedi 12 juin en soirée : Se produiront les batteries-fanfars (seulement). Choix des morceaux d'ensemble laissé à leur initiative.

Dimanche 13 juin : Se produiront le matin et l'après-midi toutes les autres sociétés à l'exception des accordéons-clubs qui ne participent que l'après-midi.

Morceaux d'ensemble pour les harmonies à définir.

Récompenses : Pour les récompenses de la F.M.M. et de la C.M.F., s'adresser au Vice-Président de votre zone.

Pour les récompenses exceptionnelles, s'adresser au Président Départemental, M. Robin Raymond, rue de la IV^e République, 12300 Decazeville.

Examen d'élèves (première semaine de juin) : Présenter le maximum de candidats.

Journal de la Confédération : Envoyer articles, coupures journaux, etc., au Président départemental. Faire lire le journal et provoquer de nombreux abonnements.

Musiques militaires : Trois mois avant l'incorporation, prévenir le Président départemental.

Harmonie Junior départementale : Composée cette année de musiciens des harmonies de : Decazeville, Millau, Marcellac et Saint-Affrique, après une répétition générale à Rodez le dimanche 27 septembre, cette harmonie junior départementale participera le dimanche 18 octobre au Festival de Musique d'Harmonie Junior à Foix (Ariège).

Livrés fédéraux : Le renouvellement des livrets fédéraux est à demander à M. Portes René, secrétaire général, Fédération des sociétés musicales du Midi.

Elections des membres du bureau : Composition du bureau 1981-1982. Président : M. Robin Raymond (Decazeville) ; Vice-Présidents : Zone Nord, M. Vivas Vincent (Decazeville) - Zone Centre, M. Galibert Joseph (Rodez) - Zone Sud, M. Dejean Justin (Millau) ; Secrétaire Général : M. Lavabre André (Rodez) ; Secrétaire Adjoint : M. Birot Louis (Saint-Affrique) ; Trésorier Général : M. Delaure Guy (Decazeville) ; Trésorier Adjoint : M. Baduel Marcel (Villefranche-de-Rouergue) ; Directeur en exercice de l'Harmonie Junior Départementale : M. Luis Emile (Marcellac) ; Délégué administratif de l'Harmonie Junior Départementale : M. Madrières Irénée (Marcellac) ; Archiviste de l'Harmonie Junior Départementale : M. Escadre Christian (Decazeville) ; Membre : M. Valayer Christian (Rignac).

M. Boyer Fernand, ex-Président de la Lyre Decazevilloise et Vice-Président de la Zone Nord, a démissionné pour raisons personnelles.

11^e Assemblée générale annuelle : Dimanche 3 octobre 1982, à Rodez. Organisation confiée sur sa demande, à M. Aceti, de Rodez, Président-Directeur de Rodez-Accordeon.

Aux sociétés ayant participé au festival de Viviez, une indemnité des frais occasionnés pour leur déplacement en car est accordée comme suit : Société de la Zone Sud, 400 F. ; Société de la Zone Centre, 200 F. ; Sociétés de la Zone Nord, 120 F.

Projets : Ouvrir un compte à la Caisse d'Epargne Ecuveuil (intérêt de l'argent et peut-être pourrions-nous ainsi obtenir une subvention).

Conduit en défilé par le Réveil de Pont-de-Salars, les congressistes se rendirent au monument aux Morts pour le traditionnel dépôt de gerbe.

Un vin d'honneur offert par la Municipalité de Pont-de-Salars suivit un succulent repas qui clôturait cette 10^e Assemblée Générale de l'U.D.S.M.A.

PYRENEES-ORIENTALES

Perpignan

Union départementale des sociétés musicales des Pyrénées-Orientales

Les sociétés musicales et chorales ayant leur siège dans le département des Pyrénées-Orientales et affiliées à la Fédération du Midi et à la Confédération Musicale de France, ont tenu l'Assemblée Générale statutaire de leur Union départementale sous la présidence de M. Michel Peus, Vice-Président de la Fédération du Midi et Membre du conseil d'administration de la Confédération Musicale de France.

Les débats ont été dirigés par M. Michel Peus, qui, avec le concours de M. Jean-Pierre Roigt, son adjoint au bureau fédéral, a passé en revue les problèmes d'ordre administratif et d'ordre financier auxquels sont journellement confrontés les

dirigeant de sociétés gestion courante, ressources, obtention de subventions, attribution de récompenses aux musiciens, assurances diverses, relations avec la SACEM.

Une insistance toute particulière a été faite sur l'organisation des examens d'élèves et sur les moyens de parvenir à une sorte de normalisation des niveaux.

Des Ecoles de Musique sont en activité ou en formation à Argelès-sur-Mer, Saint-Laurent-de-Cerdans, le Fenouillèdes, Céret, Toulouse, Vermet-les-Bains, Rivesaltes. La tenue d'une journée pédagogique au début de l'année 1982 est souhaitée et le principe en est retenu.

M. Roigt a donné un compte rendu du Congrès départemental qui s'est tenu à Saint-Laurent-de-Cerdans, en Mai 1981, et des renseignements ont été donnés sur l'organisation des stages de jeunes musiciens qui comportera un stage pour Fanfars, s'ajoutant au stage pour Orchestre d'Harmonie. Il a été question également de l'Orchestre départemental Junior.

Il a été rappelé qu'un Concours National est organisé les 22 et 23 mai 1982 à Béziers.

Le principe de la tenue du Congrès départemental 1982 à Ille-sur-Têt a été maintenu avec adoption de la date du 6 juin 1982.

Avant de se séparer, les délégués ont à l'unanimité procédé à la formation du bureau de l'Union départementale en ce qui concerne M. Michel Peus, président, M. J.-P. Roigt, Vice-Président, M. André Moureaux, secrétaire. Mais M. Sinole, Trésorier, a demandé à être relevé de cette fonction pour des motifs d'ordre familial impérieux. M. Canerie, l'un des délégués présents a accepté de poser sa candidature et l'Assemblée l'a désigné comme nouveau Trésorier de l'Union.

Etaient représentées à l'Assemblée générale les sociétés suivantes : Harmonie municipale de Perpignan, Réveil Laurentin, Ecole de Musique de Saint-Laurent-de-Cerdans, Lyre Argelésienne et son Ecole de Musique, Chorale mixte Coecilia du Moulin à Vent, Estudiantina illoise Orphéon Rivesaltes, Gals Troubadours Catalans, Claque et Majorettes de Saint-Laurent-de-la-Salanque, Orchestre d'Accordeons du Roussillon, Majorettes Rivesaltes, Claque de Vinça, Lyre Roussillonnaise de Rivesaltes, Jovent del Molinàs, Claque Fanfare de Céret, Batterie Sainte-Cécile d'Ille-sur-Têt, Els Cantavres Catalans, Orchestre d'Accordeons de Perpignan, Batterie Fanfare La Stéphanoise, Majorettes Emeraude à Ille-sur-Têt, Claque Fanfare de Bompas, Majorettes de Perpignan. L'Harmonie d'Elne et les Mascottes illobénennes étaient excusées.

MOSELLE ET MEURTHE-ET-MOSELLE

Sainte-Cécile à l'Harmonie municipale de Forbach

Elle débuta par une messe en musique, donnée en l'Eglise du Wiesberg, puis c'est dans les salons de l'Hôtel de Ville de Forbach qu'elle a été fêtée le Dimanche 15 Novembre, entourée de son Maire, M. Jean-Eric Bousch, du Conseil Municipal, et de ses nombreux invités.

Après les allocutions d'usage du Directeur de l'Harmonie, M. Koch, du Président de l'Amicale, M. Lerch, M. Bousch, Maire de Forbach, remercia à son tour l'assistance, félicita dignement les musiciens et fanfaristes pour leurs nombreuses prestations et déplacements, et développa quelques grandes lignes, sur la vie de l'Harmonie.

A l'issue du repas, de nombreux musiciens se voyaient remettre médailles et diplômes pour leurs années de fidélité au sein de l'Harmonie.

Médaille de Vétérans avec Palme à M. Knobloch Nicolas, qui lui fut remise par M. Boitel, Président de la Commission artistique.

Médaille de bronze de la C.M.F. à MM. Becker François, Muck Norbert, Zantanello Victor, remise par M. Bousch. **Médaille pour 20 ans de Direction** à M. CATTANI Jacques.

Notons également, la remise de médailles « JUNIOR » à une dizaine de jeunes, pour 5 et 10 années de service.

C'est dans une ambiance de fête, que se déroula cette sainte Cécile, chacun se promettant de servir, encore plus, l'Harmonie Municipale de Forbach.

**NORD
PAS-DE-CALAIS**

Festival de Lille

En compagnie de Rolf Liebermann et de Maurice Fleuret, directeur de la musique, la jole de Luciano Berio qui a « fait chanter » les « Harmonies » du Nord.

Les milliers de personnes qui se pressaient dans l'immense hall de la Foire de Lille, dimanche, sursautèrent lorsque retentit le coup de pistolet tiré par Luciano Berio, célèbre compositeur italien, qui donnait ainsi le départ à une gigantesque fresque musicale interprétée par la bagatelle de mille instrumentistes amateurs appartenant à dix « harmonies » du Nord - Pas-de-Calais...

Le moins qu'on en puisse dire, c'est que la composition de Berio ne pouvait laisser personne indifférent. Comment aurait-il pu en être autrement ? Car toutes ces voix, tous ces murmures, tous ces frémissements de cette formidable onde sonore (1), admirablement canalisée par l'auteur, envahissait les oreilles, créant tour à tour — à grands renforts de décibels — d'étranges discordances, à l'image de la cacophonie d'un monde déchiré ou encore les vagues apaisantes de l'accord retrouvé au sein d'un chant d'espoir universel.

C'est que l'ouvrage coproduit par la délégation régionale de la musique et par le Festival de Lille s'intitulait « Accord » et portait comme sous-titre évocateur « Pour la paix du monde ».

**UN MONSTRE DEROUTANT
ET SYMPATHIQUE**

Aussi, sous la forme de quatre groupes d'environ 250 musiciens « répartis dans l'espace aux quatre points cardinaux », on assista aux traitements savamment organisés entre quatre tendances différentes.

Quatre thèmes principaux participaient, de fait, à la construction de ce monstre déroutant et sympathique : l'hymne américain de l'indépendance (« Glory, glory Alléluia », « Beije Ciao » (une chanson partisane italienne), un chant russe tout aussi partisan et, naturellement, « l'Internationale ». On entendait à plusieurs reprises « le Petit Quinquin » (normal, non ?) et un air célèbre de l'Ariésienne de Bizet...

Par conséquent, le public, au milieu du flot moderniste, possédait de solides repères, ce qui était voulu, d'ailleurs, par le maître venu de la Péninsule pour cette création mondiale.

Le final s'acheva en apothéose en une note longuement tenue, tandis que du ciel (des superstructures du bâtiment) tombait comme neige au vent, plus de 800.000 petits papiers portant cette ins-

CHEFS DE MUSIQUE !

EXCEPTIONNEL !

PROFITEZ de nos PROMOTIONS « Rentrée 81 »

Maintien de tous nos anciens prix ci-dessous :

Nous offrons un étui standard pour achat de trompette Royal, Artiste



	CUIVRE ARGENTÉ	
TROMPETTE, ut et si b (étui offert).....	715	945
CORNET, si b.....	850	1.125
BUGLE, si b.....	985	1.280
ALTO, mi b.....	1.420	1.945
BARYTON, si b.....	1.975	2.590
BASSE, si b à 4 pistons.....	2.655	3.510
SOUBASSOPHONE, si b, pavillon orientable et démontable.....	7.800	9.900
TROMBONE à coulisse.....	950	1.280
TROMBONE à pistons.....	2.290	3.200

**LAQUÉS OR
CLÉS CHROMÉES**

SAXO SOPRANO, si b.....	2.700
SAXO ALTO, mi b.....	2.750
SAXO TENOR, si b.....	3.010
SAXO BARYTON, mi b.....	5.000
CLARINETTE, si b super ébène.....	1.280
GRAND-FLÛTE argentée plateaux pleins.....	1.150

Depuis 25 ans, 3.000 harmonies, sociétés et écoles de musique nous font confiance.
POURQUOI PAS VOUS ?

**OFFRE
INVALABLE
JUSQU'AU
31 DECEMBRE**

GUILLARD BIZEL

2 et 9, rue d'Algérie - LYON
Tél. : (7) 828-44-22

ATELIERS MODERNES DE RÉPARATIONS
NOTRE ARGENTURE EST D'UNE QUALITÉ INCOMPARABLE
CONDITIONS SPÉCIALES AUX SOCIÉTÉS DE MUSIQUE

cription : « Il n'y a jamais eu de bonne guerre, ni de mauvaise paix ».

Ce fut l'ovation communiste depuis 1974, Berio avait réussi ce pari (déjà réalisé au début du siècle par un Américain, si nos souvenirs sont bons !) de réunir pour une grande fête de la musique tous ces amateurs extraordinaires de notre région qui, sortis de l'usine ou de la mine, savent si bien se consacrer à leur passion, la musique, dans ce qu'elle a de plus pur et de

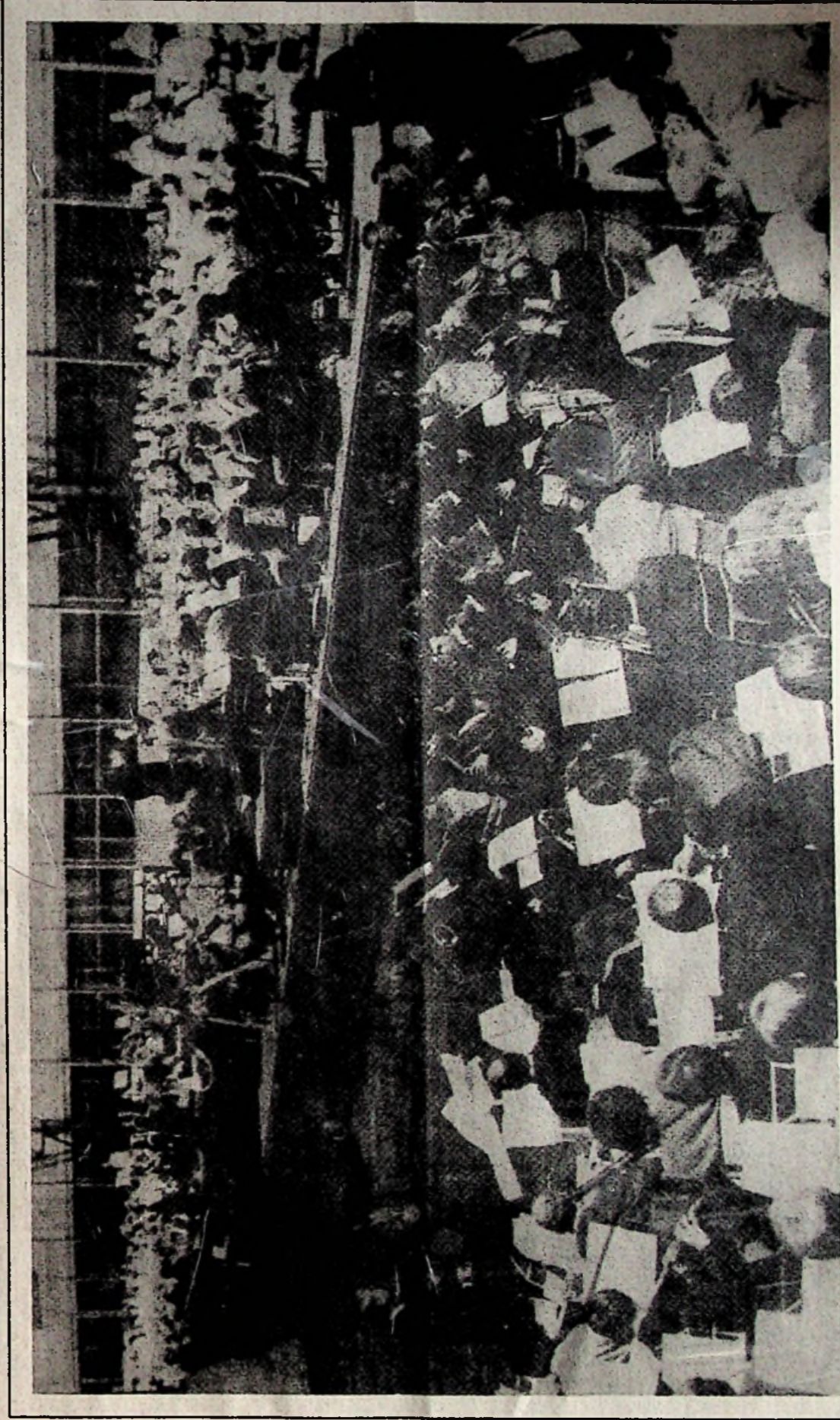
plus populaire : la spontanéité doublée d'un acharnement à l'étude tels qu'on ne les rencontre presque jamais ailleurs.

Peut-être l'un ou l'autre fut-il choqué par certains passages comportant du sifflet à roulette et obligeant tous ces instrumentistes à vent, à chanter en de surprenants « glissandos » ?

Quoi qu'il en soit, ce « monument » possédait des résonances bizarres au moment même où éclate à Bonn, puis à Arms-

terdam, la grande rumeur des « pacifistes » rassemblés par centaines de milliers. A l'instant où les Français, dans un sondage, confirment qu'ils craignent à 55 % la survie d'une nouvelle guerre mondiale. En ces minutes où 75 % de nos compatriotes disent qu'ils préfèrent, en cas de conflit, la négociation à la résistance, choisie en dernier ressort....

Jean-Paul DETROY.
(La Voix du Nord)



FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

• Suite de la page 25

Luciano Berio a écrit une œuvre pour mille musiciens amateurs

Le compositeur italien vient de remettre sa partition aux chefs des dix harmonies qui joueront son œuvre le 22 novembre au Festival de Lille.

Le compositeur italien, Luciano Berio qui est l'une des figures dominantes de la musique de cette seconde moitié du XX^e siècle dirigera sa plus récente composition le 22 novembre prochain au grand palais de la Foire de Lille, dans le cadre du Festival de Lille, en première audition mondiale.

Événement musical de l'année, cette œuvre intitulée « Accordo » lui a été commandée par la délégation régionale à la musique du ministère des Affaires culturelles que dirige M. Pierre Host. Elle est destinée à mille musiciens amateurs des sociétés du Nord et du Pas-de-Calais, carillon ambulante et canon d'artillerie.

Le compositeur qui a mis la dernière main à sa partition le 21 août dernier est venu lui-même la remettre le 29 septembre aux chefs des dix harmonies choisies par la Fédération régionale des sociétés de musique, MM. Roger Squadrilli (Aire-sur-la-Lys) ; Jean Pepek (Anzin) ; Jean-Pierre Tronche (Arras) ; Pierre Dufraigne (Aulnoye-Aimeries) ; Paul Garein (Dunkerque-Malo) ; Moïse Dupuis (Lévis) ; Henri Bailleul (Lille-Fives) ; Henri Legrand (Mons-en-Barœul et Pérenchies) et Georges Fontaine (Nœux-les-Mines).

La rencontre a eu pour cadre le Théâtre du Rond-Point à Paris, le nouveau lieu de Jean-Louis Barraut et Madeleine Renaud, et c'est là que nous avons recueilli les explications de Luciano Berio sur son œuvre, puis les réactions de ses — inhabituels — interprètes.

69^e Congrès fédéral - Dunkerque - 11 octobre 1981

Le Congrès de la Fédération régionale des Sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais, s'est tenu dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Dunkerque, mise gracieusement à notre disposition par M. Claude Prouvoveur, maire de cette ville.

Comme il est de coutume, le Fanion fédéral qui était en possession de l'Harmonie de Liévin a été remis par le docteur Falque, son président, à M. Lestavel, président de la Fédération qui, à son tour, l'a confié à M. le Maire, ce fanion restera pour un an à la disposition des sociétés dunkerquoises qui pourront l'utiliser lors de déplacements.

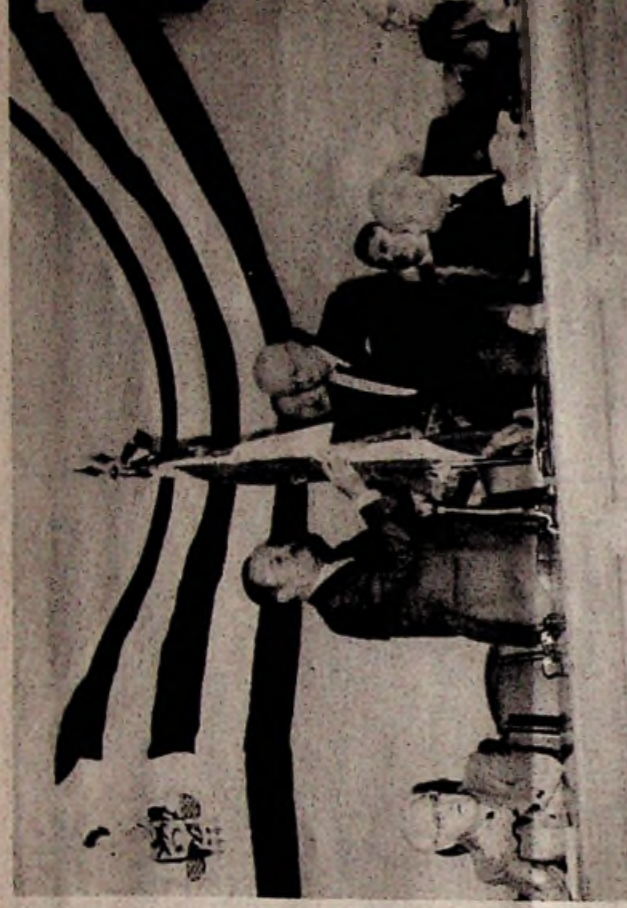
Le Congrès s'ouvre ensuite par une allocution de notre président Robert Lestavel, eniant de Jean Barf, qui remercie la municipalité et le service des fêtes pour l'aide matérielle qu'ils ont apportée pour la bonne tenue du Congrès. M. Roland Ryckebusch, délégué fédéral fait un exposé sur la musique à Dunkerque qui est une ville, dans une région où les sociétés sont nombreuses et de plus d'une haute tenue musicale.

M. le Maire prend ensuite la parole pour remercier le conseil d'administration de la Fédération d'avoir choisi à l'initiative de M. Ryckebusch, la ville de Dunkerque pour l'organisation de ce congrès.

M. Lestavel donne la parole à M. Watteau, secrétaire général pour la lecture du rapport moral, rapport fait surtout de recommandations aux sociétés qui ne se rendent pas toujours compte du surcroît de travail qu'elles provoquent par des négligences qui pourraient facilement être applanies. Ce rapport moral n'ayant reçu aucune demande de renseignements

RECHERCHES

- M. André SUPIE, 51, avenue Jean-Jaurès, 01000 BOURG-EN-BRESSE.
 M. Michel TROHEL, 11, avenue de la Falaise, 14460 COLOMBELLES.
 M. Roger DUBOIS, 23, rue Marius-Bourgeois, 14100 LISIEUX.
 M. Daniel MARTIN, Le Bourg, MAZERAY, 17400 SAINT-JEAN-D'ANGELY.
 M. Bernard BARBE, H.L.M. Les Aubues, 21340 NOLAY.
 M. Claude SOUTENET, 16, rue J.-B.-Baudin, 21000 DIJON.
 Mme Mary-Claude THURILLAT, 10, rue de la Houblonnière, 21250 SEURRE.
 M. DECOESTECKER, 4, rue du Moulin-à-Vent, 28110 LUCE.
 M. Gérard LECLERC, 4, rue de Born, 28110 LUCE.
 M. MARMIEYS, Eauxes, 31600 MURET.
 M. Antonin DESOGUS, 5, rue Louis-Pasteur, 42320 LA GRAND-CROIX.
 M. NARCE, 4, rue de Tardy, 42000 SAINT-ETIENNE.
 M. Jean PLAISANCE, 7, rue du Croisic, Le Bourg-de-Batz, 44740 BATZ-SUR-MER.
 M. Yoann THEULIER, résidence La Marellerie, porte 55, 49000 ANGERS.
 M. Joseph MARTINEAU, hôtel de ville, 49440 CANDE.
 M. Marcel VILLET, bâtiment 51, n° 24, Vert-Bois-Civil, 52100 SAINT-DIZIER.
 M. Georges MALLET, résidence de Kerglau, 56650 INZINZAC-DOCHRIST.
 M. Paul BIDAN, allée des Corvettes, Le Fort-Bloqué, 56270 PLOEMEUR.
 Mme Astrid SCHMITT, 20, rue des Moulins, Etzines, 57600 FORBACH.
 M. Jean-Claude DUBARD, rue du Vert-Pré, 13 bis, hameau des Peupliers, 59390 LYS-LEZ-LANNOY.
 M. GOUARDET, chevaline, Saint-Martin-d'Ecublief, 61300 L'AIGLE.
 M. Gilbert FOURNAUX, 6, rue Beffara, 62000 ARRAS.
 M. André GUIBERT, directeur du conservatoire, 6, rue Beffara, 62000 ARRAS.
 M. Jean DUBRULLE, 9, rue du Marais, Savy-Berlette, 62690 AUBIGNY-EN-ARTOIS.
 Mlle Nadine SALLAS, 31, avenue Pasteur, 63400 CHAMALIÈRES.
 M. Daniel VAN TROYS, 20, rue des Glaiéuls, cité La Napoule, 62119 DOURGES.
 M. Simon SLOMINSKI, 73, rue du Maréchal-Joffre, 62150 HOUDAIN.
 M. Michel PRUVOT, B.P. 218, 62504 SAINT-OMER CEDEX.
 M. Michel GUIGUET, perception de Saint-Dier, 63520 SAINT-DIER-D'AUVIER-GNE.
 M. Léon DESACHER, Agur Deneri, avenue du Stade, 64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ.
 M. Richard SIEGRIST, 24, rue des Carolingiens, 67200 STRASBOURG.
 M. Albert ALBERTI, 2, rue Ballefet-Dury, parc de la mairie, 69220 BELLEVILLE.
 M. Paul LANGUET, 11, chemin des Rozes, 69110 SAINTE-FOY-LES-LYON.
 M. René BISSUEL, 8, rue Henri-Sellier, 69800 SAINT-PIERRE.
 M. MONNIN, 8, rue Puebla, n° 73, 71200 LE CREUSOT.
 M. Frédéric AUCHER, 6, rue Schornberg, 75004 PARIS.
 M. Pierre SARGUEL, France-Musique service, 12, rue Dieu, 75010 PARIS.
 M. Alain NOUVEL, I.L.M., rue Henri-Messager, 76170 LILLEBONNE.
 M. Michel DEMAREST, 7, quai de Paris, 76000 ROUEN.
 M^o de la QUERRIÈRE, chez M. CONTAMINE DE LATOUR, 14, boulevard des Martyrs-de-la-Résistance, 76100 ROUEN.
 M. Edouard SAHUT, 1, rue Raymond-Poincaré, 76880 SAINT-SAENS.
 M. Jean-Luc BIYAK, 18, avenue des Lorinettes, bâtiment 6, appartement 769, 77120 COULOMMIERS.
 M. Michel LEDUC, 5, rue Joachim-du-Bellay, 77000 Melun.
 Mme Christine HECQUET-FROISSARD, résidence Fleurie, bâtiment La Marguerite, appartement 23, 80000 AMIENS.
 M. Dominique ROUSSEL, 17, rue J.-B.-Saint, 80420 FLIXECOURT.
 M. Rémy BARTINELLI, groupe scolaire, avenue Jules-Ferry, 84110 VAISON-LA-ROMAINE.
 M. Francis PIERRON, H.L.M. de Fallières, bâtiment 50, logement 233, Saint-Nabord, 88200 REMIREMONT.
 M. Louis LECOINTRE, 3, villa Barbier, 92700 COLOMBES.
 M. Clarisse BAYET, 25, rue Crèvecoeur, 93120 LA COURNEUVE.



complémentaires, est approuvé à l'unanimité de l'assistance.

M. Vanhoutte, trésorier comptable, fait un compte rendu financier très détaillé en insistant particulièrement sur certains postes du budget qu'il explique avec beaucoup de précisions, ce rapport à son tour est approuvé à l'unanimité.

M. Lemire, vice-président, responsable des activités musicales, fait un rapport détaillé sur celles-ci qui appelle certaines demandes de renseignements complémentaires. M. Pierre Porte, délégué fédéral de Saint-Omer, voudrait que, lors des concours, un certain temps soit réservé avant pour permettre aux musiciens de « s'échauffer ». M. Lemire est d'accord sur le principe de cette question très pertinente, les membres du jury n'assisteraient d'ailleurs pas à cette mise en condition. Il est également prévu que, sur les 2 morceaux au choix et pour permettre aux sociétés d'avoir les mêmes chances, les 2 œuvres seraient interprétées. M. Ernest Vermet, de Saint-Pois-sur-Mer, fait remarquer que ce procédé exigerait un temps trop long. M. Lestavel lui précise que le nombre de sociétés qui concourent reste limité en raison de la quantité des salles qu'il faudrait si les sociétés étaient trop nombreuses.

M. Hazebroucq, de Bondues, voudrait qu'une salle soit réservée dans ce but, chose impossible pour la même raison que précédemment (manque de salles).

M. Henri Legrand voudrait que le temps imparti aux œuvres au choix soit limité.

M. Pierre Moreau de Valenciennes, demande que les œuvres au choix soient choisies par le chef et non tirées au sort.

M. Vermet voudrait que l'on joue une œuvre imposée et une œuvre au choix qui n'a pas été interprétée depuis au moins trois ans.

M. Moreau émet le vœu comme il est prévu sur le journal de la C.M.F. de février 1980, que les chorales chantent les 2 morceaux au choix.

M. Vermet demande d'exclure dans les concours pour les batteries fanfares les tambours qui ne devraient pas être jugés dans leur ensemble, les partitions de tambour étant inscrites pour un seul tambour. Toutes ces questions seront examinées.

M. Paul Dufraigne, vice-président, fait d'ailleurs remarquer que les concours sont souvent différents entre les Fédérations,

c'est ainsi que les Sociétés les mieux classées concourent ensuite dans ce que l'on pourrait appeler un super concours qui opère une nouvelle sélection.

M. Lemire, en sa qualité de rédacteur en chef du « Musicien Fédéré » fait son rapport qui laisse apparaître un certain désintéressement de quelques sociétés qui ne souscrivent aucun abonnement. M. Vermet émet le vœu que le minimum que chaque société souscrive soit d'au moins 5 exemplaires. M. Dufraigne précise que beaucoup de sociétés ont de petits moyens et partant des difficultés financières. A ce sujet, M. Henri Legrand, voudrait qu'une diminution sensible de la T.V.A. soit opérée sur les instruments d'étude. M. Lemire répond qu'une demande devra être faite dans ce sens au ministère de tutelle par l'intermédiaire de la Confédération musicale de France.

M. Devos de Neuf-Berquin voudrait connaître le montant des dépenses faites dans l'achat d'instruments dans le but d'augmenter les subventions des conseils généraux. M. Dufour, de Coudekerque-Branche, souhaiterait avoir le calendrier des manifestations suffisamment à l'avance dans le « Musicien Fédéré », cela semble impossible, des Sociétés d'abord ne donnent pas toujours les dates de leurs manifestations. M. Buisson, de Lambilliez-Douai, dit que c'est une bonne initiative de réserver une page du M.F. aux renseignements administratifs.

M. Opigez, de Béthune, voudrait que l'on réserve une page du M.F. à une délégation ; cela est impossible, le tour de charge de délégation reviendrait environ tous les 3 ans.

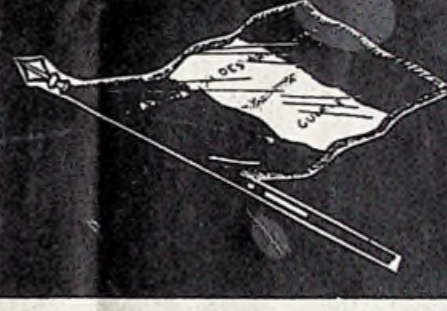
M. Lestavel donne des précisions sur le prochain Concours Festival qui aura lieu vraisemblablement à Lille.

Questions diverses. — M. Dupuis, de Lens, demande où en sont les stages de jeunes chefs de musique. M. Lemire répond que ces stages ne sont pas perdus de vue, mais que de nouvelles dispositions seront prises à la suite de la possibilité d'employer un animateur pour ces stages. Ne connaissant pas encore exactement l'importance du temps que l'on pourra consacrer, ainsi que le montant de la rémunération attribuée à cet animateur, il n'est pas possible de répondre sur le champ à cette question.

M. Deleplace, de Baillieux, voudrait rétablir la Délégation d'Hazebrouck, c'est éga-

Madame J. CAPILLERY

31, quai Pierre-Scize - 69009 LYON
 Tél. : (7) 827-31-59



FABRICANT spécialisé dans :

- Drapeaux brodés
- Bannières
- Flammes pour instruments de musique
- Ecussons

Maison fondée en 1945

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous consulter, vous serez toujours bien accueillis.

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

NORMANDIE

Ces examens furent placés sous la présidence générale du chef de la Musique de la Garde Républicaine, et les Jurys présidés par les Chefs de Musiques militaires désignés par M. le Ministre de la Guerre.

Les noms des jeunes gens qui se virent délivrer le certificat d'aptitudes musicales furent signalés au corps d'armée et passés dans les recrutements afin d'affecter ces jeunes gens de préférence dans des régiments possédant des musiques.

L'essai ayant donné de bons résultats, la création de l'examen, à titre définitif est demandée.

Aux expositions universelles de Gand, en 1913, et de Lyon, en 1914, elle obtint encore, malgré le grand nombre de concurrents, une médaille d'Or. Ces récompenses montrent que l'on reconnaît les services rendus par la Fédération.

L'exposé ci-dessus relate en grande partie, l'œuvre de la Fédération jusqu'en 1914. Atteinte comme les autres groupements par les douloureux événements que l'on connaît, la Fédération cessa de fonctionner. Quoique ses archives aient disparu, son Comité de Direction, aussitôt l'armistice signé, se mit à l'œuvre pour reconstituer ce groupement qui était autrefois le plus important d'Europe, ainsi que l'a dit au Congrès de Douai M. Doumergue, alors ministre de l'Instruction Publique.

Aujourd'hui, la Fédération revit et prospère. Quasiment toutes les Sociétés constituées y sont inscrites, elle veut continuer à soutenir les sociétés et à les défendre, c'est pourquoi elle a créé un journal « le Musicien fédéré » qui est le lien entre toutes les musiques adhérentes.

Faut-il rappeler la XII^e Fête Fédérale à Lille, les 14 et 15 août 1920, à l'Exposition Internationale avec le couronnement de la Muse du Peuple, sous la Direction du Maître Gustave Charpentier et de la magnifique fête de nuit, couronnée par « L'Apothéose de la Musique ».

La XIII^e Fête Fédérale, à Boulogne-sur-Mer, en 1921, où les Musiques des Houillères du Pas-de-Calais exécutèrent les vieilles marches de la Garde de Napoléon I^{er}, fut un véritable succès, complété par le défilé imposant des Etendards. Il est équitable d'en rendre un chaleureux hommage, à celui qui fut l'âme et l'organisateur de ces fêtes, à son Président M. Alfred Richard.

Les 4 et 5 juin 1922, la Fédération organise, avec la Municipalité Lilloise, un grand concours international où se produisirent 122 Sociétés et 7.500 exécutants.

En 1939, la Fédération organise, à Lille, un Concours international de Solistes individuels sous la Présidence Générale du Commandant Pierre Dupont, Chef de la Musique de la Garde Républicaine, Président d'Honneur de la Fédération.

Depuis, la Fédération n'est jamais restée inactive, chaque année elle organise des examens gradués du Préparatoire Initial à la Division d'Excellence. Cette dernière appelle ses candidats au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris.

Des récompenses ont été créées pour le dévouement de ses adhérents, dirigeants, chefs, Musiciens, Chanteurs. Au cours des deux guerres, de nombreux musiciens ont payé de leur vie pour la défense de la France. La Fédération compte aujourd'hui 706 Sociétés et 48.000 Membres, et demeure toujours la plus forte des Fédérations Régionales adhérentes à la Confédération Musicale de France.

Dès 1960, la Fédération a procédé à une réforme de ses structures en créant les Délégations d'arrondissements.

Il existe 22 Délégations pour les deux Départements.

Chaque Délégation regroupe les Sociétés de son arrondissement. Elle organise les Festivals de Musique, les examens. Fédéraux donnant ainsi une preuve d'activité sans cesse accrue et bienfaisante pour le noble art « La Musique ».

En 1977, sous l'impulsion de son Président Léon Rose, les concours furent remis à l'honneur.

Ont été successivement Présidents de la Fédération : M. Richard, 1903 (Fondateur) ; M. P. Cuelnaère, 1922 ; M. L. Miaumont, 1923 ; M. G. Housiaux, 1945 ; M. H. Rousse, 1954 ; M. L. Briancçon, 1967 ; M. L. Rose, 1975. Depuis 1979, c'est M. Robert Lestavel qui préside à ses destinées.

Voilà résumée brièvement l'œuvre de cette Fédération qui unit par des liens de sincère amitié les musiciens de notre Région, et qui prospère encore groupera bientôt toutes les Sociétés du Nord et du Pas-de-Calais sous son drapeau qui porte dans ses plis ces admirables mots : Art, Dévouement, Fraternité.

lement le vœu de la Fédération qui attend que les Sociétés de la région d'Hazebrouck se mettent d'accord pour rechercher les personnes susceptibles de renforcer cette délégation, ensuite une réunion préparatoire pourra avoir lieu avec les responsables de la Fédération.

M. Deberger, de Marck-en-Calais, voudrait donner plus de vie à la Délégation de Calais faible en effectifs et qui pourrait être rattachée à Saint-Omer.

M. Dupuis demande si le tirage au sort d'instruments est reconduit lors de réunions de Délégation, réponse affirmative est donnée.

M. Ryckebush, de Dunkerque, fait savoir qu'il est allé remettre des décorations dans la région d'Hazebrouck, c'est un éloignement qui pourrait être supprimé si la Délégation était relaiée.

Les questions diverses étant épuisées, l'on procède au tirage au sort des primes, ainsi que des très nombreux instruments.

En espérant que ce Congrès parait dans sa tenue a permis aux responsables des Sociétés présentes à Dunkerque d'être repartis avec le sentiment d'avoir passé un après-midi riche en enseignements, et pour certains plus chanceux en satisfaction, je vous donne rendez-vous l'année prochaine dans une ville du Pas-de-Calais.

E. Watteau, secrétaire général.

Historique de la Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais

En janvier 1903, quelques ophéonistes dévoués, désireux de grouper en une Fédération amicale les Sociétés du Nord et du Pas-de-Calais, se réunirent à Lille. Leur but était de concentrer ces forces éparses pour acquérir l'influence et parler avec autorité sans laquelle on ne peut rien obtenir des pouvoirs publics.

Une Fédération fut créée. Elle répondait à un besoin, puisqu'à la première réunion qui se tint, le 8 février 1903, au Conservatoire de Lille, 286 Sociétés musicales des deux départements s'étaient fait représenter par 592 délégués. A dater de ce jour était fondée cette puissante association qui, en août 1914, comptait 1.078 Sociétés réunissant 53.182 instrumentistes et chanteurs.

Par décision du 14 mars 1903, M. le Ministre des Beaux-Arts plaça sous son haut patronage la Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais, dont il est le Président d'Honneur, et MM. les Sénateurs et Députés du Nord et du Pas-de-Calais, les Préfets de ces deux départements, MM. les Directeurs des Conservatoires de Paris et de Lille, M. Parès, l'éminent Directeur de la Musique de la Garde Républicaine, et le Député Couesson, Président d'honneur de la Fédération Musicale de France, acceptèrent le titre de Membres d'honneur.

La Fédération, dans le but de stimuler l'étude et de récompenser le travail des jeunes surtout, a organisé des concours de Solistes Individuels. En 1908 : 482 instrumentistes et chanteurs étaient inscrits. En 1912, 627. A noter que ces chiffres n'ont jamais été atteints dans aucun concours français ou étranger. Ce furent des tournois vraiment artistiques car on comptait parmi les concurrents de nombreux lauréats des Conservatoires de Paris, de Bruxelles, de Lille, de Liège, de Roubaix, de Mons, de Douai, du Mans, etc.

Le 16 mai 1909, avait lieu, à Lille, un concours de solfège, 273 élèves y prirent part. Il a prouvé que l'on s'attache maintenant à raisonner et que nos Sociétés font des Musiciens et non plus des routiniers.

A l'exposition universelle de Bruxelles, en 1910, la Fédération obtint une médaille d'argent. En 1911, la Fédération expose dans le Palais de l'Economie Sociale, à Roubaix, un superbe tableau qui décrit sa marche ascendante, et donne dans des graphiques bien étudiés, et conçus sur un plan nouveau, divers renseignements prouvant la vitalité de ce groupement musical, le plus important d'Europe. Et le Jury de l'exposition internationale de Roubaix lui décerna le Grand Prix, la plus haute récompense. La Fédération s'étant réécrite de la façon dont se fait l'affectation de nos jeunes musiciens envoyés souvent dans des régiments non pourvus de Musique, et son Président accompagné de parlementaires ayant porté la question devant M. le Ministre de la Guerre, celui-ci reconnaissant le bien-fondé de la réclamation, chargea la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais d'organiser, à titre d'essai, l'examen conférant le certificat d'aptitudes musicales. Le 17 avril 1911, le 3 avril 1912, le 24 mars 1913, le 28 septembre 1913 et le 5 avril 1914, dans les classes du Conservatoire de Lille, se passait l'examen pour le certificat d'aptitudes musicales.

Mémento

SAMEDI 19 DECEMBRE
CAEN - Théâtre Municipal, 21 heures.
Concert par l'Harmonie « la Fraternelle » de Caen.
Direction : André Bellis.

DIMANCHE 20 DECEMBRE
TROUVILLE-SUR-MER - Eglise Notre-Dame-des-Victoires, 16 heures.
Concert de Noël par l'Ensemble Vocal de Trouville.
Direction : Georges Pillet.

JEUDI 24 DECEMBRE, 20 h 30
SAMEDI 26 DECEMBRE
(en matinée et à 20 h 30).

DIMANCHE 27 DECEMBRE
(en matinée)

MERCREDI 30 DECEMBRE, 20 h 30
JEUDI 31 DECEMBRE, 20 h 30
CAEN - Théâtre Municipal, Rose-Marie Frimi et Stohart.

MARDI 12 JANVIER
CAEN - Théâtre Municipal, 21 heures.

Scottish chamber orchestra.
Solistes : Salvatore Accardo, violon ; Isabel Buchanan, soprano.

DIMANCHE 24 JANVIER
CAEN - Théâtre Municipal, 17 h 30.

Orchestre Symphonique du Conservatoire de Caen.
Direction : Jean-Louis Basset.
Soliste : André Navarra, violoncelle.

DIMANCHE 7 FEVRIER
LISIEUX - Ecole de Musique, 9 h 30.
Journée des Animateurs de Chorales et des Choristes.

DIMANCHE 7 MARS

LISIEUX - Ecole de Musique, 9 heures.
Prix Marcel Petit et Challenge Emile Clerisse.

CALVADOS

Cabourg

A 10 kilomètres de Cabourg, dans l'église de Petville, l'Harmonie Municipale Cabourgeaise et les Chœurs du Théâtre de Caen se sont fait entendre lors d'un brillant concert, le samedi 17 octobre 1981.

Mme Heuze, Maire de cette petite et charmante commune du Pays d'Auge, est une mélomane avertie et une fidèle auditrice des concerts de la Musique Municipale de Cabourg. Aussi, pour la seconde fois, elle avait appelé ses concitoyens à venir entendre un concert aussi agréable que varié dans l'église communale.

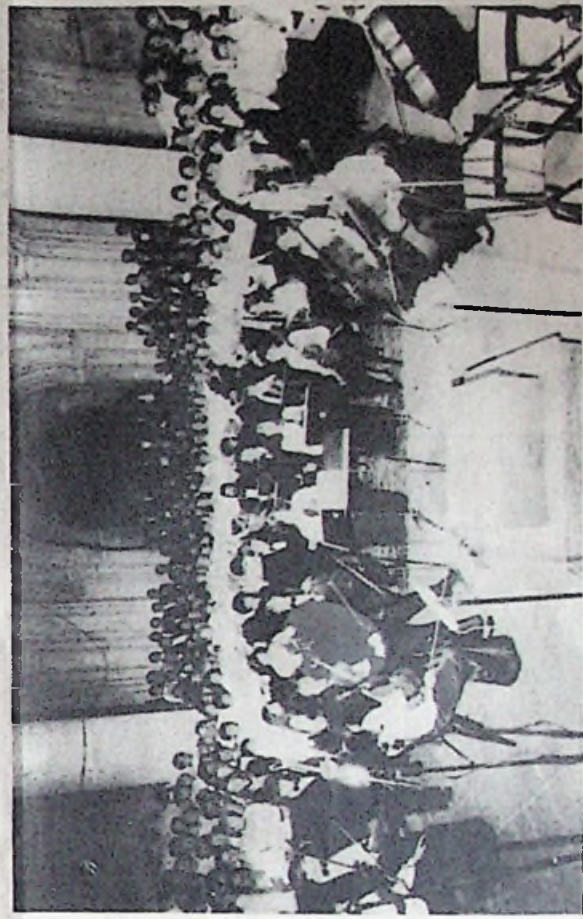
En première partie, la Musique Municipale de Cabourg, sous la direction de M. Jacques Lecornu, exécuta les œuvres suivantes qui ont obtenu un grand succès auprès du public :

- Cortège et Carillon de Barat,
- Symphonietta de Thiry,
- Ouverture provençale de Tournel,
- Dans les jardins d'un monastère de Keteibey,
- La Marche des femmes extraite de la Veuve Joyeuse de F. Lehár.

En deuxième partie, les Chœurs du Théâtre de Caen, sous la direction de M. Malraze, directeur de l'Orchestre Lyrique de Caen, et de M. Basset, se firent entendre dans une sélection des « Cloches de Corneville » de Robert Planquette. Cette audition était présentée avec humour par M. Basset, et le public apprécia beaucoup les chœurs et tous les solistes, hommes et femmes, qui chantaient les airs principaux de cette belle opérette chère aux Normands.

L'apothéose de ce concert rassembla les chœurs du Théâtre de Caen et l'Harmonie de Cabourg pour l'exécution de « Nabucco », de Verdi. Ce fut une révélation pour le public d'entendre cet ense-

• Suite page 28



FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

• Suite de la page 27

ble de cent exécutants conduit avec brio par Jacques Lecornu, chef de la Musique de Cabourg.

A l'issue de ce beau concert, Mme Heuze, Maire de Feierville, félicite directeurs, choristes et musiciens pour cette belle audition et les invite à une réception dans la Mairie de sa Commune.

Lisieux

Triomphal succès du Festival de chant choral

Le Festival de chant choral, organisé par la « Fédération Musicale de Normandie et d'Eure-et-Loir », est devenu pour notre région une tradition bien établie.

Le troisième du genre, après avoir vu sa date primatière repoussée en raison des événements d'ordre national que l'on sait, se retrouvait fixé, pour 1981, au dimanche 15 novembre. Mais personne n'eut à regretter ce report car c'est un soleil quasi primatière qui, dès le matin, plaçait la journée sous les meilleurs auspices, contribuant ainsi à la bonne humeur de chacun et à l'optimisme général.

C'est donc Lisieux qui, cette année, accueillait le Festival, dans le cadre prestigieux de la splendide cathédrale. Saint-Pierre, devenue, en la circonstance, préséant trop petite pour recevoir la foule des mélomanes attirée par le programme d'un concert exceptionnel très attendu.

La cathédrale s'est admirablement prêtée à cette grandiose manifestation artistique, en dépit de multiples problèmes matériels, d'adaptation, tous heureusement résolus grâce à l'ingéniosité et au dévouement de nombreuses « bonnes volontés ».

L'auditoire tournant le dos au maître-hôtel, c'est au pied du grand orgue que les chanteurs et les gradins pour les chœurs et l'emplacement réservé à l'orchestre. Mais, à l'heure dite : surprise ! C'est du transept Nord que partait, lancée par plus de trois cents voix, cette joyeuse invitation : « Viens chanter avec nous » ; original préambule à la « Fête du chant choral et de la musique ».

A partir de ce moment, chacune des huit chorales est venue, tour à tour et dans un ordre parfait, se présenter pour interpréter le morceau de son choix.

L'on entendit ainsi successivement : l'Ensemble Vocal d'Alençon ; l'Orphéon mixte de Bayeux ; la Chorale « l'Arc-en-Ciel » de Châteaudun ; l'Ensemble Vocal « Allegro » de l'Aigle ; l'Ensemble Vocal « Gabriel Fauré » de Lisieux ; la Chorale « Armand-Villa » de Mondévillie ; l'Ensemble Vocal de Trouville ; la Chorale « Olivier Basselin » de Vire.

On ne saurait dire laquelle de ces formations fut le plus chaleureusement ap-

plaudie tant les prestations étaient de qualité et propres à ravir le public.

Puis ce fut au tour de « l'Ensemble Instrumental du Conservatoire de Caen », dirigé par Jean-Walter Audoli, d'interpréter avec beaucoup de sensibilité le délicat « Divertimento » K 136 en trois mouvements de W.-A. Mozart ; autre régal pour un auditoire de plus en plus visiblement conquis.

Mais le « sommet » de la soirée est atteint lorsque les trois cents choristes, l'orchestre et le grand orgue tenu par Anne Dumontel, se trouvent réunis sous la direction magistrale d'André Petit, Président de la Fédération Musicale de Normandie et d'Eure-et-Loir et Secrétaire Général de la C.M.F. pour l'interprétation tant attendue du « Gloria », de Vivaldi.

Le spectacle est grandiose, l'exécution parfaite ; puissante, précise, nuancée. Les douze mouvements de la grande œuvre s'enchaînent, comme par enchantement, les uns confiés au chœur, les autres aux solistes, Claire Poupepin et Monique Tous-saint dont la pureté des voix ajoute à l'émotion générale.

Et lorsque se termine le « Amen » final, c'est un tonnerre d'applaudissements prolongés qui saute et affirme la réussite totale et collective de ce magnifique Festival. La satisfaction, la joie, l'émotion se ressent alors sur tous les visages. Et sous l'insistance des bravos, le final doit être bissé, à la satisfaction générale.

Il faut noter que la réussite de ce Grand Festival, comme la réussite de ceux qui l'ont précédé, n'aura été possible que grâce à l'esprit de coordination, de coopération et d'amitié qui existe au sein de notre Fédération, entre les Chefs de Chœur d'abord, entre les Membres des Sociétés ensuite. L'effort qui est fait en ce sens, sous l'inspiration inlassable de notre Président, André Petit, porte ses fruits, il doit être poursuivi pour le bien de la vie même de nos Sociétés.

Dans cet esprit, disons que si le « Grand » moment du Festival est le concert de l'après-midi, pour les Choristes, la journée tout entière n'est qu'une suite de « bons » moments, même si la matinée est consacrée à un travail de mise au point parfois harassant. Mais la joie de se retrouver, de chanter, de réaliser ensemble quelque chose d'exceptionnel vient à bout de toutes les fatigues.

Et puis, il y a le repas en commun, cette année servi au superbe restaurant scolaire de Lisieux, et généreusement offert par la Municipalité lexovienne (qu'elle en soit ici chaleureusement remerciée, de même que le sympathique personnel qui fit pour nous des « heures supplémentaires »).

Même pendant ce court répit, les plus « mordus » trouvent encore le moyen de... chanter et d'entraîner les voisins ! N'est-ce pas le meilleur signe ?

QUEST

Le congrès de la F.S.M.O. Pons (17) 27 septembre 1981

Les années passent... mais il est, désormais traditionnel que se retrouvent, en ce dernier dimanche de septembre, les fidèles délégués de nos sociétés de musique populaire. L'alternance étant de rigueur, la Charente-Maritime recevait (après la Vienne en 1980), et la coquette cité de Pons était le lieu de rassemblement... Hélas ! le temps radieux de l'an passé avait fait place à la pluie... si propice aux escargots charentais !...

Quoi qu'il en soit, la bonne humeur était de rigueur, dès 8 heures du matin, tant l'accueil de nos amis s'affirmait chaleureux !

Le président Labbé, de l'Union départementale, le président Tessier, des Enfants d'Apollon de Pons, et ses musiciens avaient bien fait les choses... et le café « casse-croûte » allait permettre aux délégués de se mettre au travail, en bonne forme, après la longue route parcourue (avant l'aurore) pour la plupart d'entre eux...
Les commissions, siégeant dans les salles du collège voisin dès 8 h 30.

M. Reïn, vice-président de la Confédération Musicale de France, directeur du Conservatoire de Vichy, qui avait accepté de se déplacer, honorait de sa présence le début de ces travaux très suivis par les délégués, répartis, selon leurs affinités, dans les diverses commissions.

Soixante sociétés étaient présentes ou représentées, mais le nombre de délégués reste immuable (plus de 150). Il faut reconnaître cependant qu'une participation plus active serait souhaitable... Faire confiance est bien ; participer est mieux... Présidents

et directeurs, venez toujours plus nombreux... Vous pourrez apporter vos critiques, mais vous puiserez aussi, dans les débats de nos congrès, les idées qui sont susceptibles de vous être utiles pour l'animation de vos Sociétés !...

Jugez-en vous-même par la lecture des rapports suivants... qui reflètent, incomplètement cependant tout ce qui a été dit au cours de cette journée... Et puis, n'est-ce pas l'occasion unique de lier l'amitié fidèle des musiciens ?

L'impression générale retirée de ce congrès est excellente, et il nous est agréable de mentionner ici celle de M. Reïn qui le présidait au nom de la C.M.F. Il écrit, en effet, à M. Dhumeau : « Nous sommes rentrés, ma femme et moi, enchantés de notre séjour à Pons et du contact pris avec votre Fédération, dont il faut souligner la haute tenue du congrès. »

Rapport moral du président R. Dhumeau

Après un petit cours d'histoire et de géographie sur Pons pour nous situer dans le temps et dans l'espace, le président expose les personnalités qui n'ont pu être présentes, et M. Fournier, le très dévoué président de notre Commission des finances, puis remercie M. Jobert, conseiller général, qui représente le président de l'assemblée départementale, M. le Maire de Pons, ainsi que M. Reïn, vice-président de la C.M.F., qui a quitté son conservatoire de Vichy pour venir présider le congrès de la F.S.M.O., et, naturellement, les nombreux délégués.

Le président souhaite une étroite collaboration, étroite mais intelligente entre bénévoles et professionnels.

Le président dans son exposé va traiter successivement :

Des effectifs

Cent quatre-vingt dix-sept sociétés, soit une augmentation de 7 sociétés par rapport à 1980. Le président invite les sociétés « actives » à apporter une aide efficace à la société voisine qui tombe en léthargie.

Des finances

Avec une encaisse de 13.600 F. le bilan à la date du congrès s'avère satisfaisant. Malheureusement la conjoncture actuelle et l'inflation galopante nous obligent à prévoir une légère majoration de la cotisation globale C.M.F., F.S.M.O. U.D., et abonnement aux publications. Le trésorier a droit à nos vives félicitations.

Des activités

a) **Sorties.** — Nos sociétés ont participé à de nombreux festivals, ont effectué un grand nombre de sorties. A noter le festival Junior organisé dans la Vienne. Le président demande aux dirigeants d'organiser de tels festivals.

b) **Concours.** — L'événement important a été le Concours national de Musique de La Rochelle, présidé par A. Ametier, concours qui a vu 34 formations s'affronter, dont 3 en division d'honneur, et 2 orchestres juniors. Le président félicite les nombreuses sociétés de la F.S.M.O. qui y ont brillamment participé.

c) **Stages.** — Des journées d'études ou des stages ont eu lieu dans chacune de nos U.D. au grand profit de nos jeunes qui suivent nombreux ces journées de travail et demandent qu'on les renouvelle chaque année. Le président complimente ceux qui ont participé aux stages de Toucy et demande aux dirigeants de sociétés d'envoyer au Centre national de promotion musicale Albert-Ehrmann le plus grand nombre possible de stagiaires.

d) **Majorettes.** — Les « Majorettes » dont le mouvement continue à prendre de l'ampleur viennent frapper à notre porte. Nous les accueillons à bras ouverts. Le public les réclame dans les défilés. Ne luttons pas à contre-courants. Les musiques populaires ont tout à y gagner.

Des écoles de musique

Le président dresse le procès des écoles de musique ou conservatoires dans lesquels le directeur n'assume pas la direction de l'harmonie et détourne fréquemment ses élèves des sociétés populaires. De ce fait, ces dernières périssent faute de recrutement. Dans les autres situations, pas de problèmes majeurs.

Les sociétés de musique sont là pour accueillir tous ceux qui ont appris à jouer d'un instrument et qui aiment en jouer et faire de la musique d'ensemble.

Des examens

Chaque U.D. organise les examens de fin d'année à la satisfaction générale. On note une diminution du nombre des élèves débutants. Phénomène à surveiller. Le choix des épreuves reçoit une approbation quasi unanime. Seul le barème de notation

fait l'objet de critique. On souhaiterait que le coefficient 2 soit attribué à la lecture rythmique (insuffisance notable chez les candidats) et non à la dictée.

Méll-méll.

Suivant les rappels et conseils au sujet des déclarations d'accidents, du paiement des cotisations et des assurances avant le 15 décembre, des abonnements supplémentaires (journal et bulletin), des décorations, du service militaire de nos jeunes.

Ce soir, dit en terminant le président, en quittant Pons, « pays du cognac et du pin-neau qui sont des élixirs de jeunesse », je vous souhaite à tous, congressistes, de regagner votre domicile « pleins d'usage et raison ». ...

R.D.

CHARENTE-MARITIME

Les Concours nationaux de La Rochelle

Nous avons publié au numéro 130 de notre revue (p. 2 et 3) le palmarès du concours du 14 juin 1981. Le compte rendu général nous étant parvenu au moment de mettre sous presse, nous avions prévu de le faire paraître au présent bulletin. Or, depuis ce moment-là, le journal n° 343 de la C.M.F. a consacré la page entière (n° 11) à la relation de cette information. Dans ces conditions, nous ne jugeons pas opportun de la reproduire ici. Cependant, nous voudrions rectifier une erreur bien involontaire qui s'est glissée dans le compte rendu du *Bulletin rose* (page 3 du n° 130) quant aux responsabilités du Comité organisateur de ce concours. M. Millet assurait bien la présidence de ce comité. M. Martin était chargé de la partie purement musicale, il appartenait à M. René Labbé et son Union départementale de patronner l'organisation locale.

VENDEE

Assemblée générale de l'Union départementale

Le samedi 24 octobre se tenait, à L'Aiguillon-sur-Mer, l'assemblée générale de l'Union départementale des Sociétés musicales de la Vendée. Au bureau : MM. Lorieux, président ; Piélot, directeur technique ; Bart Daniel, secrétaire, et Berthome Joseph, trésorer. Plusieurs personnalités honoraire de leur présence cette importante réunion, suivie par une très nombreuse assistance. M. Métails, député, M. de Mouzon, conseiller général, M. Roy, maire de l'Aiguillon, président de l'Union musicale, et Mlle Mammès, déléguée départementale à la Musique.

Les thèmes développés étaient les suivants : les écoles de musique du département, leur structure, leurs moyens de fonctionnement. — Les examens fédéraux de la C.M.F. — La musique à l'école, qui va enfin entrer dans les problèmes scolaires. Les animateurs. — Le conseiller pédagogique en musique. — Après un très instructif échange de vues, le président Lorieux proposait un questionnaire des besoins des sociétés pour le perfectionnement des jeunes.

Réunion d'une parfaite tenue, dont nous parlerons en détail au prochain bulletin de la F.S.M.O.

Voici le calendrier retenu pour 1982 en Vendée :

— 2 mai. — Angles : Rassemblement des Ecoles de musique.

— 25 avril. — Maillé : Festival du sud-venézien.

— 13 juin. — Les Sables-d'Olonne : Concours international.

— 20 juin. — La Roche-sur-Yon : Festival interdépartemental.

Les examens fédéraux auront lieu aux dates suivantes :

— 16 juin : Cours P1-P2, même lieu.

— 19 juin : Cours élémentaire, moyen et supérieur, même lieu.

Les écoles seront avisées des lieux retenus par le prochain bulletin qui paraîtra en mars 1982.

Nos remerciements à l'Harmonie municipale de L'Aiguillon-sur-Mer pour l'organisation de cette belle journée.

L'Aiguillon-sur-Mer Vent d'Ouest

De ce vent qui, toute cette journée du 24 mai 1981, a retenu la pluie, les échos nous parviennent des quatre départements de notre Fédération. Bien des choses ont été dites, les responsables félicités. Soyons modestes !... Les principaux auteurs... et acteurs ayant contribué au succès de cette journée mémorable sont, du jeune clarinet au vétéran contrebassiste, les 1.200 musiciens qui ont fait cap à l'Ouest, malgré l'heure matinale du rendez-vous.

Bien que cette journée n'était pas celle d'un concours, mais d'un festival, chacun a mis son cœur pour exécuter les morceaux choisis. La revue du défilé fut remarquable et l'apothéose marquée par l'exécution de « la 2^e D.B. ». Il y avait là des gens de toutes conditions, toutes opinions, tous bénévoles, réunis quelques instants pour prouver dans la joie le succès de la musique populaire... Aussi, la satisfaction était-elle grande au soir de cette journée, à l'heure du retour, dans tous les autocars qui roulaient vers des localités parfois lointaines... L'émulation apportée par une telle journée ne peut qu'être bénéfique à tous.

Merci encore à la F.S.M.O., à l'Union départementale, sans l'aide desquelles rien ne nous aurait été possible. Merci à toutes les sociétés qui ont répondu à notre invitation.

Une page est tournée pour l'Union Musicale Aiguillonaise, mais le vent d'Ouest apportera encore, j'en suis persuadé, d'heureux présages musicaux.

VIENNE

Union départementale

Le 11 octobre à Buxerolles, les sociétés de musique et de majorettes désirant participer au stage Junior de février 1982, se sont réunies pour étudier les conditions à réaliser et les possibilités qui s'offrent à nous pour mettre sur pied ce stage annuel, réclamé par nos jeunes musiciens.

Des difficultés étant apparues en 1981 au C.R.E.P.S. de Boivre, sans rompre les ponts, nous avons demandé à l'Auberge de Jeunesse de Poitiers (quartier Belle-Jouane) de nous accueillir. Après visite de l'établissement, les dates du 13 et 14 février 1982 ont été retenues pour notre stage Junior, le concert de clôture ayant lieu salle des fêtes du Planty à Buxerolles.

Le programme qui sera mis à l'étude a été établi avec soin, un choix éclectique et varié a été arrêté.

— Avec majorettes : *Minauderie*, de De Voegel ; *Espana* ; *Princess-Fantaisie*.

— Accordéon : *Un trio classique* ; *Danse espagnole* ; *Fugue*, de Haendel.

— Le groupe de percussion du stage.

— Orchestre complet : *Signur Jorsalfar* (Grieg) ; *La Strada* (Darling) ; *James Session Story* (Darling) ; *Calife de Bagdad* (Boïdiéou) ; *Les yeux noirs* (slave) (Menichetti) ; *My furry Valentine* (slow) Rogers.

Toutes les sociétés sont invitées à envoyer une sélection de leurs élèves à ce stage de perfectionnement, mais en considérant que ce n'est pas un stage de débutants ; le niveau cours élémentaires au minimum est souhaitable.

SARTHE ET MAYENNE

Ballon

Pour célébrer son centenaire, l'Union Musicale de Ballon enregistre son premier disque « 33 tours »

Après un succès sans précédent à son concert annuel pour lequel M. Georges Martin, chef de musique, avait su harmoniser un programme bien adapté au public, l'Union Musicale de Ballon, que préside M^e Clément Cabaret, vient de sortir son premier disque qui marquera son centenaire dont la célébration aura lieu le dimanche 4 juillet 1982.

Fondée le 1^{er} juin 1882, l'Union Musicale est composée de plus de quarante membres exécutants, véritables amateurs, dont la majorité d'entre eux ont été formés à l'école de musique que dirige M. Martin.

C'est là qu'est le mérite de cette société rurale, d'un chef-lieu de canton de 1.250 habitants. Une ambiance familiale s'y est développée. Se côtoient : ouvriers d'usine, agriculteurs, étudiants, enseignants, commerçants, artisans et retraités, cela dans un pur esprit de bénévolat.

La sortie du disque a été l'événement de la société, qui fut marquée par une grande soirée où tous les membres exécutants et leur famille étaient invités à écouter ensemble et pour la première fois, le résultat d'un travail forgé par de nombreuses répétitions suivies avec assiduité.

Sur ce disque, composé de 10 morceaux différents, on y trouve : marches, pas-doble, fantaisie, valse, pas redoublé, scottisch et divers arrangements, bref, une musique populaire pouvant être appréciée par toutes les couches sociales.

Actuellement en vente 30 F + frais d'envoi soit 45 F. S'adresser à M. Martin, 6, place de la République, 72290 Ballon.



SEINE-ET-MARNE

Provins

Compte rendu de l'assemblée générale qui a tenu ses assises salle Saint-Thibault, le dimanche 18 octobre 1981 à 9 heures.

La séance ouverte à 9 heures est présidée par M. Neuranter assisté de MM. Quinchon, Lesaffre, Lorin, Perathoner, Qu'Hen, Dantigny, Slobbo, Frémeaux, Magniez, Chatelain, Leclère, Puydebois, Mme Lorin, Mme Lesaffre est excusée en raison de son état de santé.

OUVERTURE

Le Président Neuranter remercie les représentants de nos sociétés présents à Provins ainsi que les membres du conseil ci-dessus désignés ayant participé à l'administration, par intérim depuis un an, de notre fédération. Ses remerciements vont aussi à M. Rudet, de Vaires, M. Touch, de Champs et M. Lesaffre, de Dammarie pour les services qu'ils ont rendus à la Fédération depuis un an. (Photocopies par ex.)

M. Neuranter accueille l'ancien Président et Mme Chalumeau, ancienne secrétaire générale et les remercie de leur présence parmi nous. Il signale la présence de M. Meissonnier, président de la Fédération de l'Île-de-France et l'en remer-

cie. M. Meissonnier participera à nos travaux.

La parole est ensuite donnée au Secrétaire Général, M. Qu'Hen pour le Compte rendu d'activité de l'exercice 1980-1981.

C.R. D'ACTIVITE

M. Qu'Hen rappelle que le bureau provisoire constitué lors de l'assemblée générale de 1980 s'est réuni par trois fois en séance de Conseil, le 20-12-1980 à Thoiry, le 27-4-1981 à Nemours et le 14-9-1981 à Meaux. Le bureau a eu au cours de cette année le grand plaisir d'attribuer à M. et Mme Chalumeau, les titres de Président d'honneur et de membre d'honneur, ceci n'étant qu'une petite récompense à côté du travail qui fut fourni, de nombreuses années, par M. et Mme Chalumeau.

Le festival départemental de Fontainebleau qui se déroulera le 14 juin 1981 fut une réussite. Le bureau adresse ses remerciements à M. Dantigny, principal organisateur de ce festival. Il remercie ensuite toutes les sociétés qui ont participé à cette fête de la musique et souhaite une bonne mise en route à l'équipe de Nemours pour le festival 1982.

Les examens fédéraux se sont déroulés parfaitement selon les divisions, soit à Meaux, à Fontainebleau ou dans les diverses écoles, 87 % des élèves présentés en solège ont été récompensés, soit 1.220 sur 1.401 ; 98 % des élèves présentés en instruments ont été récompensés, soit 811 sur 826.

Il est regrettable qu'environ 9 % des élèves inscrits ne se présentent pas aux épreuves.

M. Qu'Hen rappelle que des feuilles de renseignements avaient été transmises à toutes les sociétés, feuilles qui devaient servir lors de la réunion avec le Conseiller Musical du Conseil Régional (obtention d'une subvention), une cinquantaine de sociétés ont répondu à notre appel. Cette réunion n'ayant pu avoir lieu en raison des élections, nous attendons, avec M. Meissonnier, la date de cette réunion prochaine.

Le bureau a travaillé à la mise en place des modifications de nos statuts qui datent de 1905.

M. Qu'Hen souligne l'énorme activité de nos sociétés, toujours sur le terrain et présentes dans toutes les manifestations de notre département et pense qu'elles mériteraient de plus larges subside de la part des autorités, nos sociétés étant en fait la joie de vivre de notre pays.

APPEL DES SOCIETES

M. Qu'Hen procède à l'appel des sociétés présentes à l'assemblée. 42 Sociétés sont présentes dans la salle ; 16 Sociétés se sont fait représenter ; 16 Sociétés n'ont pas répondu à notre convocation.

Le Président Neuranter attire l'attention sur ces 16 sociétés absentes. Il ne suffit pas de faire partie d'une fédération, d'en payer les cotisations, il faut aussi participer. Il y a évidemment, quelquefois des circonstances qui font que l'on ne peut être présent, exusons-nous ou, faisons-nous représenter.

• Suite de la page 29

C.R. FINANCIER

La parole est donnée à M. Dantigny qui nous expose le C.R. de nos finances.

Après l'exposé très détaillé de cette situation financière celle-ci est adoptée à l'unanimité et félicitons M. Dantigny pour sa bonne gestion.

STATUTS

Le président Neuranter expose que les statuts régissant la Fédération datent de 1905 et qu'ils sont actuellement dépassés. Le conseil d'administration ayant travaillé cette année sur l'élaboration des modifications, celles-ci vont être soumises à l'approbation de l'Assemblée. M. Qu'Hen en fait l'exposé, article par article, ces articles étant soumis au vote de l'assistance au fur et à mesure de leur dictée. La lecture de 22 articles terminés, le Président demande si cette nouvelle forme de statuts convient, l'assistance est d'accord à l'unanimité, après réflexion dernière.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

En raison du vote des statuts, le Président Neuranter, demande si, se trouve, dans l'assistance des personnes désirant faire partie de ce conseil. Personne ne se présentant, les 15 Membres ayant assuré l'intérim sont réélus à l'unanimité par l'assistance.

BUREAU

Le président demande alors à l'assistance de vouloir bien quitter la salle pour quelques instants, afin que ce Conseil d'Administration puisse élire en son sein son Président, ses Vice-Présidents, Trésorier Général, Trésorier adjoint, Secrétaire Général, Secrétaire adjoint.

L'élection a donc lieu à huis clos.

Celle-ci terminée, l'assistance rentre en salle et il est donné lecture du Conseil d'Administration qui régira la Fédération.

Président : M. Neuranter ; **Vice-Présidents :** Meaux ; M. Quinchon. **Mélu :** M. Lesaffre ; **Fontainebleau :** M. Lorin ; **Provins :** M. Pérathoner ; **Secrétaire Général :** M. Qu'Hen ; **Secrétaire adjoint :** Mme Lesaffre ; **Trésorier Général :** M. Frémeaux ; **Trésorier adjoint :** M. Dantigny.

Le Président Neuranter assure à la fois les postes de Président et responsabilité du secteur de Lagny.

MM. Stobodjaniuk, Magniez, Chatelein, Leclerc, Puydebois, Mme Lorin complètent le conseil d'administration en tant que membres.

La proclamation de cette élection est applaudie par l'assemblée.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'article 17 prévoyant des commissaires aux comptes pour l'exercice, le Président demande s'il y a dans la salle 2 Personnes pouvant remplir le rôle de commissaire aux comptes. Se présentent : M. Perrière Lucien, domicilié 19, avenue de la Ferté, à Provins ; M. Montiel Louis, domicilié à Ville-neuve-sur-Bellot (77).

MM. Perrière et Montiel seront présents à la dernière réunion précédant l'assemblée générale 1982 (convocation leur sera adressée) et procéderont à la vérification des comptes de la Fédération.

FESTIVAL 1982

L'harmonie de Nemours se propose pour le festival de 1982 qui aura lieu le 6 juin. L'étude de ce festival en est aux préliminaires, les sociétés de la Fédération en seront avisées en temps utile. Pour tous renseignements concernant ce festival, s'adresser à M. Picart, 52, rue du Chalet, à Nemours. Tél. : 428-56-16.

EXAMENS 1982

Ils sont fixés au 17 avril pour le centre de Fontainebleau et au 24 avril pour le centre de Meaux en ce qui concerne les épreuves d'instrument EL.2 à supérieur et pour les épreuves de solfège de Moyen 1 à supérieur.

Toutes les autres épreuves se dérouleront au sein des sociétés ou des écoles de musique.

Il sera transmis à chaque société des feuilles d'inscription qui devront être retournées au Secrétariat avant le 1^{er} février 1982. La parti gauche de ces feuilles intéresse l'examen solfège, la partie droite l'examen instrument. Les élèves seront inscrits dans l'ordre normal des divisions, dans la partie solfège cad P1 PA E1 E2 M1 M2 PS S. Si l'élève se présente en instrument, la nature de l'instrument et la division seront à porter sur la ligne où l'élève est inscrit en solfège.

Il est rappelé que le droit d'inscription aux examens est de 5 F par élève.

STAGES

Une étude de création de stages sera faite par le Conseil d'administration de notre Fédération. Espérons qu'elle aboutisse pour le plus grand profit de nos musiciens et de nos élèves.

SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL

M. Meissonnier fait connaître aux membres de l'assemblée les démarches qui ont été entreprises afin d'obtenir une subvention du conseil régional, comme cela est fait dans certaines régions. Des contacts ont été pris avant les élections. Depuis nous sommes dans l'attente d'une réunion avec le responsable de ce conseil régional. Notre fédération est associée à celle de l'Île-de-France pour la demande de cette subvention. Nous souhaitons que notre demande aboutisse.

ASSEMBLEE GENERALE 1982

C'est la société de Combs-la-Ville qui accueillera la Fédération lors de l'assemblée générale de 1982. Elle aura lieu le 17 octobre.

CONCOURS 1983

La fédération n'ayant pas organisé de concours depuis de nombreuses années, le Président fait connaître qu'il aurait l'intention avec le conseil d'administration, de prévoir l'organisation d'un concours qui pourrait être national, en 1983. Pour participer à ce concours, les sociétés devront obligatoirement être classées. Si dans nos sociétés, certaines ne sont pas classées, il est facile à elles de le faire lors d'un de leurs concerts. En avisant le Président au moins deux mois à l'avance.

COUARRIER OU TELEPHONE

AVEC LA C.M.F.

Il est rappelé que les envois de courrier ou coups de téléphone avec la C.M.F. sont absolument interdits par la confédération. Tout courrier doit passer par la boîte aux lettres du Président de la Fédération Musicale de la Seine-et-Marne.

FESTIVALS D'HIVER

Le président souligne que certaines sociétés ne peuvent, en raison de leur formation par ex. participer aux festivals d'hiver (orchestres d'accordeon, guitare, chorales, symphonies, etc.) Il serait souhaitable de projeter l'organisation d'un festival d'hiver qui se déroulerait en salle. Les élèves classés en division supérieure ou supérieure pourraient aussi se produire dans cette manifestation.

COTISATION, JOURNAL, ASSURANCE

En raison de l'augmentation de la cotisation de la C.M.F., nous sommes dans l'obligation d'augmenter d'autant, la cotisation annuelle. Celle-ci est donc portée à 175 F. Elle se décompose comme suit : C.M.F. : 75 F ; Fédération de Seine-et-Marne : 60 F ; abonnement au journal (1 exemplaire 40 F) : 175 F. Le montant de cette cotisation est à payer avant le 15 décembre 1981.

Le bulletin d'abonnement au journal comportant le nom du destinataire du journal, adresse, etc. est à joindre au chèque. Il est bien entendu que si la société désire recevoir plusieurs journaux, l'imprimé doit comporter les noms, adresses, etc. de ces personnes et la cotisation augmente d'autant de fois 40 F. Ex. : Si une société désire 3 journaux, la cotisation s'élèvera à 255 F.

Les chèques sont à établir à l'ordre de la Fédération.

En ce qui concerne l'assurance, retransmettre les imprimés bleu, rose, jaune épinglés au chèque concernant le montant.

Le tout doit être envoyé à M. Dantigny (en attendant les passations de consignation avec M. Frémeaux), 2, rue Pierre-Dan à Fontainebleau. (Donc 2 chèques. Un pour cotisation journal et un pour assurances.)

DECORATIONS

Il est rappelé que les demandes doivent être faites à M. Pérathoner, à Saint-Brice-Provins, avant le 31 mars de chaque année.

L'assemblée générale termine ses assises à 11 h 20.

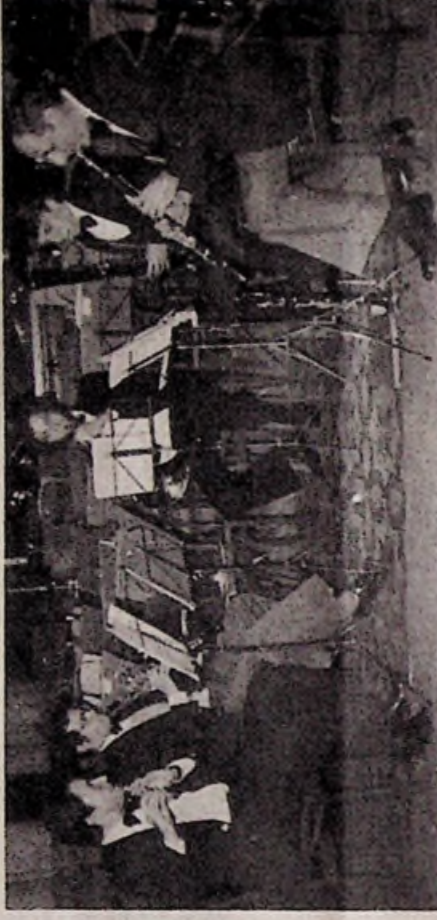
M. Peyrefitte, maire de Provins et ancien ministre, nous fait l'honneur de sa présence. Il remercie les sociétés de Seine-et-Marne pour leur travail et leurs nombreuses participations aux festivités départementales. Toute l'assistance se rendit devant l'apéritif gracieusement offert par la municipalité de Provins.

A l'issue de cet apéritif, 58 convives se retrouvent au Restaurant de la Roseraie à Provins où leur est servi un repas, repas très amical qui clôture cette journée bien remplie et rentable.

SUD-EST

AIN

Concert de qualité avec l'ensemble Harmonique de Lyon à Trévoux



C'est la première fois que l'Ensemble Harmonique de la ville de Lyon, se produit à Trévoux, et cette première a connu le mardi 10 novembre dernier, un magnifique succès.

Organisée par l'Harmonie Municipale sous l'égide de l'Union Départementale des Sociétés de Musique de l'Ain, cette manifestation artistique réunissait, outre un nombreux public trévouzien, des mélomanes venus de Bourg-en-Bresse, d'Ambrérieux, de Châtillon et de Villefranche. L'église de Trévoux, aimablement mise à la disposition des organisateurs par l'abbé Guillerminet, était le lieu de prédilection pour un concert de cette qualité.

Sous la direction de Claude Lecointe, l'Ensemble Harmonique ne tarda pas à conquérir son public avec le « Roi d'Ys » Ouverture de Lalo, la Fantaisie en sol majeur de Bach et le célèbre adagio d'Albinoni.

Huit chants populaires russes, très évocateurs, terminaient cette première partie avec les applaudissements enthousiastes du public.

Le quintette à vent de l'Ensemble Harmonique s'installe pour la seconde partie du programme. Cinq jeunes Musiciens dont la valeur technique égale la pureté d'exécution, tiennent sous le charme pendant 3/4 d'heure quelque trois cents auditeurs attentifs. Pierre Gendre (clarinette), Philippe Molmeret (hautbois), Michel Goral (flûte), Laurent Apruzzese (Basson) et Jacques Coueffe (cor), exécutent le quintette op 67 de Danzi et les divertissements de Haydn.

Pour terminer l'Ensemble Harmonique de la Ville de Lyon interprète des extraits du Casse-Noisette de Tchaikovsky, dont la célèbre « Valse des Fleurs ». Des extraits des « Escapes » du contemporain Jacques Ibert terminent ce programme de choix, très apprécié d'un public de mélomanes avisés et fortement sensibilisés.

Cette grande manifestation artistique était honorée de la présence de M. Maurice Adam, président de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Est, Trésorier adjoint de la Confédération Musicale de France, de M. Bouvard, président honoraire de l'Union départementale des sociétés de musique de l'Ain et M. André Vial, secrétaire général.

Une belle soirée à l'actif de l'Harmonie municipale de Trévoux, comme devait le souligner le président Adam en adressant ses remerciements au Président et aux Musiciens, en félicitant le talentueux flûtiste, Michel Goral ainsi que tout l'Ensemble Harmonique sous la haute direction de Claude Lecointe, et en rendant hommage à l'artisan de cette soirée son Ami Henri Goral.

SAVOIE

Accordéonistes de Chambéry et du Sud-Est, Chambéry.

L'Association des Accordéonistes de Chambéry et du Sud-Est, Direction André Thepaz, organisait courant septembre, un stage « Loisirs-Etude », à Saint-Jean-de-Monts, en Vendée, dans les locaux de la Fédération des œuvres laïques de Savoie. Ce stage fut une réussite, sur le plan travail et détente.

Autour de M. André Thépaz, Hugo Noth, pédagogue de renommée mondiale de l'Université de Musique de Trossingen (R.F.A.), Frédéric Guerouet (concertiste), Patrick Busseuil (compositeur), Jacques Mornet et Mlle Renée Giacomoni (professeurs), tous ont été d'excellents éducateurs et à la fin du stage, de nombreux élèves avaient déjà pu redresser certains

défauts, et recevoir d'utiles conseils pour continuer à progresser.

Tous ces élèves ont pu travailler chaque jour individuellement avec les professeurs. Le sérieux de l'enseignement a permis à chacun de se rendre compte des possibilités de l'accordeon, instrument à multiples facettes, possédant d'authentiques et très grandes possibilités musicales.

Les après-midi, après un cours commun d'analyse, jeux de plage et promenade en car (Île-de-Noirmoutier, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Saint-Nazaire, Marais-Salant), concluaient ces journées bien remplies.

A la fin de la semaine, un concert de haute qualité, présenté par Patrick Busseuil, clôturait ce stage avec au programme Isabelle Vignollet, Frédéric Guerouet et Hugo Noth. Un public nombreux (touristes et habitants de Saint-Jean-de-Monts) pouvait assister à un concert classé de de bien belle qualité.

La même Association procédait, salle de la Grenette, à Chambéry, à l'assemblée générale, pour l'élection de son bureau.

Après lecture du bilan financier de l'année écoutée et la définition du rôle joué par l'Association dans l'école de M. André Thépaz, l'Assemblée vota à l'unanimité, la composition de son nouveau bureau.

Présidents d'honneur : MM. Astier, Azola et Dianon.

Président : M. Vignollet.

Vice-président : M. Ponzin.

Secrétaire : M. Bognard.

Trésorier : Mme Nosjean.

Relation de Presse : M. Desbœufs.

Membres : MM. Mougel, Novel, Brachet, Ghiazza, Raymond.

M. Louis Besson, Député, Président du Conseil Général et M. Laine, représentant la Municipalité, avaient tenu à participer à cette trentième assemblée.

L'Harmonie municipale d'Albertville en deuil

Nous avons appris avec beaucoup de peine le décès de M. Jean Lanteime qui fut un grand serviteur de l'Harmonie d'Albertville et des sociétés musicales de la Savoie.

Jean Lanteime, né en 1904, rentre à l'Harmonie Municipale d'Albertville, à 15 ans. Pistons solo formé à l'école de l'Harmonie.



La vie de Jean Lanteime est profondément liée à celle de l'Harmonie Municipale en deux occasions et notamment de 1961 à 1962 à la suite de graves dissensions au sein de la société, il a été conduit à prendre en mains le poste de Directeur afin d'aider l'Harmonie à franchir le mauvais pas.

De nombreux jeunes musiciens lui doivent la découverte de la musique. Mais André Spéltich est certainement celui qui a franchi la plus haute marche dans la hiérarchie occupant le pupitre de trompette solo dans l'Orchestre de Paris.

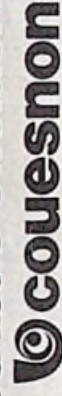
La finesse d'interprétation de Jean Lanteime, le choix de ses goûts musicaux, sa sensibilité, avaient fait de lui sans discussion possible et à juste raison, un des meilleurs cornétistes de Savoie.

L'attachement qu'il témoignait aux musiques « du passé » l'a conduit avec un groupe d'amis à créer l'orchestre champêtre, fidèle interprète des musiques de Poppy.

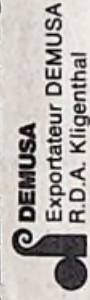
WELTKLANG gamme majeure, prix mineurs



WELTKLANG est distribué exclusivement par



37, avenue d'Essomes - 02400 Château-Thierry - Tél. (23) 83.56.75.



Mais en dehors de ses qualités musicales immenses, il y avait l'homme, et il était aussi attachant dans la vie de tous les jours.

Capable d'imposer le respect par sa classe naturelle et son calme permanent, il attirait la jeunesse par son caractère enjoué et plaisant.

Il avait le contact facile pour ceux qui venaient à lui, mais il était lui-même réservé, voir timide envers les autres alors que ses qualités musicales lui auraient permis pourtant d'être le premier.

Nous ne pouvons oublier ce regard malicieux qu'il posait sur nous comme s'il cherchait toujours à pénétrer nos plus ultimes pensées.

Jean Lantelme, grand musicien, mais aussi un homme.

HAUTE-SAVOIE

Bonneville

Assemblée générale du 25 octobre

A 15 heures, les représentants administratifs et techniques des trois fédérations furent accueillis, à la mairie de Bonneville, par le président Paul Delzant, qui remercia le président Adam de sa présence.

Présents également : MM. Buisson, secrétaire du conseil d'administration Sud-Est, et Ducret. Excusé : M. Desarnod, en maladie.

Concernant le Congrès Sud-Est qui, cette année, était du ressort de la Haute-Savoie, le président releva son bon déroulement ; le déroulement de cette manifestation a paru dans le journal de la C.M.F. Il félicita M. Adam qui, en cette occasion, dans l'ordre des Arts et des Lettres, reçut la croix de chevalier.

Avec les départements de l'Isère et de la Loire, il confirma la constitution récente du groupement Rhônes-Alpes, une nécessité certainement bénéfique au niveau régional.

Le stage de Cruseilles s'est bien passé, grâce à l'encadrement et à la qualité des 54 stagiaires.

L'an prochain, Contamine-sur-Arve, avec un excellent hébergement au Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole, les accueillera.

Est adopté le procès-verbal de l'assemblée du 25 octobre 1980.

Situation financière laissant apparaître au C.C.P. Lyon, un solde créditeur.

Aux obligations statutaires, M. Baratay — Chablais — assurera la présidence, pour la période 82-83-84.

Au bureau, même période, un tiers soumis à renouvellement, il est reconduit vice-président, comme aussi Paul Delzant.

Sont fixées des dates diverses :

Assemblée générale : Chablais, à Publier, le 24 octobre 1982.

Festivals : Chablais, 20 juin, Publier, Faucigny, 27 juin, Saint-Jeoire, Annecy, 4 juillet, Le Grand-Bornand.

Examens fédéraux : Départementales Cluses, 2 juin ; Chablais, Thonon, 9 juin ; Faucigny, Passy, Annemasse, 16 juin ; Annecy, Rumilly, 23 juin.

Au technique, pour l'essentiel, Jo Lano-vaz confirma la bonne tenue des examens fédéraux qui se sont déroulés dans les trois fédérations, comme celle du département.

Quant au stage de Cruseilles, ce fut une entière réussite, avec la présence de stagiaires présents en trois années. Ils étaient quatorze.

Pour ces derniers, une lettre sera adressée aux directeurs des diverses sociétés auxquelles ils appartenaient, afin d'avoir confirmation de l'utilisation de leur compétence acquise.

L'an prochain, un excellent hébergement sera réservé aux stagiaires à Contamine-sur-Arve, locaux qu'il a visités avec Paul Delzant.

Contribution financière par stagiaire fixée à 550 F ; étant donné le prix de pension demandé : 70 F journalièrement et par stagiaire.

Il salua la présence de M. Joly qui, à la tête de la musique de Cluses, vient de prendre la succession de M. Porporato.

Réunion technique départementale, date retenue 31 janvier 1982, à Bonneville.

Parmi diverses interventions, celle de M. Coudurier qui, sur l'autonomie de la fédération souligna le rôle, bien défini, du technique et de l'administratif, ce dernier dans la responsabilité de la décision.

Celle du Chablais -- M. Baratay -- qui

souligna pour les sociétés intéressées, d'effectuer le règlement des cotisations C.M.F. et Sud-Est, à la fédération du Chablais à laquelle appartenient, et non directement au Sud-Est.

Celle également du Chablais, en la personne de M. Blanc, qui suggéra la représentation habituelle des trois fédérations aux assemblées générales, avec aussi la présence des membres des bureaux des trois fédérations : suggestion retenue pour 1982.

Concernant le départ prochain de M. Havari, le poste de directeur de la société de Chamonix est à pourvoir. Réunion prévue, avec le technique, par les soins de M. Coudurier.

Avant de lever la séance, exposé particulièrement intéressant de M. Adam qui notamment, félicita l'U.D. de Haute-Savoie pour l'accueil et la parfaite organisation du Congrès Sud-Est du 4 juillet.

Il apporta un complément d'information sur la création du groupement Rhône-Alpes ; en nouvelle politique régionale à tenir compte. Ainsi que sur la possibilité d'acquiescer un diplôme, nouvellement créé, pour le recrutement d'éléments qualifiés en animation des sociétés musicales — Diplôme d'aptitude, sous la responsabilité de la C.M.F., reconnu par le ministère de la Culture et de la Communauté, intéressant l'ensemble des sociétés musicales d'amateurs, régies par la loi de 1901.

Traditionnel Ayse dégusté à l'issue de l'Assemblée.

SUD-OUEST

DORDOGNE

Union des sociétés musicales

Dernièrement s'est tenue la réunion du bureau de l'Union des Sociétés musicales de la Dordogne, sous la présidence de Mme Auger-Conseil, réunion très fructueuse grâce à la participation très active de tous les membres présents ce jour-là.

Après un rapide mais satisfaisant tour d'horizon sur les activités de l'année écoulée, on passa au choix des dates importantes pour 1982.

Tout d'abord le dimanche 31 janvier pour l'Assemblée générale, puis nous pourrions d'ores et déjà annoncer au fidèle public Périgourdin qu'il pourra assister cette année encore au grand concert des jeunes musiciens de moins de 20 ans dans la grande salle du Palais des Fêtes mise à leur disposition pour l'occasion par M. Gueno, maire de Périgueux. Ces mêmes 400 jeunes passeront les examens fédéraux dans les trois centres du département les 9, 16, et 23 mai. Ces examens sont préparés par le vice-président de l'Union, M. Portemer de Jumilhac, aidé de ses deux adjoints, MM. René Dupré et Gérard Raynal de Terrasson.

Pour terminer cette importante réunion, la présidente remercia l'assistance et donna rendez-vous à tous à Terrasson, le 13 juin, pour le grand festival de musique

et majorettes qui sera brillamment organisé par nos amis de la jeune sympathique société « La Terrassonnaise ».

GIRONDE

Ares Freedom, groupe vocal

En octobre, un groupe de femmes et d'hommes éprouvait le désir de se réunir pour chanter.

Leur travail fut très sérieux puisque, au mois de juin 1980, en l'église d'Ares, ils donnaient leur premier concert qui connut un très grand succès.

Au mois d'août, il fallut le redonner, et ce fut encore un triomphe dans une église archicomble.

Le Groupe vocal « Ares Freedom » composé de 50 exécutants, était né. Ensuite un concert de gala à Marmande avec l'Union musicale de cette ville, en enfin toujours avec orchestre à Fourques en Lot-et-Garonne.

Le répertoire du Groupe vocal « Ares Freedom » s'enrichit chaque jour, comprenant des œuvres de musiques légères, modernes, negro spirituels, ainsi que trois ouvrages avec orchestre.

Avec son adhésion récente à la Fédération S.O. et à la C.M.F., le Groupe « Ares Freedom » forme de nombreux projets, et sous la baguette de son directeur M. Pierre Lacaze, qui dirige également depuis de nombreuses années l'Union Musicale de Marmande, prépare activement ses prochaines auditions.

Le 8¹er Congrès de la Confédération Musicale de France se déroulera les 12 et 13 mars 1982, dans l'auditorium Ravel-Debussy de la SACEM, 225, avenue Charles-de-Gaulle, à Neuilly/Seine.

Un grand concert, interprété par la Musique de l'Air, sous la direction de son Chef le Commandant A. Fasce, aura lieu le vendredi 12 mars 1982, à la salle des Sports, Arts et Spectacles, 167-169, avenue Charles-de-Gaulle, à Neuilly/Seine.

Le Concours d'Excellence se déroulera au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, 14, rue de Madrid, le dimanche 14 mars 1982.

EDITIONS ROBERT MARTIN

NOUS VOUS RAPPELONS QUE NOUS FOURNISSONS TOUS LES MORCEAUX IMPOSÉS DANS LES EXAMENS FÉDÉRAUX ; VOUS EN TROUVEREZ LE DÉTAIL DANS LE NUMÉRO DE NOVEMBRE DU JOURNAL DE LA C.M.F.

Nous indiquons ci-après les ouvrages de notre édition, ou dont nous avons l'exclusivité de la vente, qui sont imposés dans ces examens :

Musique instrumentale

Instrument	Niveau	Auteur	Titre
Flûte	Préparatoire 2	Tony Aubin	Expression
Hautbois	Préparatoire 2	André Amellier	Sawo
Clarinete	Élémentaire 1	M. Fallinot	Air rustique
Clarinete	Moyen 1	M. Blavet	Sonatine n° 1 et 2
Saxophone alto mib	Préparatoire 1	André Amellier	Kesa
Saxophone ténor sib	Préparatoire 2	André Amellier	Kesa
Cor d'harmonie	Préparatoire 1	André Amellier	Salak
Cornet-bugle	Préparatoire 2	André Amellier	Blimbing
Baryton sib	Préparatoire 1	Julien Porret	2 ^e mini-concertino
Baryton sib	Préparatoire 2	Julien Porret	Concertino n° 1
Baryton sib	Élémentaire 2	Julien Porret	Theme et variations
Baryton sib	Moyen 1	J. Haydn	En vue du port
Baryton sib	Moyen 2	R. Clérisse	Sonate
Baryton sib	Supérieur	B. Marcellio	Sur quatre positions
Trombone	Préparatoire 1	J. Toulon	Concertino n° 24
Trombone	Élémentaire 2	Julien Porret	La Cigale et la Fourmi
Tuba	Préparatoire 2	F. Poullot	L'Ancre de Polyphème
Tuba	Élémentaire 1	M. Deigludice	
Contrebasse à cordes	Préparatoire 2	André Amellier	Kelapa
Percussion	Préparatoire 1	J. Brouquières	Pièce pour percussion

Œuvres pour batterie-fanfare

Nous sommes les distributeurs exclusifs en France des ouvrages d'André Trémine, imposés dans la plupart des niveaux des examens fédéraux, et notamment de :

Nouvel enseignement pratique du clairon, en un volume.

Nouvel enseignement pratique du tambour, en deux volumes.

Nouvel enseignement pratique de la trompette de cavalerie et du cor de chasse, en deux volumes.

Théorie moderne du fanfariste, en un volume.

Nous sommes également les éditeurs de nombreux morceaux de batterie-fanfare imposés dans les concours pour l'année 1982. Citons quelques titres :

Constantine, de Coiteux
Souverain d'empire, de Pagey
Rituel en sol ut ré, de L. Delbecq
Mireille, de Trémine
Légende, de Trémine et Deigludice
Chevauchée, de Bigot
Sur les bords de l'Yvette, de Beaumont
Défilé de l'école des mousmes, de Toumel
Marche des Légions, de Dupont

L'Éperon d'or, de Gouët
La Bœuf, de Souplet
Légende capricieuse, de Gadenne
Minauderie, de Devogel
Les yeux bleus, de Buffart
Le Roi Soleil, de Courtade
D'ansons, chantons majorettes, de Haensler
Commandos du ciel, de Liesenfelt

- Et n'oubliez pas que :

de la petite flûte au soubassophone
les instruments de toutes marques se trouvent aux :



EDITIONS ROBERT MARTIN

106, grande rue de la Coupée - 71009 MACON
☎ (85) 34-46-81

STOCKS IMPORTANTS — LIVRAISONS RAPIDES

EDITIONS ROBERT MARTIN

NOUVEAUTÉ

Un succès que vous entendez partout !

STOP THE CAVALRY

célebre marche de Jona Lewie, magistralement arrangée pour harmonie ou fanfare (avec clairons ad libitum), par John Briver

Conducteur réduit sur demande



• **PRIX PINEAU-CHAILLOU.**
Attribution au titre de l'année 1981.

Le Prix Pineau-Chailou, fondé par un ancien Conservateur du Musée des Beaux-Arts de Nantes, est destiné chaque année à récompenser alternativement un artiste peintre et un compositeur de musique de nationalité française.

Cette année, à titre exceptionnel, deux récompenses de 2.680 F chacune seront offertes :

— L'une sera décernée à un compositeur de musique ;
— L'autre à un artiste peintre.

Le jury désigné par l'Administration municipale pour examiner les candidatures au titre de l'année 1981, se réunira au début de l'année prochaine.

Les artistes qui estiment avoir des titres à faire valoir pour obtenir ce prix sont invités à présenter leur candidature à la mairie de Nantes, service des Affaires culturelles, rue de l'Hôtel-de-Ville, 33036 Nantes Cedex, avant le 15 janvier 1982.

Tous les candidats sont priés de fournir les renseignements suivants :

— Leur date et lieu de naissance ;
— Leur adresse actuelle ;
— Leur situation de famille ;
— Leur profession ;
— Leurs titres et références.

Les candidats peintres devront faire parvenir avant le 15 janvier 1982, trois de leurs œuvres au Musée des Beaux-Arts, rue Georges-Ciemen-

ceau, 44000 Nantes, ainsi qu'un dossier illustrant à l'aide de photos l'ensemble de leurs créations.

Les candidats musiciens devront fournir trois œuvres du même genre, choisies parmi les plus caractéristiques. Un enregistrement sonore de bonne qualité, destiné à être écouté sur magnétophone à deux pistes accompagnera les partitions. Ces documents seront à adresser au Conservatoire National de la région, rue Gaétan-Rondeau, 44200 Nantes, avant le 15 janvier 1982.

Sur chaque œuvre et sur chaque dossier, devront figurer le nom et prénoms du candidat, ainsi que la mention « Prix Pineau-Chailou ».

• COMMUNIQUE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE.

En vue de l'obtention du Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeur dans les Ecoles de Musique contrôlées par l'Etat.

Les épreuves des concours en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur dans les Ecoles de Musique contrôlées par l'Etat auront lieu durant le premier semestre de l'année 1982 pour les disciplines suivantes :

Violon, Alto, Violoncelle, Clarinette, Saxophone, Cor, Trompette, Flûte à bec, Musique de Chambre, Accompagnement, Formation Musicale.

Peuvent être admis à concourir les candidats remplissant les conditions suivantes :

1) Posséder la nationalité Française.
2) Être en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée.
3) Jouir des droits civiques et être de bonne moralité.

La clôture des inscriptions aura lieu le 31 décembre 1981.

Les demandes d'inscription à ces concours doivent être adressées à la Direction de la Musique, Section des Concours, 53, rue Saint-Dominique, 75007 Paris. Tél. : 555-92-03 poste 468.

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Lorsque vous organisez des concours de musique, renseignez-vous avant toute chose auprès de votre Fédération ; cela évitera bien des erreurs.

VANDOREN

MANUFACTURE

d'Anches et Becs

pour instruments de musique

56, rue Lepic, PARIS-18^e
Anches et becs pour artistes

Tél. : 257-94-40

journal de la
Confédération
Musicale de France
Directeur-Gérant :
M. André AMELLER

Abonnement (10 numéros)
du 1^{er} janvier au 31 décembre
Le numéro : 8 F

FRANCE 1 an 50 F
ETRANGER 1 an 100 F

CONFÉDÉRATION MUSICALE
DE FRANCE

121, rue La Fayette
75010 PARIS
Tél. : 878-39-42

DIX NUMÉROS PAR AN :
Janvier, Février, Mars
Mai, Juillet, Août
Août-Septembre, Octobre,
Novembre, Décembre

IMPRIMERIE
- LES MARCHES DE FRANCE -
44, rue de l'Emblage
75020 PARIS
Tél. : 368-44-86